RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUDIENCE CONCERNANT LA DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO SUJET A : MÉTHODE DE DÉTERMINATION DES COÛTS MARGINAUX DE PRESTATION DE SERVICE DE LONG TERME

DOSSIER: R-3867-2013 Phase 3A

RÉGISSEURS : M. LAURENT PILOTTO, président

Mme LOUISE PELLETIER

Me MARC TURGEON

AUDIENCE DU 19 AVRIL 2017

VOLUME 3

CLAUDE MORIN Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL procureure de la Régie;

Mme SYLVIE DURAND, M. GASTON BILODEAU et Mme CAROLINE SEPULVEDA Spécialistes de la Régie

DEMANDERESSE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE procureur de Gaz Métro (GM)

INTERVENANTS:

Me GUY SARAULT procureur de l'Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG)

Me ANDRÉ TURMEL procureur de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI)

Me ÉRIC DAVID procureur d'Option consommateurs (OC)

Me FRANKLIN S. GERTLER et Me NICHOLAS OUELLET procureurs du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ)

Me DOMINIQUE NEUMAN

procureur de Stratégies énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA)

Me HÉLÈNE SICARD procureure de l'Union des consommateurs (UC)

TABLE DES MATIÈRES

<u> 1</u>	PAGE
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE GAZ MÉTRO (Panel : Réglementation, Coûts et Conditions de service, Dépenses d'exploitation et comptabilité réglementaire (suite)	s 6
ISABELLE LEMAY	7
MATHIEU PAYEUR	7
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :	7
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	9
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	32
PREUVE DE LA FCEI	62
RICHARD A. BAUDINO	62
ANTOINE GOSSELIN	62
INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	63
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT	73
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	78
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	81
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	104

PREUVE DE OC	110
WILLIAM PEREA MARCUS	112
INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DAVID	112
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER INTERROGÉ PAR LA FORMATION	137 150
PREUVE DE UC	153
MARC OLIVIER MOISAN-PLANTE	154
INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD	154
PREUVE DE L'ACIG	158
ESTHER FALARDEAU	160
INTERROGÉE PAR Me GUY SARAULT	161
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	190
INTERROGÉE PAR LA FORMATION	198

LISTE DES PIÈCES

	7		Τ.
Р	А	lπ	н

C-OC-0032 : Summary of the position of the experts2

C-ACIG-0070 : Présentation PowerPoint de la

preuve de l'ACIG 158

C-ACIG-0071 : Tableau qui est la dernière page de l'annexe 1 du mémoire de

l'ACIG 160

- 6 -

1	L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce dix-neuvième
2	(19e) jour du mois d'avril :
3	
4	PRÉLIMINAIRES
5	
6	LA GREFFIÈRE :
7	Protocole d'ouverture. Audience du dix-neuf (19)
8	avril deux mille dix-sept (2017), dossier R-3867-
9	2013 Phase 3A. Audience concernant la demande
10	relative au dossier générique portant sur
11	l'allocation des coûts et la structure tarifaire de
12	Gaz Métro Sujet 3A : Méthode de détermination des
13	coûts marginaux de prestation de service de long
14	terme. Poursuite de l'audience.
15	LE PRÉSIDENT :
16	Bonjour à tous. Maître Sigouin-Plasse, j'imagine
17	que vous avez réponse à votre engagement.
18	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
19	Oui. Bonjour, Monsieur le Président.
20	LE PRÉSIDENT :
21	Bonjour.
22	
23	PREUVE DE GAZ MÉTRO (Panel : Réglementation, Coûts
24	et Conditions de service, Dépenses d'exploitation
25	et comptabilité réglementaire (suite)

19 avril 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce dix-neuvième 1 (19e) jour du mois d'avril, ONT COMPARU : 2 3 4 ISABELLE LEMAY MATHIEU PAYEUR 5 6 Dr. H. EDWIN OVERCAST 7 LESQUELS, sous la même affirmation solennelle, 8 9 déposent et disent : 10 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE : 11 Bonjour Maître Turgeon et Madame Pelletier. Alors, 12 13 après cette sombre soirée, elle n'est pas sombre en 14 raison des résultats de hockey, peut-être plus 15 parce qu'on a dû travailler sur les coûts 16 marginaux, je ne le sais pas. Bon. Farce à part. Oui, on a un résultat à donner concernant 17 18 l'engagement numéro 1 : 19 Est-ce qu'il arrive... 20 et je lis l'engagement Est-ce qu'il arrive à Gaz Métro de 21 22 planifier des projets d'extension de 23 réseau à partir d'une hypothèse selon 24 laquelle la clientèle va... 25 accroître, plutôt va

- 8 -

1	croître pendant la durée de vie de
2	ce projet.
3	Donc, un engagement souscrit à la demande du
4	procureur de SÉ/AQLPA. Alors, je vais laisser

- 5 madame Lemay livrer la réponse à cet engagement,
- 6 Monsieur le Président.
- 7 Mme ISABELLE LEMAY :
- 8 R. Bonjour. Alors, la réponse, elle est « oui » et je 9 voulais vous donner un exemple concret. Je vous
- 10 inviterais donc à prendre connaissance du dossier
- 11 3958, à la pièce B-021 et B-022, c'est le projet
- 12 d'extension Asbestos. Et on voit dans ce projet-là
- qu'il y a vingt-huit (28) clients qui ont été
- 14 prévus et le coût d'opération a été donc vingt-huit
- 15 (28) fois le montant unitaire, là, donc vingt-huit
- 16 (28) fois cent cinquante-sept dollars (157 \$).
- 17 C'est un projet qui a été déposé en deux mille
- seize (2016) et approuvé en deux mille seize (2016)
- 19 également. Est-ce que vous aimeriez le numéro de la
- 20 décision?
- 21 Me MARC TURGEON:
- 22 Q. [1] Si vous l'avez.
- 23 R. Bien sûr, je vais vous trouver ça. La décision,
- 24 c'est la D-2016-041. Alors, ce qu'on met comme
- 25 informations dans ce projet-là, ce sont les... les

- 1 branchements qu'on est confiant de... confiant de
- 2 brancher et non pas des hypothèses sur la vie du
- 3 projet, mais bien des courts termes. On parle ici
- 4 d'un horizon de trois ans.
- 5 LE PRÉSIDENT :
- Bon. Je crois que ça répond à l'engagement.
- 7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 8 Effectivement. Alors, Monsieur le Président, donc
- 9 sans plus tarder, les témoins seront disponibles
- 10 pour répondre aux questions. Je comprends qu'on est
- 11 rendu aux questions de maître Cardinal, si je ne me
- 12 trompe pas.
- 13 LE PRÉSIDENT :
- 14 En effet. Alors, Maître Cardinal.
- 15 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :
- 16 Q. [2] Bonjour. Bon matin. Pour ma première question,
- 17 je vais vous référer à votre présentation qui a été
- 18 déposée hier sous la cote B-0242, aux pages 8 et 9.
- Donc, à la page 8, on parle des coûts marginaux en
- ce qui a trait aux clients CII et, à la ligne 5, on
- voit que, pour la saisie d'un nouveau contrat, le
- 22 coût à l'année 1 est de cinquante-deux virgule
- soixante-deux (52,62 \$). À la page 9 maintenant, on
- parle des coûts marginaux relatifs aux clients VGE,
- 25 pour l'année 1, la saisie d'un nouveau contrat est

4	1	and the second second			126 00	ά \
1	ae	trente-six	viraule	vingt-neuf	(36.29)	S).

- 2 Pourriez-vous expliquer pourquoi le montant est
- 3 plus élevé en ce qui a trait aux clients CII plutôt
- 4 que pour les VGE?
- 5 (9 h 06)
- 6 M. MATHIEU PAYEUR:
- 7 R. On avait répondu à ces questions en DDR. Je ne la
- 8 retrouve pas, mais je peux vous réitérer
- 9 l'explication qu'on avait donnée à ce moment-là.
- 10 C'est au niveau de la complexité. En fait lorsqu'on
- 11 s'est entretenu avec les gens à l'interne, ils nous
- ont expliqué que, pour le temps de saisie en
- moyenne pour les CII est un peu plus long étant
- donné qu'il y avait plus d'éléments à considérer
- par les commis lors de la saisie du contrat. Alors
- 16 que les VGE, le même travail fait par les commis,
- 17 l'information est déjà connue, donc il y a moins de
- 18 complexité et de excusez-moi l'expression de
- 20 niveau du temps de saisie, ce temps-là est plus
- 21 court pour les VGE que pour les CII.
- 22 Q. [3] Je vais vous référer maintenant à la pièce
- C-ROEÉ-0090, qui est la réponse de monsieur
- 24 Chernick à la question 1.1 de la DDR 2 de la Régie.
- 25 C'est un fichier sous format Excel.

1 N	Ima TC	7 D L T T L	LEMAY	
⊥ 1 ^v .	mie is	АРБІЛЬБ	$\Gamma\Gamma\Gamma\Gamma\Gamma$	•

- 2 R. C'est bon.
- 3 Q. [4] Ça va. O.K. Parfait. Donc, aux tables 2 à 4 à
- 4 la ligne 5, on fait référence au coût de saisie
- 5 d'un nouveau contrat. Puis dans la colonne
- 6 « notes », on voit que, par rapport à ce coût, il
- 7 est indiqué « repeat at date of average customer
- 8 turn-over ». Est-ce que, au moment où un client
- 9 résidentiel emménage, un nouveau contrat est saisi?
- 10 R. Pour le client résidentiel, il n'y a pas toujours
- 11 un contrat écrit. On avait eu déjà ces discussions-
- 12 là. Il y a des contrats verbaux. Il y a des
- contrats écrits. Donc, il y a une saisie dans le
- 14 système, mais pas nécessairement un contrat écrit.
- 15 Q. [5] Puis par rapport au client CII?
- 16 R. Oui, il y a un contrat écrit à ce moment-là. Mais
- pas, comme on mentionnait hier, ce n'est pas un
- 18 contrat qu'on considère dans l'analyse qu'on fait à
- 19 l'année... lorsque le nouveau branchement est créé.
- 20 Q. [6] Toujours à la même pièce aux tables 2 et 3 à la
- ligne 8, on fait référence au coût de traitement
- 22 d'un appel d'un client standard. Par rapport à ce
- coût, il est indiqué, toujours dans la colonne
- 24 « notes », « re-estimate to account for class
- 25 differences ». Est-ce que le coût de traitement des

1 appels des clients CII est différent du coût li	á ai
---	------

- 2 traitement des appels de clients résidentiels?
- 3 M. MATHIEU PAYEUR:
- 4 R. Selon les informations disponibles à l'interne, on
- 5 n'est pas en mesure de distinguer, dans le tri du
- 6 service à la clientèle, ceux qui reçoivent les
- 7 appels ne sont pas en mesure de distinguer dans
- 8 leur statistique le temps d'appel pour les clients
- 9 CII versus des clients résidentiels. C'est pour ça
- que c'est le même coût pour les deux types de
- 11 marché.
- 12 (9 h 11)
- 13 Q. [7] Maintenant, à la pièce B-0144, qui est Gaz
- Métro-17, Document 4, qui est l'annexe 1 de
- 15 l'annexe A, à la page 2, ça va? Parfait. Donc, dans
- 16 cette pièce Gaz Métro présente les coûts marginaux
- 17 de prestations de service de long terme proposés
- 18 dans le dossier tarifaire 3879-2014 pour le marché
- 19 CII. Donc, je vous réfère précisément à la rubrique
- 20 de coûts, « Coûts reliés au maintien de la
- 21 clientèle », qui est à la dernière ligne de la page
- 22 2. Donc, est-ce que tous les clients CII ont un
- 23 représentant dédié?
- 24 Mme ISABELLE LEMAY :
- 25 R. Non.

1	Q.	[8] Puis pouvez-vous expliquer pourquoi, pour le
2		marché CII, Gaz Métro définit une plage de coûts
3		qui varie entre zéro et une valeur de coût maximal
4		plutôt que d'utiliser un coût moyen?
5	R.	Le coût qu'il est proposé d'appliquer c'est zéro.
6		Ce n'est non pas une une plage.
7		Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
8		Si vous me permettez, je ne veux juste pas faire
9		une intervention enfin, je la fais. À moins que
LO		vous me disiez : « Rassoyez-vous, Maître Sigouin. »
L1		Je veux juste m'assurer parce qu'on parle de la
L2		proposition de Gaz Métro. Ici, évidemment, on parle
L3		d'un document qui a été produit à une certaine
L 4		époque, en annexe d'un document. Bon, évidemment,
L5		ça fait partie de notre preuve mais puis là
L 6		madame Lemay vient de préciser, ce n'est pas
L7		exactement l'objet de la proposition de Gaz Métro à
L8		l'heure actuelle.
L9		Alors, j'irai immédiatement avec une
20		précision auprès de madame Lemay, là quant aux
21		faits.
22	Q.	[9] Est-ce que vous pouvez nous indiquer si ce

n'est pas le reflet de la proposition actuelle de

Gaz Métro, pouvez-vous nous indiquer où se trouve

la proposition de Gaz Métro eu égard à cette

23

24

- rubrique-là? Donc, voilà. Merci. 1
- 2 R. La proposition de Gaz Métro se trouve dans la pièce
- 3 B-0145, donc à la Gaz Métro 6, document 2, aux
- 4 conclusions du docteur Overcast. Donc, aux tableaux
- 1, 2... pardon, 2, 3 et 4. Dans ce qu'on appelle 5
- 6 « Black & Veatch Revised ».
- 7 Me AMÉLIE CARDINAL :
- Q. [10] Donc, en fait, la Régie voudrait comprendre 8
- 9 pourquoi, dans le cadre du dossier 3879, dans le
- 10 tableau auquel je vous ai référée, à la page 2, on
- 11 voit « Année 1 », par exemple, il y a un minimum et
- un maximum, et, « Année 2 » et suivantes, il y a 12
- 13 également un minimum et un maximum?
- 14 R. Alors, en présentation, hier, je vous mentionnais
- 15 qu'on avait fait le premier exercice exhaustif, en
- 16 deux mille quatorze (2014), avec nos équipes
- 17 internes. Et, par la suite, lorsqu'on s'est joint
- 18 au service du docteur Overcast, il nous a permis
- 19 d'approfondir notre compréhension des coûts
- 20 marginaux et c'est de là que... c'est à ce moment-
- là que Gaz Métro révise sa position parce qu'on est 21
- d'accord avec... il a su nous convaincre que 22
- 23 notre... notre position devait être ajustée.
- 24 Cependant, il est important de comprendre
- 25 que, la proposition, elle est basée initialement

- 1 sur ce que... donc, c'est sur les calculs que Gaz
- 2 Métro a faits et, à partir de là, on a cheminé vers
- 3 la proposition que vous avez devant vous
- 4 aujourd'hui.
- 5 M. MATHIEU PAYEUR:
- 6 R. Peut-être simplement ajouter, au niveau des
- 7 minimums, maximums, comme on l'a présenté hier à
- 8 partir de la présentation, c'est présenté dans le
- 9 cadre des preuves pour présenter l'ensemble des
- 10 coûts des... sous forme de minimums, maximums.
- 11 Comme on a expliqué hier, le coût est présent ou
- n'est pas présent. Donc, lorsqu'il y a un minimum
- ou un maximum, ce sera en fonction des
- 14 caractéristiques du client qu'on appliquera le coût
- ou qu'on ne l'appliquera pas. Donc, c'est
- simplement ça, cette petite précision-là à faire au
- 17 niveau de l'application de la méthode pour chacun
- des éléments qui sont... qui ont zéro comme minimum
- 19 et un maximum.
- 20 Comme je le disais là ça va être appliqué en
- 21 fonction de la caractéristique propre au client.
- 22 (9 h 16)
- 23 Q. [11] Donc est-ce qu'on doit comprendre que dans,
- 24 dans la pièce là que je vous ai référée, quand on
- voit un maximum ça signifie qu'y a un représentant

- qui est attitré au client et quand c'est zéro, au
- 2 contraire c'est quand c'est quand il n'y a pas de
- 3 représentant.
- 4 R. Bien en fait, comme on le disait dans la
- 5 proposition finale de Gaz Métro là, les coûts de
- 6 maintien sont, sont à zéro, donc il n'y a pas
- 7 d'application dans ce cas-ci, mais, voilà.
- 8 DR. H. EDWIN OVERCAST:
- 9 A. There's, there's an important point, this seems to
- 10 be missed, missing here, and that is that with
- 11 respect to customer retention cost, the people who
- 12 provide that service, whatever class it's for, are
- 13 sunk cost and sunk cost by definition can't be a
- marginal cost. So in other words this is part of
- somebody's existing job to do these kinds of things
- and that's why, in our final analysis, these costs
- 17 are excluded because they aren't at the margin and
- they can't be, by definition a marginal cost.
- 19 Q. [12] Dans la mesure où la Régie retenait la
- 20 proposition initiale de Gaz Métro, est-ce que Gaz
- 21 Métro proposerait une fourchette?
- M. MATHIEU PAYEUR:
- 23 R. Vous spécifiez pour le, le coût de maintien ou pour
- 24 quel type de coût?
- 25 Q. [13] Oui, pour le coût de maintien.

1	R.	En fait, c'est basé aussi sur une caractéristique
2		des clients, dans ce cas-ci, si on réfère au
3		tableau CII, c'est un, c'est pour les comptes
4		majeurs en fait qui ont des représentants, donc
5		c'est un type de client qui est identifié dans
6		l'Analyse de rentabilité comme on l'a présentée
7		hier, c'est une des caractéristiques potentielles
8		pour un client d'être un compte majeur, donc ce
9		serait associé à ces caractéristiques là. Ce coût
10		serait associé à ces caractéristiques.
11		Mme ISABELLE LEMAY :
12	R.	À la lecture du dossier que je vous faisais
13		référence là pour Asbestos, vous constaterez que
14		parmi les clients qui ont été signés là, ceux
15		qu'on, qu'on mettait, qu'on mettait dans l'analyse,
16		il y en a un bon nombre qui sont des clients qu'on
17		appelle des contrats abrégés. Des contrats abrégés
18		ça c'est des contrats, c'est pas l'équipe de Gaz
19		Métro, c'est bien un plombier, ce qu'on appelle les
20		PCGM là dans notre jargon, les "Partenaires
21		certifiés Gaz Métro", alors ce sont eux qui signent
22		avec le lient, donc ce ne sont pas les ressources
23		de Gaz Métro. Ils nous amènent le contrat, qu'ils
24		ont convenu avec le client, et on saisit le
25		contrat, mais ce n'est pas nécessairement la force

1		de vente de Gaz Métro qui fait la démarche. ***
2	Q.	[14] O.K. Je vous réfère maintenant à la pièce
3		B-0145 qui est Gaz Métro 6, document 2, soit le
4		rapport de Black & Veatch, aux pages 9 à 11. Donc à
5		ces pages on présente le coût, les coûts marginaux
6		de prestation de services de long terme par marché
7		qui sont proposés par l'expert, aux lignes 16 et 17
8		on retrouve les rubriques de coûts "Preventive
9		Maintenance Main" évalués à zéro virgule vingt-deux
LO		dollars (0,22\$) par mètre, et "Corrective
L1		Maintenance Main" évalués à zéro virgule trente-
L2		sept dollars (0,37\$) par mètre. Est-ce que ces
L3		coûts font partie des coûts marginaux de prestation
L 4		de services de long terme?
L5		(9 h 21)
L 6	R.	Alors dans notre dans notre proposition et dans
L7		les exemples qu'on vous a donnés hier, notamment je
L8		crois que c'était dans l'exemple VGE, je pourrais
L9		vous le montrer. Ici, donc à la page 13 on vous
20		faisait la démonstration que nous considérons ces
21		coûts-là. C'est le cinquante-neuf sous (59 ¢) à la
22		dernière ligne, mètre de conduite, cinquante-neuf
23		sous (59 ¢) c'est la somme du vingt-deux sous
24		(22 ¢) et du trente-sept sous (37 ¢) pour c'est

ce que monsieur Payeur vous avait expliqué. Pour

1		fins de présentation on avait regroupé ces
2		informations-là.
3		Alors ce sont des des coûts, comme vous
4		voyez, qui sont nécessaires à l'année 2. Ce n'est
5		pas des coûts d'entretien qu'on engage dès la
6		première année, mais comme on est on a déjà
7		répondu je crois que c'est dans la DDR on vous a
8		donné, je vais vous donner le numéro ensuite, là,
9		mais dans la B-240. Alors on a indiqué que ce
LO		sont on n'est pas en mesure de déterminer
L1		exactement à quel moment, mais on est assurés qu'on
L2		doit faire cet entretien-là. Alors par nos
L3		responsabilités on a cette assurance-là, mais on
L 4		sait que c'est dans une plage entre deux ans et
L5		cinq ans selon le type de matériel. Alors on l'a
L 6		mis dès l'année 2 de manière conservatrice, là, et
L7		puis les années subséquentes.
L8	Q.	[15] À quelle fréquence ces coûts sont engagés? À
L9		quelle récurrence? J'ai compris, là, entre 2 et 5,
20		mais est-ce que ça revient?
21	R.	Oui, l'entretien revient. Alors je vous ramènerais
22		à la question c'est à B-240 qu'on disait tout à
23		l'heure. On a donné un petit peu plus d'information
24		là-dessus, mais comme on n'a pas dans nos systèmes
25		l'information précise sur le matériel, donc est-ce

- 1 que c'est du plastique, est-ce que c'est de
- 2 l'acier, comme... comme monsieur Overcast vous
- 3 mentionnait, si on s'en va dans une zone dense où
- 4 il y a... il faut probablement mettre de l'acier,
- 5 d'autres fois c'est du plastique, donc pour notre
- 6 méthode à nous on est allés prendre la manière
- 7 conservatrice parce que parfois c'est aux deux ans,
- 8 parfois c'est aux six ans. Alors on a appliqué à
- 9 chaque année le montant... le coût linéaire.
- 10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- 11 Q. [16] Seulement que pour fins de clarification,
- Madame le Lemay, vous ciblez la B-240, est-ce que 12
- 13 vous faites référence à la question-réponse 4.2
- 14 plus précisément?
- 15 R. À la 4.3 et la 4.2. C'est ce qui couvre ce sujet-
- 16 là.
- Q. [17] Merci. 17
- 18 Me AMÉLIE CARDINAL :
- Q. [18] Donc est-ce qu'on peut confirmer qu'à chaque 19
- année ces coûts reviennent à compter de la 20
- 21 réalisation du projet... à compter de la deuxième
- 22 année de la réalisation.
- 23 R. Je ne suis pas en mesure de vous confirmer qu'à
- 24 chaque année ces coûts-là sont... c'est un peu ce
- 25 que je vous disais tout à l'heure. Comme on ne

1		connaît pas la composante de la conduite, je ne
2		peux pas vous assurer qu'à chaque année ces coûts-
3		là reviennent. Cependant, nous, de manière
4		conservatrice, on les a intégrés à chaque année
5		puisqu'on essaie de faire un binaire, un oui ou un
6		non, alors on a pris un montant un calcul et
7		qu'on applique à chaque année à compter de l'année
8		2. Dans les considérés comme coûts d'entretien.
9		LE PRÉSIDENT :
10	Q.	[19] Si vous permettez, Maître Cardinal, je vais
11		poser une question additionnelle. Donc je comprends
12		que, dans le fond, vous avez pris le coût annuel
13		d'entretien des conduites, vous l'avez linéarisé et
14		vous obtenez le vingt-deux cents (22 ¢) et trente-
15		sept cents (37 ¢) puis là, dans l'analyse de
16		rentabilité systématiquement vous l'appliquez de
17		l'année 2 à l'année 40, sans considération du type
18		de conduite ou
19		(9 h 27)
20	R.	Exactement. Pour pouvoir parce que, comme je
21		vous disais, on recherche une méthode simple qui
22		puisse s'appliquer rapidement donc en fonction de
23		l'information qu'on a. Donc de la manière qu'on a
24		fonctionné, la proposition qu'on vous fait, ça nous
25		permet de dire est-ce qu'il y a une conduite

- 1 additionnelle, oui ou non, s'il y en a une, voici
- le coût qu'on va appliquer sur la durée de vie. Et
- 3 cet exemple-ci en fait l'illustration, mais
- 4 également ce qu'on avait répondu à la DDR de
- 5 l'ACIG, qui est le... bien, celui que j'avais mis
- 6 ici plus loin. Celui-ci, donc, qui était présenté à
- 7 la B-0207, Gaz Métro 8, document 2.
- 8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 9 Q. [20] Alors juste pour fins de la... au niveau des
- 10 notes sténographiques, vous montrez la page 17 de
- 11 la présentation...
- 12 R. De la présentation.
- 13 Q. [21] ... B-0242.
- 14 R. Qui est un extrait de la réponse qui avait été
- soumise à l'ACIG. Alors vous voyez, bien je... vous
- voyez, je vais vous demander de me faire confiance,
- 17 là, que c'est de l'année zéro à l'année cinq, qui
- 18 est en haut, parce que j'ai tronqué pour qu'on
- 19 puisse voir quelque chose. Mais donc, à la première
- 20 année, on a des coûts et les coûts sont bien au-
- 21 delà du quatre-vingt-dix-huit dollars (98 \$) pour
- 22 un CII, parce qu'il y avait, je crois, quatre
- 23 kilomètres de conduite, là. Donc, c'est pour ça que
- le coût d'opération appliquée à cette situation-là
- 25 était... avait été augmenté pour refléter

- 1 l'entretien nécessaire.
- 2 M. MATHIEU PAYEUR:
- 3 R. Pour compléter par rapport à votre question,
- 4 effectivement, on va calculer les coûts de façon
- globale. L'information dans nos système n'est pas 5
- disponible par type pour l'entretien, par type de 6
- 7 conduite, c'est pour ça qu'on a pris l'ensemble des
- types de conduite ensemble, comme vous le 8
- 9 mentionnez dans votre question, là, nous avons pris
- l'ensemble des matériaux, là, utilisés, parce que 10
- 11 l'information n'est pas disponible pour la
- 12 ségréguer de cette façon-là.
- 13 LE PRÉSIDENT :
- Q. [22] Oui, on avait compris ca en phase 1 que grâce 14
- à SAP, vous avez perdu toute information pertinente 15
- 16 sur vos conduites, dans le système comptable,
- 17 j'entends. Maître Cardinal?
- 18 Me AMÉLIE CARDINAL :
- J'ai besoin de consulter une minute... 19
- LE PRÉSIDENT : 20
- 21 Très bien.
- 22 Me AMÉLIE CARDINAL :
- 23 ... mon analyste, merci.
- 24 Q. [23] Je vais vous référer à la pièce B-0144, qui
- est la pièce Gaz Métro 17, document 4, l'annexe A à 25

1	la page 7. En fait, c'est la proposition initiale
2	de Gaz Métro. Donc à cette page 7, on voit un
3	tableau qui présente le coût marginal de prestation
4	de service associé à l'ajout de charge chez un
5	client existant et où Gaz Métro précise aux lignes
6	9 et suivantes que
7	Seuls les coûts additionnels liés
8	directement à l'ajout de charge sont
9	pris en compte dans l'analyse de
10	rentabilité. Par exemple, l'ajout de
11	charge ne viendra pas augmenter les
12	coûts de facturation, de relève de
13	compteur ou d'encaissement des
14	paiements d'un client. Par contre, il
15	peut impliquer de préparer un nouveau
16	contrat, d'effectuer une enquête de
17	crédit, de traiter l'aide financière
18	consentie ou, s'il y a lieu, d'ajouter
19	une ligne cellulaire si le client
20	transfère en télémétrie. Seuls les
21	coûts additionnels pertinents à la
22	situation traitée dans l'analyse de
23	rentabilité seront sélectionnés dans
24	le modèle proposé par Gaz Métro.
25	Donc, dans la mesure où la régie retenait la

1	position	initiale	présentée	par	Gaz	Métro	à	cette

- pièce, pouvez-vous commenter la possibilité
- 3 d'utiliser des coûts marginaux de prestation de
- 4 service associés au coût lié à l'ajout de charge
- 5 chez un client existent?
- 6 Mme ISABELLE LEMAY :
- 7 R. L'exercice de calcul de coûts marginaux, on le
- fait, bien, lorsqu'il y a un ajustement de... un
- 9 ajustement au niveau des actifs. Donc s'il y a un
- 10 besoin, si l'ajout de charge nécessitait un
- 11 changement au niveau des compteurs, disons que
- 12 l'ajout de charge est suffisant pour faire en sorte
- 13 que le compteur doive être changé, bien à ce
- moment-là, il y aurait une réévaluation, mais
- sinon, le... souvent, il y a des ajouts de charge
- 16 qui surviennent et on ne le sait pas. Les clients
- 17 qui sont en D1 peuvent fluctuer leur consommation
- 18 sans que Gaz Métro en soit informée. Ils peuvent
- 19 ajouter un barbecue ou ajouter un four à pain,
- 20 s'ils restent en D1, on ne sera pas nécessairement
- 21 influencé là-dessus.
- 22 (9 h 33)
- 23 Q. [24] Maintenant, je vous réfère à la pièce B-0240,
- qui est Gaz Métro-8, Document 11, à la page 3, qui
- 25 est en réponse à la question 2.1 de la DDR 10 de la

1		Régie. Vous avez trouvé la pièce? O.K. Parfait.
2		Donc Gaz Métro indique dans sa réponse qu'elle
3		entend appliquer « à chaque client un coût marginal
4		correspondant à ses caractéristiques propres ».
5		Puis ces caractéristiques sont entre autres : le
6		type de compteur; les instruments correcteurs et
7		télémétrie; et la demande de PRC.
8		Si on prend pour hypothèse que, pour une
9		année donnée, Gaz Métro reçoit cinq mille (5000)
10		demandes de prestation de service pour des clients
11		résidentiels et trois mille (3000) pour le marché
12		CII, est-ce que la Régie doit comprendre que Gaz
13		Métro va établir pour chacun des cinq mille (5000)
14		clients du marché résidentiel et chacun des trois
15		mille (3000) clients du marché CII un scénario
16		spécifique de calcul de coûts marginaux qui est
17		basé sur leurs caractéristiques particulières, donc
18		entre autres en ce qui a trait à leur type de
19		compteur, le type d'instruments correcteurs et de
20		télémétrie, ainsi que leur demande de PRC?
21		M. MATHIEU PAYEUR :
22	R.	Oui, effectivement, à chaque En fait, c'est à
23		chaque analyse de rentabilité. Donc, ces
24		caractéristiques sont dans le cadre de l'analyse de
25		rentabilité qu'on regarde aujourd'hui. Puis, oui,

1		effectivement, ce sont Comme on l'avait démontré
2		dans l'exemple lors de notre présentation, chacune
3		des caractéristiques mentionnées ici fait partie de
4		l'analyse de rentabilité des caractéristiques
5		entrées par nos équipes de ventes lors de la
6		préparation de l'analyse de rentabilité. Donc,
7		nous, on associe un coût marginal d'opération à
8		cette caractéristique. Puis c'est comme ça qu'on
9		obtient le coût marginal d'opération du client
10		spécifique.
11	Q.	[25] Puis tenant compte du fait qu'il y a un grand
12		nombre de clients qui sont raccordés à chacune des
13		années pour ces marchés, est-ce que ça serait plus
14		simple d'utiliser une moyenne plutôt que les
15		caractéristiques propres de chaque client?
16	R.	Non, parce que, encore une fois, comme on l'avait
17		présenté dans l'exemple, oui, il y a peut-être un
18		volume sur l'année, mais à chaque fois qu'on fait
19		l'analyse d'un client, on connaît ces
20		caractéristiques qu'on vient de nommer, donc on
21		peut l'appliquer de façon plus précise. Donc, on
22		obtient un résultat qui n'est pas plus compliqué,
23		parce que les informations sont déjà disponibles
24		dans notre analyse de rentabilité. Non, ce n'est
25		pas plus compliqué. Puis on obtient un résultat qui

- 1 est plus précis de cette façon.
- 2 Mme ISABELLE LEMAY:
- 3 R. J'aimerais ajouter que ce qu'on mentionnait plus
- 4 tôt, bien hier en fait, ces informations-là, elles
- 5 vont être intégrées dans notre système de vente
- 6 puis notre système d'analyse. Donc, pour eux, ce
- 7 n'est pas plus... Ils le savent. Ils savent, est-ce
- 8 que c'est un client résidentiel. Ils le savent déjà
- 9 quel type de compteur va être installé. Donc, pour
- 10 eux, cette démarche-là, ils n'ont pas à déterminer
- 11 le coût. Ça va être dans notre système.
- 12 Q. [26] Maintenant, si on retourne à la pièce B-0144,
- 13 l'annexe 1 de l'annexe A, qui est la pièce Gaz
- Métro-17, Document 4, aux pages 1 à 3. Donc, je
- 15 vais attirer votre attention plus précisément à la
- 16 rubrique de « coûts », coût de traitement d'une
- 17 demande PRC, résidentiel et CII, aux pages 1 et 2.
- 18 Également aux rubriques : inspection compteur
- 19 turbine; inspection Spin test pour turbine de moins
- 20 de 12 pouces; inspection instruments de télémétrie;
- 21 et inspection instruments compteurs, pour tous les
- 22 marchés, donc aux pages 1 à 3. Et inspection Spin
- test pour turbine de 12 pouces et plus; et
- 24 télémétrie coût d'une ligne cellulaire, pour le
- 25 marché VGE, à la page. Donc la méthode... juste un

- Donc, la méthode qui est proposée applique
- 3 à chaque client un coût marginal qui correspond à
- 4 ses caractéristiques propres, je m'excuse, ses
- 5 caractéristiques propres, c'est exact?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. [27] C'est ça. Je vous réfère cette fois-ci à la
- 8 pièce B-0209 qui est Gaz Métro-8, Document 3, à
- 9 l'annexe 1, à la page 1, qui a un tableau présenté
- 10 en réponse à la DDR de la FCEI. Donc, dans cette
- 11 pièce, Gaz Métro présente des moyennes pondérées,
- 12 notamment pour les coûts reliés aux demandes PRC, à
- 13 l'inspection et l'entretien des compteurs et
- instruments correctifs et l'ajout d'une ligne
- 15 cellulaire.
- Advenant que la Régie retienne des coûts
- 17 marginaux constants en des moyennes pondérées, tant
- pour la première année que pour les années
- 19 subséquentes, et pour toutes les rubriques de
- 20 coûts, considérez-vous que les coûts moyens
- pondérés par marché présentés à la pièce B-0209,
- pour les demandes PRC, seraient appropriés?
- M. MATHIEU PAYEUR:
- 24 R. En fait, juste pour se remettre en contexte et
- 25 comme ça avait été expliqué précédemment, le but de

l'exercice est de faire des coûts moyens pondérés pour... en ce moment pour notre preuve était d'établir l'impact que pourrait avoir la méthode proposée par Gaz Métro sur le plan de développement d'une année donnée.

À ce moment-là, l'année qui était la plus récente, c'était deux mille treize (2013), donc on avait utilisé les données du plan de développement. On avait appliqué nos coûts, nos différentes caractéristiques en fonction effectivement des ventes qui avaient été faites cette année-là. Donc, on a été en mesure d'obtenir un coût moyen pondéré pour l'appliquer et voir l'effet sur les taux de rendement. Cet exercice-là avait été fait simplement pour ce but-là.

Et pour répondre plus précisément à votre question, la méthode que propose Gaz Métro est beaucoup plus précise en l'état qu'on est en mesure d'appliquer à chaque client le coût qui lui revient. D'utiliser une méthode de coût moyen pondéré, premièrement on se base... il faut se baser sur une année donnée pour calculer le coût moyen pondéré, donc on perd un peu de précision. Puis on applique à ce moment-là des coûts qui peuvent ne pas s'appliquer à un client en

Mme ISABELLE LEMAY :

1	particulier.	Donc,	on	appliquerait	des	coûts	qui
2	sont moins p	récis à	се	moment-là.			

- Donc, pour répondre à votre question, je crois que l'application précise du coût est plus appropriée pour un coût marginal.
- 6 Q. [28] À la pièce B-0144, encore une fois, à l'annexe 7 1 de l'annexe A, à la page 2... Juste un instant, je vais juste consulter mon analyste encore une 8 9 fois. Vous pouvez oublier ma référence à la pièce 10 B-0144, c'est correct. Advenant le cas où la Régie 11 ne retenait pas entièrement la proposition de Gaz 12 Métro dans la phase 3A, supposons, à quelle 13 fréquence Gaz Métro prévoit réaliser une mise à 14 jour de l'étude sur les coûts marginaux?
- 16 R. Ne sachant pas la finalité, c'est difficile de
 17 s'engager. On este en mesure, on sait... Avec ce
 18 qu'on vous propose aujourd'hui, on sait qu'on peut
 19 réviser à chaque année le coût dans chacune des
 20 petites boîtes. Ça, on sait qu'on va être capable
 21 de le faire. Mais, pour le reste, malheureusement
 22 je ne peux pas, je ne peux pas m'engager.
- Q. [29] Je vous remercie. Ça conclut mes questions.

 Merci.

- 1 INTERROGÉS PAR LA FORMATION
- 2 Mme LOUISE PELLETIER:
- 3 Q. [30] Louise Pelletier pour la Régie. Je
- 4 continuerais sur cette question, s'il vous plaît.
- 5 Vous nous dites « pour le reste », le reste étant
- 6 quoi? Étant les pourcentages de temps mouvement,
- 7 de... C'est quoi le reste?
- 8 (9 h 44)
- 9 R. En fait, la méthodologie qu'on vous a présentée
- avec les temps, ce qu'on vous a présenté, je crois
- 11 que c'est à la réponse 1.1, cette méthodologie-là,
- on est confiant de pouvoir la faire à chaque année
- et de vous présenter le résultat. C'est ce que
- j'appelle, le résultat dans la petite boîte, là.
- 15 Pour chacune des caractéristiques on peut réviser
- 16 le coût à chaque année. Là, si la Régie rendait une
- 17 décision avec un calcul de coût marginal
- 18 complètement différent, c'est là où je dis, je ne
- 19 peux pas m'engager à dire qu'est-ce qu'on... à
- 20 quelle fréquence on peut le mettre à jour.
- 21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 22 Si vous permettez, Madame Pelletier.
- 23 Q. [31] Alors, essentiellement, vous référez à une
- 24 réponse à une demande de renseignements. Peut-être
- 25 seulement pour clarifier, est-ce que vous référez à

- la méthode qui est... bon, vous dites, 1.1, donc
- 2 c'est la demande de renseignements, ce que je vous
- 3 suggère, la B-0196, la méthode qui est décrite en
- 4 annexe, là, donc la réponse à 1.1. Mais vous
- 5 avez...
- 6 R. À l'annexe, en effet.
- 7 Q. [32] ... à l'Annexe 1 de cette DDR-là, différentes
- 8 étapes ou calculs de coûts. Alors, c'est ce à quoi
- 9 vous faisiez référence?
- 10 R. En effet. En effet. Où il y a les temps... les
- 11 études de temps et...
- 12 Q. [33] Merci.
- 13 R. Donc, l'ensemble des composantes.
- 14 Mme LOUISE PELLETIER :
- Q. [34] C'est bien. Mais, si je reviens à... par
- exemple, dans votre proposition originale, avant
- 17 que vous ne changiez de dogme, d'une certaine
- manière, là. On avait, par exemple, ce que vous
- 19 mettez de côté maintenant, le coût de relève de
- 20 compteur. O.K.? Ces chiffres-là, qui étaient dans
- votre proposition originale, ça, vous pouvez les
- 22 mettre à jour même si, selon monsieur Overcast, ça
- doit être de zéro, j'imagine. Est-ce que c'est ça
- que vous voulez dire par les données... moi, je
- dirais, les données en dollars plutôt qu'en études

de temps ou de moyennes ou de proportions	ou
---	----

- 2 autrement?
- 3 R. Oui, ça peut se faire. Où je laisse la porte
- 4 ouverte c'est... disons que, je ne sais pas, moi,
- 5 vous aviez une certaine créativité puis que ça
- 6 allait au-delà de ce que... ce qui est là, bien, on
- 7 ne le... je ne suis pas capable de m'engager, là, à
- 8 mesurer autre chose. Mais la méthode, les coûts,
- 9 nos coûts, on est capable de les mesurer à chaque
- 10 année.
- 11 Q. [35] O.K. Mais sans parler de créativité, je sais
- que ça pourrait nous arriver, c'était bien le
- conditionnel que j'ai utilisé, lorsque vous avez
- 14 indiqué, dans votre première analyse, par exemple,
- 15 le coût de relève d'un compteur à six dollars
- soixante et onze (6,71 \$) minimum, ça, vous
- 17 pourriez le remettre à jour, c'est votre chiffre,
- là, ce n'est pas la Régie qui l'a créé, celui-là?
- 19 R. Je le confirme, et c'est un élément de coût qui
- 20 avait été présenté, justement, dans l'annexe.
- 21 Q. [36] C'est bien. Donc, ce que vous me dites c'est
- 22 que les éléments de coûts sur lesquels vous avez
- 23 déjà travaillé et qui apparaissaient dans le
- B-0144, ça peut être mis à jour annuellement,
- 25 d'après ce que vous nous avez dit hier, est-ce que

- 1 c'est ce que j'ai bien compris? Qu'on les retienne
- 2 ou pas.
- 3 R. En effet, vous avez bien compris.
- 4 Q. [37] Merci. J'aimerais... une autre question de
- 5 précision ou de clarification. Aujourd'hui, on est
- dans le gaz, moi, j'ai fait beaucoup, beaucoup
- 7 d'électricité puis beaucoup de distributeurs avec
- des revenus requis, hein, qu'on analyse. Et le
- 9 revenu requis qu'on analyse et que l'on étudie, en
- 10 termes de distribution d'électricité, ça a choqué
- mes oreilles et ma vue lorsque j'ai vu, dans votre
- 12 document, le B... que vous nous avez déposé hier,
- 13 c'est le 0241 ou 0242, lorsque vous nous donnez, ce
- 14 que j'appellerais, analyse de revenu requis, le
- tableau, essentiellement, à la page... à la planche
- 16 15. On va s'actualiser, hein.
- 17 R. Vous êtes plus à l'avant-garde que moi.
- 18 Q. [38] Pardon?
- 19 R. Vous êtes plus à l'avant-garde que moi.
- 20 Q. [39] J'essaie, ça demande beaucoup d'efforts. Donc,
- 21 sur cette planche-là on voit, justement, « revenu
- 22 requis », mais, essentiellement, c'est l'analyse de
- rentabilité, ce n'est pas du revenu requis, en tout
- 24 cas dans ma compréhension à moi, qui est habituée
- de faire de l'électricité et probablement que je

- 1 vais en voir aussi, là, dans la tarifaire de Gaz
- 2 Métro, un revenu requis n'aura pas cette allure-là
- 3 et qui ne sera pas cela, c'est bien ça?
- 4 (9 h 49)
- 5 R. En effet, ca...
- 6 Q. [40] Pourquoi vous ne l'appelez pas analyse de
- 7 rentabilité? Pourquoi c'est si difficile... je
- 8 m'excuse, là, chez Gaz Métro, d'utiliser les bons
- 9 mots? Quand on parle d'un indicateur de
- 10 performance, qu'il n'y a pas d'indicateur de
- 11 performance, mais qu'on parle de bonification, on
- 12 utilise indicateur de performance. Ici, on me parle
- 13 de revenus requis alors que c'est une analyse de
- 14 rentabilité. Alors ça, ça fait juste amener de la
- 15 confusion et surtout lorsqu'il y a des échanges de
- 16 correspondance où on parle de revenus requis, alors
- 17 que le revenu requis dans la tête de Gaz Métro dans
- 18 ce dossier-ci c'était pas du tout le vrai revenu
- 19 requis, c'est l'analyse de rentabilité.
- 20 R. Alors ce document-là, je m'en excuse, mais il
- s'appelle « Calcul de revenu requis » depuis...
- depuis des lunes, alors c'est pour ça qu'à
- 23 l'interne on l'appelle le revenu requis et c'est le
- 24 même format qu'on vous présente dans chaque
- dossier. Alors, oui, il y a une distinction entre

- 1 le revenu requis qui sert à déterminer les tarifs
- 2 dans notre dossier tarifaire et le revenu requis
- 3 qui est l'analyse de rentabilité, mais c'est
- 4 l'outil à l'interne qui s'appelle comme ça et qu'on
- 5 utilise depuis...
- 6 Q. [41] Depuis des lunes.
- 7 R. ... près de vingt (20) ans.
- 8 Q. [42] Oui. O.K. Bien c'est pas parce que c'est comme
- 9 ça depuis vingt (20) ans que ça ne peut pas se
- 10 changer puis avoir les vrais mots.
- 11 R. J'en prends bonne note.
- 12 Q. [43] Bon, c'est bien. Et ma dernière question, qui
- n'est pas une... probablement pas une question,
- mais plutôt du commentaire. J'y ai fait référence
- il y a quelques minutes. Vous... lorsque vous avez
- déposé le B-0144, qui était essentiellement la
- 17 preuve que je croyais être la preuve de Gaz Métro
- 18 et ensuite le B-0145 après le rapport de l'expert,
- 19 on comprend que c'est un changement assez radical
- 20 d'approche, assez important. Mon commentaire est le
- 21 suivant. On a trois autres experts ici dans la
- 22 salle, si vous aviez appelé un des trois autres,
- 23 votre pensée aurait évolué peut-être de façon
- 24 différente ou elle serait restée avec l'approche
- assez particulière de monsieur Overcast? Puis

1	lorsque nous, on parle de coûts marginaux, puis
2	lui il nous parle de coûts marginaux, mais vers des
3	tarifs. Il faut fixer un tarif, il faut fixer un
4	prix. Oui, avec un coût marginal de court terme
5	c'est peut-être la meilleure des choses pour
6	évaluer le prix d'un élément, d'un « output », mais
7	c'est pas de ça qu'on parle ici en termes de
8	tarifs. On parle de l'outil et maître Gertler y a
9	fait une référence assez éloquente hier après-midi.
10	C'est l'outil des coûts marginaux qu'on veut et non
11	pas de quelle façon fixer le tarif. On va y arriver
12	en phase 4, je sais que vous avez hâte chez Gaz
13	Métro qu'on y arrive, nous aussi on a hâte. Mais en
14	attendant on parle de coût marginal. Alors c'est la
15	fin de mon commentaire éditorial. Si vous voulez
16	répliquer, comme vous voulez, mais c'est pas une
17	question, vous n'êtes pas liée par ça. Merci.
18	Merci, Monsieur le Président.
19	LE PRÉSIDENT :
20	Je vous en prie. Maître Turgeon
21	Je vais poursuivre, Maître Sigouin-Plasse,
22	je m'adresse à vous particulièrement parce que sur
23	la confusion autour du terme revenu requis je
24	voulais juste m'assurer auprès de vous, puis vous
25	n'êtes pas obligé de répondre tout de suite, mais

1	dans les nombreuse correspondances qui jalonnent ce
2	dossier, à un moment donné vous aviez écrit que
3	vous vous opposiez à l'approche qui était
4	préconisée par certains intervenants parce qu'ils
5	remettaient en question des éléments du revenu
6	requis.
7	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
8	Oui, je le reconnais, là.
9	LE PRÉSIDENT :
LO	Je veux juste m'assurer
L1	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
L2	Si la question est : est-ce que vous reconnaissez
L3	que ça a été employé? Certes ça a été employé,
L 4	Monsieur le Président.
L5	LE PRÉSIDENT :
L 6	Oui, ça a été employé. Non, je veux m'assurer de
L7	quel revenu requis vous parliez dans vos
L8	correspondances. Est-ce que vous parliez du revenu
L 9	requis auquel réfère ma collègue, c'est-à-dire
20	celui qui qu'on étudie pour fixer des tarifs ou
21	le revenu requis qui est un modèle d'analyse de
22	rentabilité?
23	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
24	Écoutez, loin de moi l'idée puis je pense que je
25	vais retenir votre invitation de retenir mon

1	commentaire puis de vous revenir, parce que je ne
2	voudrais pas ajouter à la confusion dans cet
3	échange, là.
4	LE PRÉSIDENT :
5	D'où mes questions. Prenez le temps d'y penser puis
6	de revenir, mais
7	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
8	Puis on va on va arrimer la terminologie et je
9	verrai en argumentation, si besoin est, à faire les
10	corrections appropriées, Monsieur le Président.
11	LE PRÉSIDENT :
12	O.K.
13	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
14	Madame la Régisseur Pelletier, pour s'assurer qu'on
15	parle un langage que tout le monde comprend et
16	auquel on doit faire adéquatement référence. Alors
17	je prends bonne note et je vous reviens là-dessus
18	en argumentation. Ça vous va?
19	(9 h 54)
20	LE PRÉSIDENT :
21	Oui, c'est parfait. Merci. J'aurai moi-même
22	quelques questions, quoiqu'on en a couvert pas mal.
23	Disons que ma compréhension de votre
24	proposition se précise, cependant, et tantôt, dans
25	les questions de maître Cardinal, on a évoqué, là,

1		une hypothèse, là, cinq mille (5 000) additions de
2		clients résidentiels, trois mille (3 000), peu
3		importe le chiffre, là, c'est quand même des
4		nombres dans les milliers à chaque année, dans ces
5		catégories de clients-là. Je comprends de votre
6		approche que ce que vous vous remettez
7		entièrement dans l'application de ce modèle
8		d'analyse de rentabilité, vous vous remettez dans
9		les mains des informations provenant du champ,
10		provenant des vendeurs ou provenant de ceux qui
11		font la promotion de l'extension de réseau auprès
12		de différentes clientèles ou différentes
13		communautés et là, cette information-là vous
14		provient et là, votre approche que vous préconisez
15		c'est n'utilisons pas des coûts artificiels ou
16		pondérés ou moyens, mais prenons plutôt
17		l'information la plus pure possible qui nous
18		provient du champ. Je vous ai bien compris?
19	R.	Oui.
20	Q.	[44] Ça m'inquiète. Moi, j'appelle ça mettre le
21		singe en charge des peanuts. Les vendeurs, là,
22		c'est des gens pleins de bonne volonté, mais ils
23		ont une caractéristique souvent commune, ils sont
24		fort enthousiastes, hein, ils ont tendance à voir
25		les choses très positivement et souvent, ils

1		s'imaginent que ce qu'ils envisagent va se réaliser
2		à cent pour cent (100 %), ce qui est rarement le
3		cas, hein, vous conviendrez avec moi, puis on
4		pourrait faire l'historique de quelques projets
5		récents de prolongement de réseau qui annonçaient
6		plus de raccordements qu'il s'en est fait
7		réellement, plus de ventes qu'il s'en est fait
8		réellement. Donc quand on fait une analyse de
9		rentabilité au départ, ce qu'on vise, c'est avoir
10		une approche correcte, conservatrice, enthousiaste
11		en même temps, mais conservatrice, parce qu'on
12		s'apprête à faire un investissement qui va être là
13		pour longtemps et que l'ensemble des clients va
14		payer longtemps. Est-ce qu'il n'y aurait pas
15		est-ce que cette approche-là n'est pas un peu
16		risquée à remettre, dans le fond, les imputs
17		fondamentaux de l'analyse de rentabilité dans les
18		mains de ceux, à l'interne ou à l'externe, qui font
19		la promotion d'un projet?
20		M. MATHIEU PAYEUR :
21	R.	Peut-être simplement une spécification technique,
22		là, au niveau de dans le fond, dans les
23		différentes caractéristiques qui auront été
24		« costées », excusez-moi l'expression, donc, seront
25		inclues dans, comme, un champ caché, si on veut,

1	dans un outil de rentabilité, puis le coût marginal
2	va se générer au fur et à mesure que les
3	informations vont être rentrées, les autres
4	informations de l'analyse de rentabilité. Donc, nos
5	vendeurs, nos équipes de construction, puis
6	lorsqu'ils entrent les informations pour les
7	investissements, à ce moment-là, j'imagine qu'ils
8	entrent les informations au meilleur de leurs
9	connaissances; ils vont entrer le nombre de
10	clients, les clients le type de client, le
11	nombre de mètres de conduite, les types de compteur
12	installés pour leur projet, Mais ils n'auront pas
13	de contrôle sur le coût marginal. Le chiffre qui
14	apparaîtra, parce que ce chiffre-là va être généré
15	en fonction des caractéristiques qu'ils auront
16	entrées fois le coût, ou en fonction du coût de ces
17	caractéristiques. Donc, pour répondre à votre
18	question, ils peuvent jouer, mais c'est comme tous
19	les autres éléments aussi, ils peuvent jouer sur
20	les nombres de mètres de conduite ou quoi que ce
21	soit, donc à ce moment-là, ce n'est pas le coût
22	d'opération, ce n'est pas eux qui le contrôle dans
23	le cas de l'analyse de rentabilité, c'est établi en
24	fonction des caractéristiques rentrées par ailleurs
25	dans l'analyse de rentabilité.

1 (9 h 59)

25

2 Mme ISABELLE LEMAY :

3 R. J'ajouterais, bien non, on ne considère pas ça 4 risqué, parce que déjà aujourd'hui, ils sont 5 impliqués dans la démarche, là, ce n'est pas... on 6 ne vient pas de changer leur job puis les mettre en responsables de ça, là, ils font le démarchage, ils 7 font déjà les analyses, ils ont un outil, qui 8 9 s'appelle expernet, puis alors, c'est par ça qu'on 10 va se linker et qu'on va leur forcer les coûts. 11 Mais maintenant, il y a des principes de gouvernance chez Gaz Métro et... bien, vous 12 13 mentionnez certains projets qu'il y a eu des 14 dépassement, mais il y en a également d'autres où 15 ça va très bien et celui que j'ai porté votre 16 attention, vous pouvez le constater au rapport 17 annuel que dans les faits, les ventes se sont devancées et il y a eu plus de volume. Donc votre 18 19 réserve, vos préoccupations, du côté de Gaz Métro, bien, on ne les partage pas, on a confiance en leur 20 21 donnant les outils qu'ils connaissent déjà, puis en 22 leur « feadant » les bons coups qu'on va avoir. « Feadant », excusez-moi! On va contrôler nous-23 24 mêmes les coûts. C'est la comptabilité qui contrôle

ça. Ce n'est pas les ventes. Eux, ils vont faire

1 leur analyse. Mais la comptabilité va faire 2 l'analyse au niveau des coûts pour alimenter leur 3 système. 4 Q. [45] O.K. Mais je vais prendre un exemple concret. 5 Supposons que c'est une extension de réseau qui vise d'amener le gaz dans une communauté, on vise 6 7 dans une première phase le raccordement de cinq 8 cents (500) clients résidentiels plus une dizaine de clients commerciaux. Au moment où le projet est 9 10 suffisamment avancé pour que ça mérite l'analyse de 11 rentabilité, je vois mal comment les vendeurs ou 12 peu importe la personne, puis je ne veux pas casser 13 du sucre sur le dos des vendeurs, mais la personne 14 qui pose les hypothèses pour dire, il y a combien 15 de clients résidentiels qui vont me faire une 16 demande de PRC, c'est nécessairement cette personne-là, quelle qu'elle soit, elle va poser une 17 18 hypothèse. Vous semblez présenter ça comme étant des données pures et dures que vous avez obtenues 19

l'analyse de rentabilité, ils ne savent pas combien

il y a de clients résidentiels qui vont demander le

du champ de personnes qui savent. Bien, ils ne

savent pas. Ils ne savent pas au moment de

24 PRC. À moins que je me trompe.

20

21

22

23

		$M \Delta H H H H$	
_	1.1	MATUTEO	

- 2 R. Bien, c'est une information qu'ils doivent entrer
- dans... C'est un des champs de l'analyse de
- 4 rentabilité avant la méthode proposée. C'est déjà
- 5 un des champs au niveau des investissements
- 6 initiaux. Les coûts liés au PRC doivent être
- 7 entrés. Donc, c'est dans ce cadre-là qu'ils font
- leur hypothèse. Puis, nous, notre coût suit cette
- 9 hypothèse-là qu'ils auront faite à ce moment-là.
- 10 Q. [46] Je comprends. Vous, vous proposez un coût
- 11 entre zéro et le montant maximal. Puis, là, vous
- 12 dites, bon, bien dépendant du nombre de clients qui
- demanderont un PRC dans notre scénario, bien, ça va
- donner le coût marginal associé à ce projet-là. On
- 15 s'entend-tu que ce n'est pas une donnée... ce n'est
- pas une donnée solide comme le nombre de mètres de
- 17 tuyau à enfouir dans le sol. Ça, c'est assez
- précis. Mais le nombre de clients qui va demander
- 19 un PRC au début du projet, avant même qu'on ait
- 20 fait même la caractérisation des sols, on s'entend
- 21 qu'on est un peu dans l'hypothèse?
- 22 Mme ISABELLE LEMAY :
- 23 R. Mais je vous dirais que nos équipes sont quand même
- 24 expérimentées, là. On n'envoie pas du monde qui ne
- 25 savent pas ce qu'ils font pour cette relève-là. On

1		identifie le potentiel. On l'identifie pour vrai.
2		On va regarder, est-ce qu'il y a des bonbonnes de
3		propane à côté, est-ce que On regarde le
4		potentiel d'un projet. Si je fais référence
5		justement à celui d'Asbestos, on a identifié
6		concrètement vingt-huit (28) clients qui, pour eux,
7		économiquement, on sait que c'est du commercial, or
8		sait que, pour eux, économiquement, c'est plus
9		avantageux de faire le transfert vers le gaz
10		naturel. Et on le voit, ça se concrétise.
11		Donc, l'expérience qu'on a sur le marché,
12		sur le terrain, elle vaut quelque chose. Et ça
13		s'appuie, ça s'appuie dans nos prévisions. On ne
14		prévoit pas dix ans à l'avance. Ça, c'est beaucoup
15		moins tangible. Mais ce qu'on fait court terme,
16		c'est très tangible. Puis on a le son du, je
17		dirais, de la Chambre de commerce. Il y a des gens
18		qui viennent, qui nous demandent d'aller dans leur
19		région. Ça donne du poids, ça, dans les analyses
20		qu'on fait.
21	Q.	[47] Puis votre réponse me ramène toujours la même
22		préoccupation. Je vous parle de projet qui vise
23		trois cents (300), cinq cents (500) clients
24		résidentiels et une dizaine de clients commerciaux.
25		Vous me répondez comme si on parlait d'un

raccordement ou d'une extension de réseau pour un client VGE ou une dizaine de clients CII. Je suis convaincu, je crois ce que vous me dites, que les gens ont la connaissance du terrain puis ils font leur devoir. Puis quand ils vous reviennent avec l'information, elle est aussi précise qu'elle puisse l'être. Mais ce n'est pas de ça que je vous parle. (10 h 04) Un client VGE, je suis certain que vous êtes capable d'y aller de façon binaire et de façon très précise, parce que vous savez à qui vous adresser. Il y a une connaissance fine du terrain, des conditions particulières de ce projet-là. Mais ce n'est pas que je vous parle. Je vous parle, une extension résidentielle à Terrebonne ou peu importe, à Mascouche ou à « whatever ». Ils ne sont pas construits. Il n'est pas construit le quartier. 19 Vous ne savez pas qui va habiter là. Comment vous 20 pouvez dire de façon précise que, parmi ces trois cents (300) clients résidentiels nouveaux qui seront construits dans les deux prochaines années il y aura cinquante-deux (52) demandes de PRC et 24 pas une de plus.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

21

22

23

	$M \Delta \cdot I \cdot H + H \cdot I +$	$10 \land \lor \Box \cup \Box \cup \Box$	

R. En fait... bien, je crois que, premièrement, il y a 2 3 des hypothèses qui sont prises dans les analyses de 4 rentabilité de façon générale puisque ça se 5 positionne à un point dans le temps puis qu'on se 6 projette. Donc, il y a, premièrement, des 7 hypothèses à prendre. La question, disons, pour le PRC, la question, c'est de savoir est-ce que les 8 9 hypothèses prises par l'équipe qui fait l'analyse 10 de rentabilité, à ce point-là, est-ce qu'elle est 11 plus précise que de prendre une moyenne pondérée basée sur des données historiques? Nous, on croit 12 13 que oui, on croit que lorsque... s'il y a trois 14 cents (300) clients, qu'ils regardent le profil des 15 clients qui s'en viennent, qui posent des 16 hypothèses à ce moment-là sur le nombre de 17 personnes qui vont faire une demande de PRC puis là 18 on applique ces coûts d'opération liés à ça, à mon 19 avis c'est plus précis que d'utiliser un coût moyen 20 pondéré basé sur des données historiques sur l'ensemble des marchés des clients résidentiels ou 21 22 sur un autre bassin de clients qui serait moins précis que celui qui est observé dans le cadre de 23 24 l'analyse de rentabilité. 25 (10 H 05)

1	Q.	[48] Bon. Je vais arrêter là ma question. On ne se
2		rejoindra pas. En réponse à notre dernière, je
3		crois que c'est notre dernière DDR, la numéro 10.
4		Excusez-moi, je n'ai pas le numéro de la pièce.
5		B-0240. À la question 1.1. Il y a deux réponses. Il
6		y a une réponse du docteur Overcast puis la vôtre
7		qui dit la chose suivante :
8		Gaz Métro partage l'avis du Dr
9		Overcast, l'analyse de rentabilité
10		d'un projet ne devrait pas considérer
11		des événements et coûts inconnus au
12		moment de la demande de branchement.
13		La contamination d'une analyse par
14		l'ajout de tels coûts aurait comme
15		conséquence la réduction artificielle
16		de la rentabilité de certains projets
17		[].
18		Bon. Je vous fais grâce du reste. En tout cas, vous
19		semblez avoir l'assurance d'avoir en début de
20		projet une connaissance fine de ce qui s'en vient
21		puis de ce qu'on ne peut pas considérer dans les
22		coûts. Puis si je me trompe, dites-moi-le, mais
23		Puis j'anticipe un peu sur le sujet B. Mais dans ce
24		que vous proposiez de modifier à l'analyse de
25		rentabilité dans un autre dossier où ce sujet-là a

1	été	traité	une	première	fois,	vous	vouliez	prendre

- en considération des potentiels de ventes, des
- 3 expectatives de, si je me souviens bien le terme.
- 4 Alors, est-ce que ce n'est pas en matière de
- 5 revenus à venir dans un cas d'extension, est-ce que
- 6 ce n'est pas le contraire de ce que vous me dites
- 7 en matière de coûts?
- 8 Mme ISABELLE LEMAY:
- 9 R. Oui, ça, c'est le... bien, le volet B que... et
- 10 qu'on est en train de se repencher sur la preuve à
- 11 ce niveau-là. Mais la position, elle est en
- 12 révision au niveau du FMA. Donc, je ne pourrais pas
- me prononcer là-dessus. Mais, nous, ce qu'on vous
- indique ici, c'est ce qu'on sait, c'est ce qu'on
- 15 considère maintenant dans les coûts. Alors, c'est
- 16 pour ça que je disais, on a un certain niveau de
- 17 confiance avec la donnée qui nous vient du terrain.
- 18 Et c'est ce qu'on applique au niveau des coûts.
- Mais on sait que... Bon. Si on regarde au niveau de
- 20 l'expectative, c'est quand même les mêmes coûts. On
- fait juste... C'est le nombre de « body » en haut,
- 22 le nombre d'entreprises qui va changer en haut dans
- la Phase B et non pas la ligne « coûts
- 24 d'opération ».
- 25 Q. [49] Bon. Effectivement, on y reviendra dans le

1		sujet B. C'est juste que je voyais une dichotomie
2		entre une approche très prudente, ce que je lis à
3		votre réponse 1.1 en matière de coûts à considérer,
4		une approche très prudente. On va prendre en compte
5		que les coûts qu'on connaît, puis tous les autres,
6		on les oublie, parce qu'on ne peut pas faire de
7		suppositions. Ça doit se refléter aussi en une
8		saine approche en matière d'analyse économique,
9		c'est d'avoir le même traitement sur les coûts puis
10		les revenus. On s'entend?
11	R.	Donc, dans le volet B, il faudra être lorsqu'on
12		parlera à la Phase 3B, il faudra être en mesure de
13		vous expliquer comment notre méthodologie
14		s'applique rendu à cette étape-là. Mais la
15		méthodologie, on la fixe aujourd'hui. Puis ensuite,
16		comment ils vont vivre avec ça, bien, ça sera dans
17		la deuxième étape, en fonction de la Ça va?
18		(10 h 10)
19	Q.	[50] Très bien. J'ai terminé mes questions. Mais
20		avant de vous libérer, enfin je veux juste
21		m'adresser aux procureurs de la FCEI, d'OC et du
22		ROEÉ. Nous avons posé une question, suite à une
23		question qu'on avait posée à Gaz Métro sur puis
24		elle vous a été posée tantôt par maître Cardinal
25		concernant les ajouts de charge et les coûts à

1	prendre en considération dans le cas d'ajout de
2	charge et donc, vous aviez répondu à cette
3	question-là puis, essentiellement, les experts ne
4	s'entendent pas sur ce qui doit être pris en
5	compte. Les trois autres experts nous disent tous
6	qu'ils ne sont pas d'accord avec la position du
7	docteur Overcast et qu'ils considèrent que, dans
8	une étude de coût marginal de long terme, certains
9	coûts, évidemment moindres, mais certains coûts
10	doivent être pris en compte dans le cas d'une
11	addition de charge. Alors, Messieurs, vous parlerez
12	aux experts pour s'assurer que ce point-là est
13	couvert dans leur témoignage.
14	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
15	Si vous me permettez, Monsieur le Président.
16	LE PRÉSIDENT :
17	Oui?
18	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
19	Par contre, je comprends qu'il y eu des questions
20	qui ont été dirigées
21	LE PRÉSIDENT :
22	Oui.
23	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
24	vers le panel il y a quelques instants
25	concernant les ajouts de charge. Maintenant, est-ce

1	que je comprends que pour la formation ou la Régie,
2	il y aurait lieu de poser des questions plus
3	spécifiques au docteur Overcast sur cet aspect
4	puisque vous interpellez les experts
5	LE PRÉSIDENT :
6	Oui, oui.
7	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
8	des autres participants.
9	LE PRÉSIDENT :
10	Oui, c'est correct. Oui, Maître Sigouin-Plasse. En
11	fait, on peut, je peux reposer la question mais
12	c'est parce que sa réponse m'apparaissait claire.
13	Je fais référence à la question, et là, je veux
14	être sûr, c'est à la pièce B-0196, pages 6 et 7, la
15	question 2.1 où la Régie posait la question :
16	En comparant l'étude déposée par Gaz
17	Métro dans le cadre du dossier
18	tarifaire 2015, à la référence (i), et
19	l'analyse produite par Black & Veatch,
20	à la référence (ii), la Régie note que
21	cette dernière, n'inclut pas les coûts
22	marginaux de prestation de services de
23	long terme pour les ajouts de charge.
24	Veuillez expliquer pourquoi.
25	Et la réponse du docteur Overcast c'est :

1	Load addition typically do not require
2	new facilities and therefore do not
3	have any marginal O&M.
4	Ça va? Donc, c'est
5	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
6	Oui, oui, parfait.
7	LE PRÉSIDENT :
8	C'est à cette réponse-là que je fais référence.
9	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
10	Que vous faites référence.
11	LE PRÉSIDENT :
12	Je peux permettre absolument à docteur Overcast
13	de
14	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
15	Bien écoutez, simplement pour peut-être éviter une
16	réouverture d'enquête par la suite
17	LE PRÉSIDENT :
18	Oui.
19	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
20	de faire ramener le docteur Overcast, lui
21	permettre à tout événement Mais en fait, je ne
22	vous dis pas qu'il n'y en aura pas suite à ce que
23	les experts pourraient venir dire là-dessus, je
24	réserve mes droits, Monsieur le Président, mais
25	peut-être si vous me permettez de poser la question

- 1 au docteur Overcast d'emblée...
- 2 Q. [51] Docteur Overcast, vous avez pris connaissance,
- 3 vous avez entendu monsieur le président faire état
- à cette réponse à la question 2.1 de la demande de
- 5 renseignements, en fait, la pièce B-0196. Est-ce
- 6 qu'il y a des éléments que vous pourriez ajouter à
- 7 ce stade-ci du dossier concernant la prise en
- 8 considération des ajouts de charge aux fins de
- 9 l'établissement des coûts marginaux de prestation
- 10 d'opérations.
- 11 Dr. H. EDWIN OVERCAST:
- 12 A. This is a very good question and I think my
- position results from all my practical experience.
- And when you size a gas main, let's say you sized
- the gas main fifteen (15) years ago, that main has
- 16 been there in the ground fifteen (15) years. Well,
- in those fifteen (15) years, you've replaced
- appliances and that sort of thing and you create
- more capacity on the line because new appliances
- are more efficient than old appliances.
- 21 So typically, if somebody comes in and adds
- a new load, this would be, certainly in a
- residential class but probably also amongst small
- 24 CII customers, and you add a new load, there's
- capacity in the pipe to serve that load because of

the conservation that's occurred naturally from more efficient heating, more efficient water heating. I mean, if you're talking about gas cooking, nobody has pilot lights anymore, you don't have pilot lights on your water heaters if you have a new water heater, so all that has created capacity in the system. So typically, I'm saying there... then require new facilities to meet the load and there's no marginal O&M because you're still using the same facilities, nothing has changed. That additional volume doesn't cause you to have to inspect the pipelines anymore, doesn't require any more maintenance.

And then I go on to say if there is new capital require, let say you have to replace the main. You have to upsize the main. Well you take that into account as Gaz Métro has indicated, they will take those dollars into account in determining the profitability of increasing the size of the main. But increasing the size of the main doesn't create any new O&M. And in fact, it might reduce it.

And you say how does that happen, well, you're replacing a pipe that's old with a newer pipe, so there's less O&M there initially anyway

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

because most of your maintenance... this is a practical matter occurs on older pipes. And if it's plastic, there's very little maintenance. And if you're replacing plastic with plastic, the activities that you would have to undertake such as leak inspections and those kinds of things that are part of operating the gas system and part of the O&M, you're already doing those on the existing pipe, so there's no new O&M for that.

And so that's why I'm saying here there's no marginal costs associated with those new loads beyond any new capital. The O&M part would be the same because you've already got existing capital ledger providing that O&M for. And if you were able, when you replaced the pipe, let's say it was a two inch steel coated cathodically protected, that's the most expensive pipe to maintain because you have to maintain the coating and you have to maintain the cathodic protection. So if you replace that two inch pipe with, say, a four inch plastic pipe, all that cathodic protection O&M, that would go away. So there would actually be a benefit to O&M expenses from that kind of a replacement. And that's the basis of my answer. Hear that the absence of new capital, assuming zero O&M is a

- 1 reasonable answer.
- Q. [52] Merci, ça confirme la compréhension que
- j'avais de... J'ai dit ça confirme la compréhension
- que j'avais de la réponse que vous avez donné à
- 5 cette question. Oui, O.K. Mais si je vous ai bien
- 6 entendu tantôt, Madame Lemay, vous avez dit que
- dans les cas précis, par exemple, d'un grand client
- 8 industriel qui présenterait un projet d'ajout de
- 9 charge, donc qui nécessiterait, par exemple, de
- 10 l'ajout de compresseur ou modification de la
- 11 conduite ou même de son branchement et qui passait
- 12 d'un type de mesurage à un autre type de mesurage
- qui nécessite la télémétrie, forcément, il y
- 14 aurait, contrairement à ce que a dit le docteur
- Overcast, il y aurait des coûts d'opération qui
- 16 seraient croissants dans ce cas-là.
- 17 Mme ISABELLE LEMAY:
- 18 R. Bien dans son exemple, en fait, lui, ce qu'il nous
- dit, c'est qu'il n'y a pas de coût croissant parce
- 20 que l'actif demeure la même chose. Moi, l'exemple
- que je vous disais, c'est si on a une augmentation
- de charge qui nécessite, comme il le mentionnait,
- 23 un changement de compteur ou un ajustement au
- 24 niveau du branchement, il est clair qu'on refait
- 25 une analyse à ce niveau-là. Mais à son exemple,

1	comme il le mentionnait, bien on va faire
2	l'analyse, puis ça, c'est déjà dans nos moeurs, là,
3	c'est déjà dans nos habitudes, on le fait, mais on
4	ne viendra pas donner un crédit au client, c'est
5	l'ensemble de la clientèle qui va bénéficier de
6	l'ajout de charge. On va regarder si c'est rentable
7	de le faire et on peut lui demander une
8	contribution à ce niveau-là, mais sinon, on va, si
9	ça demeure rentable, bien tant mieux, là, c'est
10	on ne va pas donner un client, mais tu m'as payé
11	cent cinquante-sept dollars (157 \$) et maintenant,
12	magie, ça coûte moins cher parce qu'on est en
13	plastique puis je vais te rembourser, ce n'est pas
14	comme ça. C'est à l'ensemble de la clientèle, le
15	bénéfice qui est partagé.
16	(10 h 20)
17	LE PRÉSIDENT :
18	Je vous remercie. Ça met un terme à mes questions,
19	aux questions de la Régie. Un dernier commentaire.
20	On me suggère de dire aux intervenants de référer
21	notamment au tableau qui apparaissait dans la
22	preuve originale de Gaz Métro, le tableau qui est à
23	la page 7 de 10, en fait, le deuxième tableau qui
24	est à la page 7 de 10 de Gaz Métro-17, Document 4,
25	de la preuve du 3879 qui est la pièce, toujours,

1	oui, B-0144. Voilà! Je crois que nous sommes en
2	mesure de libérer les témoins. Madame Lemay,
3	Monsieur Payeur, doctor Overcast. À moins que vous
4	ayez
5	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
6	Parfait. Donc, on peut les Non, non, non. Je
7	n'ai pas de réinterrogatoire, Monsieur le
8	Président, à ce stade-ci. On peut donc libérer les
9	témoins sous réserve, comme je l'ai annoncé tout à
10	l'heure, peut-être d'une contre-preuve comme c'est
11	bon aloi de le signaler, mais
12	LE PRÉSIDENT :
13	Oui.
14	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
15	on n'est pas encore rendu là.
16	LE PRÉSIDENT :
17	Non. En effet. Merci beaucoup. Alors, nous allons
18	prendre une pause de quinze (15) minutes et de
19	retour après avec la FCEI. Merci. J'ai juste oublié
20	de dire, bien que docteur Overcast va être avec
21	nous, je comprends, toute la semaine, je voulais
22	quand même le remercier. Je voulais vous remercier,
23	docteur Overcast de votre présence parmi nous et

bonne retraite.

1	DR. H. EDWIN OVERCAST :
2	Thank you very much.
3	SUSPENSION
4	LE PRÉSIDENT :
5	Rebonjour.
6	PREUVE DE LA FCEI
7	Me ANDRÉ TURMEL :
8	Bonjour Monsieur le Président. Bonjour aux
9	Régisseurs. André Turmel pour la FCEI. Alors, nos
10	témoins de la FCEI ont pris place. Vous avez
11	reconnu monsieur Antoine Gosselin et, à sa droite,
12	monsieur Richard A. Baudino, notre expert, qui a
13	été déjà reconnu par la Régie il y a déjà de cela
14	quelque temps. Alors, si on veut, Madame la
15	Greffière, assermenter nos témoins.
16	
17	L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce dix-neuvième
18	(19e) jour du mois d'avril, ONT COMPARU :
19	
20	RICHARD A. BAUDINO, Consultant (INAUDIBLE), having
21	business operations at 570, Colonial Park Drive,
22	Suite 305, Roswell, Georgia 30075;
23	
24	ANTOINE GOSSELIN, Économiste, ayant une place
25	d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

1	LESQUELS, après avoir fait une affirmation
2	solennelle, déposent et disent :
3	
4	INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :
5	Alors, dans le présent dossier, Monsieur le
6	Président, donc il y avait donc la preuve de
7	l'expert monsieur Baudino qu'on va adopter dans un
8	instant. Mais, évidemment, monsieur Gosselin est
9	sur le panel seulement pour répondre aux questions,
10	le cas échéant, et commenter sur ce qu'il a entendu
11	à l'audience, compte tenu qu'il est depuis
12	longtemps analyste à la Régie, mais dans ce
13	dossier-là précisément. La FCEI était un peu, pas à
14	l'origine, mais avait beaucoup contribué aux
15	questionnements. Alors, on pensait utile qu'il soit
16	présent, simplement pour partager ses réflexions le
17	cas échéant, si on lui demande.
18	LE PRÉSIDENT :
19	On peut sûrement qualifier monsieur Gosselin
20	d'instigateur.
21	Me ANDRÉ TURMEL :
22	J'allais le dire, mais je n'ai pas osé.
23	LE PRÉSIDENT :
24	Hum, hum.
25	(10 h 41)

- 1 Me ANDRÉ TURMEL:
- 2 Alors, merci, Monsieur le Président. Alors...
- 3 Q. [53] Good morning Mr. Baudino, you can take off
- 4 your headset.
- 5 MR. RICHARD A. BAUDINO:
- 6 R. Okay, thank you.
- 7 Q. [54] First of all I would like just to review with
- 8 you the fact that, in this hearing you, this file
- 9 you have written personally and filed a written
- 10 testimony table as C-FCEI-94 so have you written
- 11 personally or performed personally this analysis
- 12 and this document?
- 13 R. Yes I did, I performed it personally.
- Q. [55] And you adopt it as your written testimony in
- this current file?
- 16 R. I do.
- 17 Q. [56] Okay. So without any more explanation I will,
- 18 I will let you do your presentation in, to the
- 19 Régisseurs, the Commissioners.
- 20 R. All right, thank you very much. My name is Richard
- 21 Baudino and I was retained by the Canadian
- 22 Federation of Independent Businesses to review the
- long-run marginal cost studies presented by Gaz
- 24 Métro and Black & Veatch, and to make
- recommendations to the Régie, regarding long-run

1	marginal operations and maintenance expenses for
2	Gaz Métro for purposes of its profitability
3	analyses for adding new customers.

This is my first time in Canada before the Régie, I appreciate the opportunity to assist the Régie in this determination of marginal cost in Phase 3A.

Just as a bit of background for, for me, I began my professional career in Regulation within the New Mexico Public Service Commission staff in nineteen eighty-two (1982), it was the State Regulatory Body for electric and gaz rates in the state and I joined J. Kennedy in nineteen eighty-nine (1989) and have been with them ever since. My education is a Master of Arts and Economics from New Mexico State and my background and experience include substantial work with gaz distribution, cost of service studies, revenue allocation, cost allocation and rate design in regulatory jurisdictions throughout the United States and, for our firm, J. Kennedy, I'm also our firm's expert on the cost of capital and allowed rate of return.

If I may begin, the study originally presented by Gaz Métro represents an improvement over the sort of fixed one hundred and fifty-seven

dollar (\$157) marginal cost value introduced previously. Gaz Métro's original study, in my view, is a very reasonable starting point for marginal cost and I recommend the Régie proceed from that basis in this proceeding. It employs data that is specific to for Gaz Métro, separates marginal cost up by major customer classifications and employs a Year 1 and Year 2 plus framework, all of which provides a basis for refining the application and estimation of long-run marginal cost and it's subsequent profitability analyses.

Not surprisingly, this new approach has a higher profitability for residential customers. Given that we have quantified, and Gaz Métro quantified that these costs should be, are expected to be lower for residential than it would be for larger commercial customers.

So, with a sort of a global view I guess I would say, with respect to the positions of the intervener experts, including me, and the position of Gaz Métro and his expert Dr. Overcast, the main disagreement obviously is short-run versus the long-run view. Dr. Overcast and Gaz Métro have recommended short-run marginal cost and the interveners support long-run marginal cost

consistent with the Régie's prior findings on this matter.

As I stated in my report, long-run is the proper perspective for evaluating profitability of these new extensions, short-run marginal cost can now account for system expansion and the cost over time, over the long term, and by long-run versus short-run, short-run has, I believe Dr. Overcast has, has defined it and I would agree, would be where you have a sunk cost, you have fixed cost of the system. Longer run would, essentially look at all costs as variables including capital cost, the cost of the system and what that would cost to add new customers using that long-run view.

It may indeed be the case in the short-run existing capacity on Gaz Métro's system can accommodate a new customer at zero so-called marginal cost, that short-run marginal cost, for such item as meter-reading, but with system expansion over time there will be meter-reading costs associated with new customers and long-run marginal cost will account for this.

(10 h 46)

I would note that even if technological change causes meter-reading costs to decline

relative to current meter-reading costs, and it's likely that they will, those future incremental costs are not zero simply because they are lower than current costs. They are positive value and can be either estimated or known once Gaz Métro develops that technology and implements it more throughout its system.

What this all means really is that a properly designed marginal cost study would capture these lower per unit costs or per customer costs and include them in that study, not exclude them from consideration.

The Black & Veatch study eliminated a number of marginal cost items from Gaz Métro's original study based on the perspective of short-run marginal cost. Using the long-run perspective, however, these costs that were eliminated by Black & Veatch should be added back into analysis and, generally, these costs included cost of reading a meter, cost of processing a standard customer call, bad debt, collection and recovery costs and preventive and corrective maintenance.

Additionally, I did not include customer retention cost for large, for the major industry classes and large customers. I explained, in my

report and in my response to the Régie's data request to me, that I didn't have enough detail on those costs to warrant their inclusion. Based on the discussion we had yesterday here for which I was present, I feel that now I can agree with including those costs, that those are valid marginal costs for the larger customers and they should be included in the profitability analysis. So that is a change from my report.

I also noted that O&M expenses associated with distribution mains are not included in Gaz Métro's marginal cost study and these marginal costs should be included and evaluated in Phase 3B. It is my understanding from Dr. Overcast's testimony yesterday that O&M costs on upstream capacity expansion could be included in Phase 3B as an adder, a percentage adder.

The Régie asked an information request of me that I want to comment on briefly. Mr. Chernick, in his report, included distribution supply expenses and I would support that recommendation and also I would agree with including certain marketing costs as a one time expense. If I understand Mr. Chernick's report correctly, they would be associated with information costs. So,

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

that is something that I wanted to add that was not in my report.

Finally, I appreciate the Régie's creation of an expert group to discuss such of these issues in Phase 3A. I found this group to be very helpful. The approach and the, I think, interaction of the experts was collegial and respectful and it helped, it was very helpful in evaluating and understanding these different perspectives on marginal operating costs. Although we couldn't come to a complete agreement, we did come to some agreement on certain items. I wish more cases could have something like that where their experts get together and try to find agreement. It could simplify things.

So, in conclusion, I appreciate the opportunity to present my recommendations to you today and I hope it will assist you in your determination of long-run marginal costs in this proceeding. Thank you.

Q. [57] Concise, as they say in English. Thank you
very much, very clear. Monsieur Gosselin, est-ce
que vous avez quelques commentaires ou réflexions?
(10 H 50)

- 24 M. ANTOINE GOSSELIN:
- 25 R. Je ferais deux commentaires sur les principes

économiques généraux suite, un peu, à la lecture de la preuve écrite et de la discussion d'hier. Le premier, c'est sur l'évaluation des coûts marginaux.

Gaz Métro nous a parlé beaucoup, par exemple, comment l'ajout de clients n'avait pas causé une augmentation du nombre de releveurs, même qu'il y avait eu une décroissance du nombre de releveurs dans le temps. Et de ça, ils tirent la conclusion qu'essentiellement, il n'y a pas de coût marginal de relève au fait d'ajouter un client.

Je pense que ça a été mentionné par d'autres dans la preuve écrite, mais je veux quand même revenir là-dessus, ce n'est pas comme ça qu'on évalue en économie le coût marginal. On ne le compare pas avec ce qui s'est passé... les coûts aujourd'hui avec les coûts qui étaient hier. Si on veut avoir le coût marginal de quelque chose, on compare le coût aujourd'hui tel qu'on l'observe avec le coût qu'on aurait observé aujourd'hui n'eut été de l'ajout de client. Donc le raisonnement selon lequel il n'y a pas de coût marginal à ajouter à un client parce qu'on observe une décroissance, par exemple, du coût de la relève, dans ce cas-ci, dans le temps, est fallacieux.

Et par ailleurs, Gaz Métro explique clairement pourquoi les coûts ont décru et c'est parce qu'il y a eu des améliorations de façons de faire, il y a eu des modifications technologiques et c'est pour ça qu'il y a eu une décroissance des coûts. Mais ça n'explique absolument pas, ça ne permet absolument pas de conclure que le fait d'ajouter des clients n'apporte aucun coût. Donc, il y a plusieurs phénomènes qui sont en jeu. Il y en a qui amène des coûts à la baisse, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres phénomènes en parallèle qui ne font pas augmenter les coûts, dont l'ajout de clients.

Le deuxième point, c'est quant à la position qui est prise de dire bien si je n'ai pas de certitude qu'un coût va survenir, je n'en tiens pas compte. Puis je pense notamment aux appels au centre... aux appels au service à la clientèle ou aux mauvaises créances, on nous dit bien je ne sais pas quel client va faire l'objet d'une mauvaise créance, ou je ne sais pas quel client va faire un appel au service à la clientèle, tu sais, il se peut très bien que le client ne fasse aucun appel au service à la clientèle, alors je vais mettre un coût de zéro pour ces postes-là.

1		Quand on fait une analyse de rentabilité,
2		et Gaz Métro le fait dans ses analyses de
3		rentabilité, ce qu'on évalue, c'est une espérance
4		de coûts. On n'a aucune certitude sur aucun des
5		coûts qui sont dans l'analyse de rentabilité,
6		autant au niveau des dollars d'investissement ou
7		des dollars de dépenses d'exploitation. Pour chaque
8		coût, ce qu'on inclut, c'est une espérance. Et
9		donc, il n'y a pas de raison, et quand on est face
10		aux coûts de mauvaise créance ou d'appel au centre
11		de à la clientèle service à la clientèle, ou,
12		par exemple, face à la possibilité qu'un client
13		soit remplacé par un nouveau client puis que ça
14		ajoute des coûts, il n'y a aucune raison de ne pas
15		utiliser, dans ces cas-là aussi, une espérance
16		mathématique pour évaluer le coût et la rentabilité
17		du projet. Alors ça sera tout pour l'instant.
18	Q.	[58] Alors merci, Monsieur Gosselin, nos témoins
19		sont prêts à être contre-interrogés.
20		LE PRÉSIDENT :
21		Merci, Maître Turmel. Alors nous allons commencer
22		le contre-interrogatoire avec maître Sarault.
23		CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT :
24	Q.	[59] Merci. I only have a few questions of
25		clarification to Mr. Baudino to make sure that I

fully understand where you stand vis-à-vis what we 1 heard from Dr. Overcast on behalf of Gaz Métro. I'm 2 going to page 9 of your expert report, FCEI-0094. 3 4 At item 5, Summary of Results of Consultants 5 Working Group, at the last paragraph of the page, 6 you say, and I quote 7 As this report mentioned earlier, marginal distribution mains O&M costs 8 9 should be considered in Phase 3B. 10 Given that capital costs will be dealt 11 with in Phase 3B, it was logical to consider distribution mains O&M in 12 13 that forum. I recommend that marginal 14 distribution mains O&M be included in 15 the marginal costs of long-term 16 service delivery. 17 (10h56)18 You were here yesterday and you probably saw my 19 discussion with Gaz Métro's witnesses about our 20 concerns with duplication of O&M expenses, part of 21 which could be included in capital costs overhead, 22 part of which would be included in marginal cost that we are calculating in Phase 3A and I would 23

like to, to fully understand the, the meaning of

this paragraph of your expert report here, is this

24

25

- 75 -
- 1 a disagreement that you have with Dr. Overcast or
- 2 can you expand this to, how we can reconcile this
- 3 with what we heard yesterday? It's probably poor
- 4 comprehension on our my part but I'm a bit confused
- 5 to be honest with you.
- 6 R. All right, I'll do my best to try and clarify. We
- 7 had, in this phase, the marginal cost consideration
- 8 of adding a customer through a line extension.
- 9 Q. [60] Yeah.
- 10 R. Those did not, those costs we're considering here,
- the marginal cost, did not include marginal cost,
- no marginal O&M cost associated with increases in
- upstream capacity if necessary, this would be
- included in distribution mains. Now, Dr. Overcast,
- if I recall his testimony correctly, said yesterday
- 16 that you could these O&M costs, these upstream O&M
- 17 costs as an adder to main capacity if mains were
- necessary, if they're necessary to expand mains. So
- this would be distribution main costs, separate
- 20 from, say a line extension.
- 21 Q. [61] But did, in your understanding of his approach
- 22 would this determination, this calculation be made
- as part of Phase 3A or Phase 3B ?
- 24 R. I think...
- Q. [62] As you seem to suggest.

- 76 -
- 1 R. I think it is going to be made in 3B.
- 2 Q. [63] From your understanding of this ?
- 3 R. It's my understanding, yes.
- 4 Q. [64] Okay.
- 5 R. But it does need to be considered.
- 6 Q. [65] Yeah, but you agree with me that we find O&M
- 7 expenses both in overhead costs and in marginal
- 8 costs?
- 9 R. Yes, and you need to make sure that that's not a
- 10 double collection or that you do too much there.
- 11 Q. [66] And what would you recommend that we do in
- 12 order to avoid duplication ?
- 13 R. Well, to very specifically define what the marginal
- 14 distribution main cost is, first of all, and make
- sure where that gets collected so that you don't
- have, you do not have it collected in the O&M cost
- 17 line and then capitalized also, that would need to
- be collected one, in one spot or another.
- 19 Q. [67] One spot only.
- 20 R. Yes one spot only, correct.
- Q. [68] Okay, that, that, that's the concern that we
- expressed.
- 23 R. Okay.
- 24 Q. [69] That I was discussing with the Gaz Métro's
- 25 witnesses yesterday.

- 1 R. Right.
- Q. [70] Okay, right. So as far as O&M costs are
- 3 concerned, the only determination that we're doing
- 4 in Phase 3A from your perspective, is for the
- 5 marginal costs that are not capitalized, the other
- ones included in overhead costs would be addressed
- 7 in Phase 3B.
- 8 R. That's my, that is my understanding yes.
- 9 Q. [71] Thank you.
- 10 R. You're welcome.
- 11 Q. [72] C'est tout.
- 12 LE PRÉSIDENT :
- 13 Vous avez été éclairé?
- 14 ME GUY SARAULT:
- Bien, c'était pour mieux comprendre.
- 16 LE PRÉSIDENT :
- 17 Q. [73] C'est bien.
- 18 Me GUY SARAULT:
- 19 Éviter la confusion cérébrale.
- 20 LE PRÉSIDENT :
- 21 Merci. Alors, Maître David vous êtes... Est-ce
- 22 qu'il est là? Il n'est pas là.
- 23 LE PRÉSIDENT :
- O.K. Alors Maître Gertler, vous avez retrouvé votre
- 25 position alphabétique.

23

24

25

- 78 -

(11 h 01) 1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER: Vaut mieux ça que ma position analphabète, ça 3 4 c'est... Bonjour, Franklin Gertler pour le ROEÉ, 5 merci Monsieur le Président, Madame, Monsieur les 6 Régisseurs. Q. [74] Very briefly, and so there will be no thirty 7 8 (30) minutes, Mr. Baudino, good morning. 9 A. Good morning. 10 Q. [75] And so, it will be in English or what I would 11 pass this for English. 12 A. Thank you. 13 Q. [76] In Canada anyway. I just appreciate, well, 14 I'll say I appreciate your short and clear report and I wanted to ask you a question of clarification 15 16 and, of course, I'm referring to your expert report which is C-FCEI-0094, if I'm not mistaken. It's 17 18 just that the, on page 4 of your report at the, sorry, wrong page here, at page 8 of your report, 19 under the title "Other Considerations" I just 20 21 wanted to understand this. You say, 22 In its study filed on October 4, 2016,

GM showed a comparison between the

profitability results using the B&V

study and GM's original study.

- 79 -

1	Α.	Yes.

- 2 Q. [77] The bottom line results were very
- 3 close between the two studies, showing
- 4 that the exclusions in the B&V report
- 5 did not affect the profitability
- 6 results in a significant way.
- 7 A. Yes.
- 8 Q. [78] Because I understood your evidence to be that
- 9 you preferred as a basis for getting started, in
- 10 other words we have to do the original report from
- 11 Gaz Métro, is that correct?
- 12 A. That's correct.
- Q. [79] Okay. So, I just want to be clear, this does
- 14 not mean that your recommendation to the Board is
- that they can be indifferent about which approach
- they take: the B&V approach or the one that's
- 17 reflected in your own report.
- 18 A. That is correct. I mean, the more... Even though
- 19 the difference is slight, on an average basis, on a
- 20 collective basis, which that table showed, I would
- 21 recommend the Régie use the more comprehensive
- 22 collection of costs that was in the original Gaz
- 23 Métro report, the O&M costs.
- Q. [80] Okay. And so, would I be right in saying that
- yet, even though the differences appear small now,

- 80 -

- 1 that over the lifetime of an extension, especially
- 2 if we're not just talking about one customer at a
- 3 time, that this could have significant and
- 4 important effects on profitability and therefore
- 5 should be a concern to the Board?
- 6 A. Yes. It will and, of course, this was, as Mr.
- 7 Chernick pointed out in his report, this is kind of
- 8 a global sort of collective return analysis. There
- 9 may be marginal projects that would not be so
- 10 clear. So, it's better to have the more
- 11 comprehensive view of O&M costs.
- 12 Q. [81] When you say...
- 13 A. I mean the original.
- 14 Q. [82] When you say marginal projects, you mean the
- projects for which the profitability is at the
- limit of being profitable, is that what you're...
- 17 A. Exactly, yes.
- 18 Q. [83] And which is why the decisions have to be made
- whether to go or not, right?
- 20 A. Yes.
- 21 Q. [84] Okay, thank you. C'est tout, Monsieur le
- 22 Président.
- 23 LE PRÉSIDENT :
- 24 Merci, Maître Gertler. Maître Neuman? Vous n'avez
- pas de questions? Maître Sicard?

Contre-interrogatoire
- 81 - Me H. Sigouin-Plasse

PANEL FCEI

- 1 Me HÉLÈNE SICARD :
- 2 Pas de questions non plus.
- 3 LE PRÉSIDENT :
- 4 Alors Maître Sigouin-Plasse?
- 5 (11 H 05)
- 6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 7 Q. [85] Oui. Alors j'ai quelques questions pour,
- 8 d'abord pour monsieur Gosselin. Monsieur Gosselin,
- 9 juste... Bon, vous avez les documents devant vous,
- 10 du dossier, si je comprends bien. Tout juste avant
- 11 la pause, monsieur le président a invité les
- 12 différents témoins à venir à avoir en tête la
- proposition initiale de Gaz Métro. Dans le dossier
- de l'époque, qui est déposé, en fait, qui constitue
- 15 l'annexe à la pièce B-0144, et plus précisément,
- 16 monsieur le président nous référait à l'Annexe A,
- là je ne veux pas me tromper... il y a plusieurs
- annexes, il y a une annexe d'une annexe, là. Alors,
- 19 l'Annexe A. Donc, on va à l'Annexe 1 de l'Annexe A
- de la pièce en question où vous avez trois
- 21 tableaux. Pour autant de marchés.
- Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 23 Maître Turmel, ça va?
- 24 Me ANDRÉ TURMEL:
- C'est parce que mon réseau ne fonctionne plus.

PANEL FCEI

- 82 -Me H. Sigouin-Plasse

- 1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- 2 Oui, est-ce que vous voulez qu'on suive à deux sur
- 3 mon ordinateur? Regardez... c'est là que s'exprime
- 4 la confrérie à laquelle nous appartenons, Maître
- Turmel. 5
- LE PRÉSIDENT : 6
- 7 Je suis pantois!
- Me ANDRÉ TURMEL : 8
- 9 Je ne saurais mieux dire.
- Me HUGO SIGOUIN-PLASSE : 10
- 11 Q. [86] Essentiellement, Monsieur Gosselin, parce que,
- 12 évidemment, je vous ai entendu brièvement,
- 13 malheureusement je me permets un commentaire. On ne
- 14 vous a pas lu avant de vous entendre ce matin.
- 15 Toujours peut-être intéressant de... je n'en ferai
- 16 pas grand-cas, là, mais de connaître le
- 17 positionnement des témoins avant qu'ils se
- 18 présentent devant nous. Il y avait de la preuve
- 19 écrite à ce moment-là, je pense qu'il aurait été
- 20 possible pour vous de, déjà par écrit, camper vos
- 21 positions. Bien qu'il y ait des choses qui se
- 22 disent en audience. Mais là je n'argumente pas avec
- 23 vous, c'est juste un commentaire, je ne vous invite
- 24 pas à répondre à ça. Bon.
- 25 Ceci dit, je suis au tableau... aux trois

1		tableaux de l'Annexe 1 de l'Annexe A, la pièce
2		B-0144. Faisant distraction, et on met de côté la
3		proposition actuelle et on se retourne vers cette
4		proposition-là de l'époque. Si la Régie devait
5		être intéressée par cette proposition-là de
6		l'époque et cette ventilation-là des coûts
7		marginaux qui avaient été, à l'époque, considérés
8		par Gaz Métro, quelle est votre position à l'égard
9		de cela, Monsieur Gosselin?
10	R.	Écoutez, c'est un peu difficile parce que vous
11		comprenez que je n'ai pas ce n'est pas
12		nécessairement la proposition qu'on étudiait, donc
13		je n'ai pas repensé à chaque élément qui était dans
14		ça. Je comprends qu'essentiellement, à très peu de
15		choses près, ce qui était proposé initialement,
16		malgré tout, là, c'est assez proche de ce que
17		monsieur Baudino recommande et ce que les autres
18		experts des intervenants recommandent également.
19		Donc, à la base, là, et sous réserve,
20		évidemment, d'aller dans le fin détail, là, peut-
21		être qu'il y a des choses que je voudrais
22		reconsidérer en faisant une analyse très, très
23		fine, là. Mais, à la base, je pense qu'on serait
24		assez confortable avec cette proposition-là.
25		(11 h 09)

- 84 - Me H. Sigouin-Plasse

- 1 Q. [87] Parfait. Je vous remercie, Monsieur Gosselin.
- 2 Mister Baudino... Ah no you may get ...
- 3 A. Okay
- 4 Q. [88] ... the headset.
- 5 A. All right.
- 6 Q. [89] Je vais donc vous poser des questions,
- 7 malheureusement, enfin je pense que c'est plus
- 8 heureux pour tout le monde que je fasse ça en
- 9 français, alors c'est ce que je ferai. Je porte
- 10 votre attention, monsieur Baudino, à la page 5 de
- 11 la pièce B-0145 qui, essentiellement, est le
- 12 rapport de Blach & Veatch, la proposition de Black
- 13 & Veatch, alors le rapport d'analyse de Black &
- 14 Veatch et à la page 5 essentiellement vous avez
- 15 Table 1, ça va, vous avez le tout monsieur Baudino
- 16 devant vous? Parfait.
- 17 A. Yes I have that.
- 18 Q. [90] La Régie a eu l'occasion dans, de poser une
- 19 question à monsieur Chernick dans sa demande de
- 20 renseignements, de se positionner eu égard à ces
- 21 différentes dépenses d'opération-là qui sont
- 22 énoncées et à la catégorisation, je ne sais pas si
- 23 ça se dit en français, je nesais pas si ça se dit
- en anglais, je m'excuse là mais en fait j'invente
- 25 un terme, bon, à la segmentation comme ça je

PANEL FCEI

- 85 - Me H. Sigouin-Plasse

- 1 pourrais dire, des différentes dépenses, dépenses
- 2 d'opérations qui s'y retrouvent. Et j'aurais aimé
- 3 connaître de votre part votre opinion quant à, où
- 4 se situent chacune de ces lignes, donc est-ce que
- 5 ça doit être considéré comme étant des dépenses
- d'opération devant être considérés aux fins de
- 7 l'établissement des coûts marginaux ou pas. Vous
- 8 avez rapidement dans votre dans votre commentaire
- 9 d'ou, d'ouverture parlé du gaz supply. Donc à ce
- que je comprends que sous la ligne gaz supply, ce
- 11 montant-là de trois million quatre cent mille
- 12 (3,400,000) qui s'y retrouve devrait être considéré
- 13 aux fins de l'établissement des coûts marginaux?
- 14 A. Yes, I would include that, I would include that
- along the lines that MA. Chernick recommended.
- 16 Q. [91] O.K.. La ligne tout juste en dessous,
- 17 "Engineering and Project Planning", quinze millions
- de dollars (15,000,000\$).
- 19 A. I have not included those costs in this particular
- 20 phase, no.
- 21 Q. [92] O.K. donc vous ne considéreriez pas ce
- 22 montant- là de quinze millions de dollars
- 23 (15,000,000\$).
- 24 A. Not in Phase, not in this phase, no.
- Q. [93] Parfait, donc Phase A qui est, évidemment on

- 86 - Me H. Sigouin-Plasse

- 1 le rappelle, les O&M donc les coûts d'opération,
- 2 "Operation & Maintenance", c'est ça. Donc on ne les
- 3 considère pas. Je comprends de votre témoignage par
- 4 ailleurs que, puis vous me corrigerez, Distribution
- 5 Main Operation and Maintenance de trente-trois
- 6 millions de dollars (33,000,000\$), en fait je vous
- 7 pose la question, comment les qualifiez-vous pour
- 8 être plus certain là de votre position?
- 9 A. Are you referring to...
- 10 Q. [94] Je suis toujours...
- 11 A. Distribution, I'm sorry.
- 12 Q. [95] Exactement, je suis, là je suis rendu à la
- 13 troisième (3e) ligne Distribution Main Operation
- and Maintenance, ce trente-trois millions de
- dollars (33,000,000\$) là, comment le qualifiez-vous
- aux fins de l'exercice auquel nous nous prêtons
- 17 dans cette Phase 3A?
- 18 A. Hum, okay. So it's my understanding that
- 19 distribution main's O&M is not included in Phase
- 20 3A. And, as I said in my report, it should be
- included in Phase 3B as a marginal cost of upstream
- 22 capacity and the expansion of distribution mains.
- 23 If we look at the service line O&M it's my
- 24 understanding those are, those costs are included
- in Phase 3A, so.

- 87 - Me H. Sigouin-Plasse

1	Q.	[96]	Donc,	la	ligne	tout	juste	en	dessous,	Service
2		Line	Opera	tior	ns Mair	ntenar	nce ce	sor	nt, ce so	nt des
3		coûts	s de s	ix r	nillion	n huit	-cent	-mil	lle dolla	rs

- 4 (6,800,000\$) qui sont là, ce sont des coûts à
- 5 prendre en considération aux fins de
- 6 l'établissement des coûts marginaux dans cette
- 7 Phase 3A.
- 8 A. Okay I will answer it this way, I'm not sure. What
- 9 I would include is, if you look at my tables,
- Tables 1, 2 and 3 in the report, so in my analysis
- I did not look at each one of these operating
- 12 expenses here in a global way that Dr. Overcast
- did, so the, just to be clear, the Operations and
- 14 Maintenance expenses associated with the service
- line, those would be included in Preventive
- 16 Maintenance and Corrective Maintenance, which I, I
- 17 do recommend including. And if you see that in
- 18 Table 1, that's lines 13 an 14. And also Main
- 19 Preventive Maintenance and Corrective Maintenance
- 20 Metre, those are included also.
- 21 (1 h 14)
- Now, I'm not sure the extent to which those
- 23 numbers are either in distribution mains O&M or at
- service line O&M, but to the extent they are
- included in either one of those lines, they're

- 88 - Me H. Sigouin-Plasse

- 1 included in my analysis.
- 2 Q. [97] O.K.
- 3 A. Let's put it that way.
- 4 Q. [98] O.K. Je vais arrêter l'exercice ici, Monsieur
- 5 Baudino, essentiellement, puisqu'on n'ira pas très
- 6 loin ensemble, mais vous comprendrez que l'exercice
- auquel je tente de me prêter, c'est d'essayer de
- 8 voir avec vous en tant qu'expert au dossier du
- 9 montant total d'opération qui est de cent quatre-
- 10 vingt-cinq millions de dollars sept cent vingt et
- un mille (185 721 000 \$) quelle est la proportion,
- 12 à votre avis, de ces coûts-là qui devraient
- recevoir la qualification de dépenses... des coûts
- marginaux d'opérations pour fins de l'établissement
- de la décision à venir de la Régie, donc, de ce
- 16 montant là de cent quatre-vingt-cinq millions de
- 17 dollars (185 M \$), qu'est-ce qui, à votre avis,
- pouvait être qualifié à titre de coûts marginaux?
- 19 Me ANDRÉ TURMEL:
- 20 Peut-être, à ce moment-ci, là, je... mon confrère
- 21 allait bien généralement sur des têtes de pont,
- 22 mais là, on demande une analyse entre quillemets,
- on the spot sur des actifs de cent quatre-vingt-
- cinq millions (185 M) et quelques, de définir en
- 25 pourcentage, je trouve ça un peu ardu de deman...

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

c'est une question assez difficile de demander sur le spot, si jamais le client... monsieur Baudino est en mesure de répondre, on verra, mais le cas échéant, on pourrait prendre un engagement s'il peut le regarder et la faire, l'analyse, parce que juger comme ça en vingt-cing (25) secondes, le tiers, c'est-tu le cinquième, le vingt-cinquième, de cent quatre-vingt-cinq millions de dollars (185 M \$), ça m'apparaît un peu exagéré à demander à un expert, là. Alors de deux choses l'une, on va vérifier puis on... mais je pense que monsieur Baudino, on le voit bien, maîtrise le sujet, si monsieur Baudino est en mesure de donner généralement une idée à la réponse, tant mieux, s'il ne se sent pas à l'aise, on peut lui dire qu'il peut prendre engagement. Et s'il ne sait pas la réponse, il peut également nous le dire. Me HUGO SIGOUIN-PLASSE : Écoutez, je ne veux pas formuler un engagement, puis quand mon confrère dit que c'est une question qui provient un petit peu... qui apparaît comme ça dans le cadre d'un contre-interrogatoire, il y a quand même un exercice auquel au moins deux des quatre experts se sont prêtés dans le cadre de ce dossier-là. Il y a une question qui a été posée à

- 90 - Me H. Sigouin-Plasse

- 1 monsieur Chernick, donc ce n'est pas... ça pouvait
- être appréhendé, si vous me permettez l'expression,
- 3 qu'on puisse poser ce genre de question-là
- 4 également aux autres experts qui allaient se
- 5 présenter devant nous. Ceci dit, je vais... je
- 6 n'irai pas plus loin avec cette ligne de question-
- 7 là, Monsieur le Président, mais on va y aller de
- 8 façon plus spécifique sur les éléments sur lesquels
- 9 monsieur Baudino est intervenu il y a quelques
- 10 instants, plus précisément sur la question des
- 11 coûts de marketing. Marketing costs.
- 12 Q. [99] Monsieur Baudino, je vous demande de prendre
- 13 connaissance, en fait, je vais vous référer à la
- 14 pièce... la traduction, je pense que pour vous ça
- va être préférable, là, c'est la traduction de la
- 16 demande de renseignement numéro 8 de la Régie
- 17 adressée à Gaz Métro. Et là, à moins que je me
- trompe, c'est la F... la C-FCEI-108. Il ne l'a pas?
- 19 R. Is this the... May I ask a clarifying question?
- 20 Q. [100] Go ahead.
- 21 R. Is this the... did you say the first...
- 22 Q. [101] No, this is the information request number 8
- to Gaz Métro by the Régie, so it's...
- 24 R. Number 8.
- 25 Q. [102] Yes. It's... Yes.

- 91 -

- 1 Me ANDRÉ TURMEL :
- 2 Je suis désolé, parce que mon réseau ne fonctionne
- 3 pas, là, et j'aurais voulu le montrer à...
- 4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- 5 Enregistrer ça sur son disque dur.
- Me ANDRÉ TURMEL : 6
- 7 C'est vrai, j'en prends bonne note.
- Me HUGO SIGOUIN-PLASSE : 8
- 9 Je vais vous donner, Monsieur le Président, la cote
- 10 Gaz Métro... la cote originale, non traduite, là,
- c'est juste que pour... 11
- 12 Me MARC TURGEON:
- B-0234.13
- 14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- 15 B-0234, merci Maître Turgeon. C'est bien ça?
- 16 Me ANDRÉ TURMEL :
- 17 Bien...
- 18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- 19 Bien, B-236. 236.
- 20 LE PRÉSIDENT :
- 21 Parce que ce à quoi vous faites référence, Maître
- 22 Sigouin-Plasse, c'est les réponses de Gaz Métro à
- la demande numéro 8, n'est-ce pas? 23
- 24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- 25 Exactement.

- 92 - Me H. Sigouin-Plasse

- 1 LE PRÉSIDENT :
- 2 Oui.
- 3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 4 Mais je réfère donc à la traduction de cela...
- 5 LE PRÉSIDENT :
- 6 Oui.
- 7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 8 Q. [103] ... parce qu'évidemment, on est avec un
- 9 témoin anglophone, je voulais seulement l'aider.
- 10 Alors est-ce que vous avez le document, Monsieur
- 11 Baudino?
- 12 A. Yes.
- 13 (11 h 19)
- 0. [104] O.K., parfait, merci. À la question 1.2, donc
- 15 on demande aux témoins de Gaz Métro, enfin, à Gaz
- 16 Métro, de préciser ou de commenter la position
- 17 prise par l'expert Chernick eu égard aux coûts
- 18 relativement à la Direction des approvisionnements
- 19 gaziers.
- 20 Mais là où je vous amène, là où je vous
- 21 amène, Monsieur Baudino, c'est dans le dernier
- 22 paragraphe qui commence par « Second » où dans ce
- paragraphe-là, vous comprendrez, évidemment, le
- début de la réponse, on indique que c'est le Dr.
- Overcast qui livre la réponse... Excusez-moi, je

- 93 - Me H. Sigouin-Plasse

- 1 pense que j'ai mal guidé l'ensemble des personnes
- 2 ici.
- 3 A. Okay.
- 4 Me ANDRÉ TURMEL:
- 5 C'est la réponse quoi?
- 6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 7 Q. [105] Non, non, je suis bien dans la 1.2. Je vais
- faire le lien avec le marketing dans certains...
- 9 O.K.
- 10 Me MARC TURGEON:
- 11 Page 2.
- 12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 13 Exactement, Maître Turgeon.
- 14 A. Page 2 of 11.
- Q. [106] Parfait. Essentiellement, je veux vous amener
- à la toute fin de ce paragraphe-là, en bas de la
- page où on cite Vilfredo Pareto.
- 18 A. Yes.
- 19 Q. [107] Alors, je vous invite à prendre connaissance
- de cette citation-là qui est rapportée et qui...
- 21 D'abord, vous connaissez l'auteur, monsieur Pareto?
- 22 Est-ce que c'est un auteur que vous connaissez?
- 23 A. Well, I've heard of the Pareto optimal solution,
- 24 yes.
- 25 Q. [108] O.K. Alors, les gens réagissent quand je pose

1	la question mais, écoutez, ce n'est pas donné à
2	tout le monde de connaître monsieur Pareto. C'est
3	pour ça que je pose la question.
4	Alors, cette citation-là que je ne
5	réciterai pas pour le bénéfice de tous mais qui se
6	retrouve en bas de la page 2 de 11 et qui se
7	continue à la page 3 de 11, en haut de la page 3 de
8	11, est-ce que vous êtes en accord avec l'énoncé
9	qui est reproduit ici concernant la théorie à
10	laquelle fait état monsieur Pareto et qui est
11	reproduite pour les bénéfices des commentaires de
12	monsieur Overcast.
13	Me ANDRÉ TURMEL :
14	Simplement juste pour qu'on Est-ce que vous
15	demandez
16	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
17	Voulez-vous que je fasse une lecture de la
18	citation?
19	Me ANDRÉ TURMEL :
20	Non, non, juste pour commenter. Est-ce que vous
21	demandez à monsieur Baudino de commenter sur la
22	réponse de monsieur Chernick?
23	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24

Non, non.

1 Me ANDRÉ TURMEL : Non? C'est vraiment sur ce que monsieur Pareto... 2 3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE : Sur la citation. Me ANDRÉ TURMEL : 5 O.K. D'accord. Parfait. 6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE : 7 8 Exactement. Sur la citation qui s'y retrouve. 9 Simplement sur cette citation-là. 10 Q. [109] Est-ce que cette citation-là qui se retrouve 11 entre quillemets c'est une situation d'un énoncé avec lequel vous êtes en accord? 12 13 A. May I read back this, the part that I think you 14 want me to comment on? Beginning "A theoretical 15 model", that part? 16 Q. [110] No. 17 In non-mathematical language, the 18 independent variable "x" is an 19 algebraic equation corresponds to a 20 cause." 21 And then again,

2.2

23

24

25

Sometimes this is an admissible

translation and sometimes it is not.

For a cause, colloquially speaking,

must necessarily come before its

- 96 - Me H. Sigouin-Plasse

- 1 effect.
- 2 This is the quote of Mr. Pareto.
- 3 A. Okay.
- 4 Me ANDRÉ TURMEL:
- 5 Q. [111] Mr. Baudino is that okay?
- 6 A. Yes.
- 7 Q. [112] Thank you. So, if I get the GM counsel, he
- 8 wants you just to comment on that.
- 9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 10 Yes.
- 11 Me ANDRÉ TURMEL:
- 12 O. [113] The sentence from the famous Mr. Pareto.
- 13 A. That one sentence?
- 14 Q. [114] Yes, exactly.
- 15 A. Okay.
- 16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- Famous...
- 18 Me ANDRÉ TURMEL:
- 19 Q. [115] If you have any comment or... This is the
- 20 question, right? The...
- 21 (11h25)
- 22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 23 Q. [116] Yes, this is the question.
- 24 A. Okay.
- Q. [117] You agree with that, that statement...

- 1 A. Well...
- 2 Q. [118] ... of Mr. Pareto?
- 3 A. I generally grew with the idea the cause precedes
- 4 effect.
- 5 Q. [119] Good, okay. So if I go to answer your Answer
- 6 1.3 of the Information Request from the Régie, donc
- 7 nous sommes à la pièce FCEI-0101, are you, are you
- 8 there?
- 9 R. I'm, I'm not sure, is this my response to the
- 10 Régie?
- 11 Q. [120] Yeah, yeah.
- 12 R. Yes, I have that.
- 13 Q. [121] 1.3, so about the marketing related cost,
- 14 marginal cost, your response is:
- In my opinion it is appropriate to
- 16 include marketing-related cost in
- 17 costs of long-term service delivery.
- 18 It may be the case that these costs
- 19 have already been incurred and that
- the addition of one customer, or even
- 21 a small increment of additional
- 22 customer demand, would not cause
- 23 current marketing costs to increase.
- 24 Est-ce que de prendre en considération, ma
- 25 question, monsieur Baudino, est-ce que de prendre

- 98 - Me H. Sigouin-Plasse

- en considération aux fins de l'établissement des
- 2 coûts marginaux, les coûts qui ont déjà été
- 3 engagés, incurred, ne contredit pas des principes,
- 4 le principe auquel on a fait référence tout à
- 5 l'heure, auquel faisait référence monsieur Pareto,
- donc l'extrait auquel, que j'ai porté votre
- 7 attention.
- 8 R. No.
- 9 Q. [122] No.
- 10 R. No it does not.
- 11 Q. [123] Comment?
- 12 R. Hum, what you're looking at here is the, I feel is
- 13 the difference between how you look at short-run
- marginal cost and how you look at long-run marginal
- 15 cost, so, the fact that you may have a, the company
- may have an existing staff, existing Marketing
- 17 staff, that would not be expanded necessarily by
- 18 one customer or even a small incremental customers
- does not mean that there is no cost associated with
- a new customer.
- 21 Long-run marginal cost would take into
- 22 account what that incremental marketing cost would
- 23 be over time. Whether or not currently in the short
- run there is additional or sufficient Marketing
- staff or capacity to handle one new customer or

- 99 - Me H. Sigouin-Plasse

- even several new customers. The fact is they're
- performing a service, there is a marginal cost,
- 3 there's a cost to that, whether it's current cost
- or, or into the future long-run marginal cost, it,
- 5 it does not, it does not contradict long-run
- 6 marginal cost, the long-run marginal cost view. It
- 7 would not be consistent with short-run marginal
- 8 cost.
- 9 Q. [124] Okay. Okay, thank you. Do you agree doctor,
- doctor I don't know, Mr. Baudino, I'm sure about
- 11 that, do you agree that a cost that has been
- 12 already incurred, if I refer to your answer, is a
- 13 sunk cost?
- 14 R. Sunk cost, if it does not vary with the number of
- 15 customers added, the volume added, the demands on
- the system, it is fixed in a short term that would
- 17 be sunk cost, and that could be fixed O&M, it could
- be capital cost and it would be capital cost and
- fixed O&M in the short-run. So yes, that would be
- 20 sunk cost.
- 21 (11 h 30)
- 22 Q. [125] Okay. Ça ne sera pas long monsieur le
- 23 Président. Parfait. Je reviens à monsieur Gosselin,
- 24 monsieur Gosselin si... Donc vous avez dit tout à
- 25 l'heure que vous étiez relativement confortable

- 1 avec la position initiale de Gaz Métro avec toutes
- les réserves que vous avez pu émettre, j'en
- 3 comprends. Mais, est-ce que vous concevez avec moi
- 4 que des coûts tels que... des coûts de marketing
- 5 auxquels réfère monsieur ici Baudino, ne sont pas
- des coûts qui étaient considérés dans cette
- 7 position initiale de Gaz Métro, par exemple?
- 8 M. ANTOINE GOSSELIN:
- 9 R. Exact. Puis je constate que j'ai bien fait d'être
- 10 prudent.
- 11 Q. [126] Oui.
- 12 R. Mais, effectivement, si je peux revenir sur la
- première réponse que je vous ai donnée, oui, à la
- base, je suis confortable avec ce qui a été
- proposé, mais effectivement il y a des coûts
- 16 additionnels qui n'étaient pas inclus au départ et
- 17 qui ont été identifiés en cours de processus...
- 18 Q. [127] O.K.
- 19 R. ... par les experts et je pense que, ces coûts-là,
- 20 c'est pertinent de les inclure aussi.
- 21 Q. [128] À quelle hauteur, Monsieur Gosselin? C'est
- 22 parce que... puis j'ai eu cette discussion-là avec
- 23 monsieur Baudino puis maître Turmel est intervenu,
- là. Mais, on comprendra, vous et moi, et si on
- 25 reprend la page 5 du rapport de Black & Veatch qui

PANEL FCEI
Contre-interrogatoire
- 101 - Me H. Sigouin-Plasse

- détaille les grands titres des dépenses
- 2 d'opérations, il y a beaucoup de coûts qui
- 3 n'étaient pas initialement considérés dans cette
- 4 proposition initiale là qui, si on devait
- 5 considérer notamment la position maintenant de
- 6 monsieur Baudino et d'autres experts au dossier,
- 7 viendraient augmenter sensiblement les coûts
- 8 marginaux aux fins de l'analyse de rentabilité.
- 9 Est-ce que vous n'êtes pas d'accord avec
- 10 moi que ça pourrait avoir un impact important sur
- 11 l'analyse de rentabilité que d'inclure de tels
- 12 coûts dans une telle analyse?
- 13 R. Je n'ai pas évalué l'impact que ça pourrait avoir
- et je ne pense pas que l'impact devrait être
- déterminant. Ici, ce qu'on cherche à savoir, c'est
- 16 quels sont les coûts marginaux, c'est quoi les
- 17 coûts qui sont induits à la marge par l'ajout de
- 18 clients et ils sont ce qu'ils sont. Oui, ça peut
- avoir un impact important, ça peut avoir un impact
- 20 moins important, mais ce n'est pas parce que
- 21 l'impact est important qu'on ne devrait pas les...
- 22 (11 h 32)
- 23 Q. [129] Parfait.
- 24 R. ... les considérer.
- 25 Q. [130] Parfait. Mais c'est quand même, c'est quand

PANEL FCEI
Contre-interrogatoire
- 102 - Me H. Sigouin-Plasse

- 1 même une analyse de rentabilité qui va être prise
- en considération, dont le résultat va être pris en
- 3 considération aux fins de déterminer si oui ou non
- 4 il y a des développements de projets spécifiques
- 5 qui vont être réalisés ou pas. Ça, on convient de
- 6 ça.
- 7 R. Absolument. Ça va avoir des impacts.
- 8 Q. [131] Parfait. Il y a des impacts très concrets et
- 9 on n'est pas dans la théorie, là.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. [132] Bon. Alors, vous convenez avec moi que
- 12 d'inclure de façon substantielle des coûts qui
- 13 n'étaient pas initialement anticipés dans la
- 14 proposition initiale risque, toute chose étant...
- On s'entend pour dire que vous n'avez pas pris
- 16 connaissance de l'ensemble des données qui
- permettent de supporter si effectivement...
- 18 R. Hum, hum.
- 19 Q. [133] ... à la hauteur de la détérioration mais il
- 20 risque d'y avoir une détérioration de la
- 21 rentabilité de certains marchés de manière
- 22 significative si on inclut un niveau important de
- coûts dans cette analyse-là.
- 24 R. Bien, encore une fois, vous dites « significative »
- je n'ai pas évalué l'impact mais si le coût

PANEL FCEI
Contre-interrogatoire
- 103 - Me H. Sigouin-Plasse

- 1 marginal change aux opérations...
- 2 Q. [134] Oui.
- 3 R. ... c'est sûr que ça va avoir un impact ou ça peut
- 4 avoir un impact sur certains projets, sur certains
- 5 ça n'en aura pas, c'est-à-dire qu'ils seront moins
- 6 rentables peut-être mais ils vont se réaliser quand
- 7 même. Mais il se peut que des projets ne se
- 8 réalisent pas, effectivement.
- 9 Q. [135] Puis des projets qui ne se réalisent pas puis
- 10 qui permettent d'amener des revenus
- 11 supplémentaires, on s'entend vous et moi pour dire
- 12 que ce sont des projets qu'on met de côté qui
- auraient pu bénéficier à des réductions tarifaires
- 14 en bout de ligne.
- 15 R. Bien, s'ils ne sont pas rentables, non. Par
- 16 définition, s'ils ne sont pas rentables, s'ils ne
- sont pas rentables...
- 18 Q. [136] Dans la mesure où on s'entend sur la
- 19 définition?
- 20 R. C'est ça, une fois qu'on s'est entendus sur la
- 21 bonne mesure...
- 22 Q. [137] Parfait. Je vous remercie.
- Deux secondes, Monsieur le Président, mais je pense
- que ça fait le tour. Une dernière question,
- 25 Monsieur le Président. Celle-ci est dirigée vers

- 1 monsieur Baudino.
- 2 Q. [138] Est-ce que, Monsieur Baudino, à votre
- 3 connaissance, il y a des line extension policies
- 4 applicables aux États-Unis concrètement qui
- 5 reposent sur l'approche du long-run marginal cost?
- Mr. RICHARD A. BAUDINO: 6
- A. If there are, I'm not aware of them or... I'm not 7
- 8 aware of them if there are.
- Q. [139] Parfait. Merci. 9
- LE PRÉSIDENT : 10
- 11 Merci, Maître Sigouin-Plasse. Maître Cardinal?
- INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL : 12
- 13 Oui, merci. En fait, bonjour Monsieur Baudino,
- 14 bonjour Monsieur Gosselin.
- 15 Q. [140] Ma question est en lien avec...
- 16 A. Good morning.
- 17 Q. [141] Bonjour. Ma question est en lien avec une
- 18 demande qui a été faite par monsieur Pilotto, le
- président de banc plus tôt, donc par rapport à 19
- 20 l'utilisation des coûts marginaux de prestation de
- 21 services associés à l'ajout de charge chez un
- 22 client existant. Donc, aux fins de ma question, je
- 23 vais vous référer à la pièce C-FCEI-0057. Il s'agit
- 24 en fait de pièces qui ont été déposées en liasse
- 25 qui sont des pièces de Gaz Métro qui ont été

1 déposées dans le cadre du dossier 3867, donc notre dossier, et dans le cadre du dossier tarifaire 2 3879. 3 Je vais vous inviter à aller dans cette 5 liasse de pièces et de prendre la pièce qui est Gaz 6 Métro-17, Document 4, à la page 7. Donc, la première page des documents en liasse c'est Gaz 7 Métro-6, Document 1 et c'est celle qui suit tout de 8 9 suite après. A. Yes, I have that. 10 11 Q. [142] O.K. Parfait. À la page 7, on voit un tableau du coût marginal de prestations de services associé 12 13 à l'ajout de charge chez un client existant. Et Gaz 14 Métro mentionne sous le tableau, et là je cite : 15 Only the additional costs directly related to additional loads are taken 16 17 into account in the profitability 18 analysis. For example, an additional 19 load will not increase the costs of 20 invoicing, meter-reading or cashing a 21 customer's payments. However, this 22 could mean preparing a new contract, 23 conducting a credit check, processing 24 financial assistance granted through 25 the RCP or, where applicable, adding a

1	cell line if the customer is
2	transferred to telemetry. Only the
3	additional costs relevant to the
4	situation addressed in the
5	profitability analysis will be
6	isolated in the model proposed by Gaz
7	Métro.
8	Pouvez-vous commenter l'utilisation des coûts
9	marginaux de prestation de service associés à
LO	l'ajout de charge chez un client existant tel que
L1	présenté dans la pièce que je viens de vous citer.
L2	(11 h 38)
L3	A. Yes. Now, first, I'd like to give a general
L 4	response to it, because the Régie had asked me in
L5	its information request my opinion about the
L 6	hypothesis retained by Gaz Métro, this is number
L7	five, request number five,
L8	What is your opinion of the hypothesis
L 9	retained by Gaz Métro and its expert
20	holding that the marginal cost of long
21	term service delivery are zero for
22	load additions?
23	And I responded that I believed that was incorrect
24	when viewed from the perspective of long-run
25	marginal cost. And this was from the perspective of

1		a full long marginal cost study looking at
2		increments in the load, you know, existing load,
3		and that it is not zero in the long run. Now, as
4		far as this table, how that specifically relates to
5		this table, I did not specifically consider that in
6		my report, however, it says here, the section that
7		you referred me to,
8		only the additional cost relevant
9		to the situation addressed in the
10		profitability analysis will be
11		isolated in the model proposed by Gaz
12		Métro.
13		So I would say if the company can has situations
14		in which it does identify additional load and that
15		they can tie additional costs to that additional
16		load, then that should be included. And these would
17		be not ongoing costs, these would be costs in year
18		one, according to this table. So I would say that
19		would be an additional, and I hope this answers the
20		question, I think that would be an additional
21		consideration for additional load in year one.
22	Q.	[143] Merci, je n'aurai plus d'autres questions.
23		Merci.
24		LE PRÉSIDENT :
25		La Régie n'aura pas de questions. Monsieur Baudino,

- 108 - Me Amélie Cardinal

- 1 merci de votre présence, merci d'avoir participé au
- 2 « hot tubbing » et j'ai compris que vous aviez
- 3 apprécié l'exercice. Nous aussi, on espère en faire
- 4 une...
- 5 R. Yes.
- 6 Q. [144] ... une tradition lorsqu'on aura plusieurs
- 7 experts, l'objectif étant évidemment d'éviter des
- débats contradictoires inutiles. Alors merci 8
- 9 beaucoup, c'était clair, mais merci monsieur
- l'instigateur. Alors Maître Turmel. 10
- Me ANDRÉ TURMEL : 11
- On les libère? 12
- LE PRÉSIDENT : 13
- 14 On libère les témoins. Merci beaucoup.
- 15 Me ANDRÉ TURMEL:
- On libère l'instigateur. Merci beaucoup. Alors 16
- 17 c'était notre preuve. Merci.
- R. Thank you very much. 18
- 19 LE PRÉSIDENT :
- 20 Nous allons prendre la pause lunch immédiatement
- 21 parce que la preuve prévue par OC était quand même
- 22 de quarante-cinq (45) minutes, donc ça nous
- amènerait un peu tard, vous êtes d'accord, 23
- 24 collègues? Oui. Les gens d'OC, là-bas, au fond,
- 25 est-ce que maître David sera... nous honorera de sa

- 109

- 1 présence cet après-midi? Oui. Merci. Venez, venez,
- venez. Madame Rowan, que nous n'avons pas vue
- 3 depuis longtemps.
- 4 (11 H 42)
- 5 Mme BRIGID ROWAN:
- 6 Oui, je... Bonjour, Monsieur les Régisseurs, Madame
- 7 la Régisseur. Brigid Rowan pour OC. Effectivement,
- 8 ça fait quelque temps. Donc, maître David sera ici
- 9 cet après-midi, mais nous nous demandions si ce
- serait possible, comme nous n'avons pas contre-
- 11 interrogé les autres témoins, serait-il possible de
- prendre une heure (1 h) au lieu de quarante-cinq
- 13 (45) minutes? Pour... pour...
- 14 LE PRÉSIDENT :
- 15 Pour votre présentation.
- 16 Mme BRIGID ROWAN:
- 17 Exactement.
- 18 LE PRÉSIDENT :
- 19 O.K. C'était pas pour le lunch, là.
- 20 Mme BRIGID ROWAN:
- 21 Non.
- 22 LE PRÉSIDENT :
- 23 O.K.
- 24 Mme BRIGID ROWAN:
- 25 Pour la présentation, excusez-moi.

- 110 -

```
LE PRÉSIDENT :
1
         Oui, oui. Oui.
 2
         Mme BRIGID ROWAN:
 3
         D'accord. Merci.
         LE PRÉSIDENT :
 5
 6
         Merci. Alors on va revenir à une heure pile, à
 7
         treize heures (13 h).
         SUSPENSION DE L'AUDIENCE
 8
 9
         (13 h 04)
         LE PRÉSIDENT :
10
11
         Bon après-midi. Maître David, vous nous manquiez ce
12
         matin.
         Me ÉRIC DAVID :
13
14
         Soyez assuré que j'écoutais à distance, Monsieur le
15
         Président, Madame le Régisseur, Monsieur le
16
         Régisseur. Puis de toute façon, j'ai entendu dire
17
         que maître Rowan avait fait une très bonne job. OC
18
         est entre bonnes mains.
19
         LE PRÉSIDENT :
20
         Un vibrant retour à la Régie.
21
22
         PREUVE DE OC
23
         Me ÉRIC DAVID :
24
         Bonjour, Monsieur le Président, Madame le
25
         Régisseur, Monsieur le Régisseur. Éric David pour
```

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Option consommateurs. On va vous présenter ce matin la preuve d'Option consommateurs. On vous avait annoncé une preuve d'une durée approximative de quarante-cinq (45) minutes. Cependant, comme vous avez constaté ce matin, j'ai opté de ne pas faire de contre-interrogatoire du témoin expert retenu par la FCEI. Et je vous annonce tout de suite, je n'en ferai pas non plus concernant le témoin retenu par le ROEÉ. Ce qui veut dire qu'il y a deux blocs de quinze (15) minutes que j'ai libérés dans un certain sens. Et en contrepartie, par contre, il se peut qu'aujourd'hui monsieur Marcus prenne un peu plus que le guarante-cing (45) minutes annoncé. Donc, je pense que c'est un bon deal dans un certain sens. Bien, sans plus tarder... Ah oui! Je voulais juste préciser. Le seul témoin aujourd'hui pour Option consommateurs, c'est monsieur Marcus. Madame Rowan est assise à côté de lui simplement parce que si jamais il y a des questions qui portent sur des pièces, elle va trouver les pièces rapidement dans son ordinateur pour sauver du temps à tout le monde. Alors, elle ne témoignera pas aujourd'hui. Ce n'est pas nécessaire de l'assermenter.

1		LE PRÉSIDENT :
2		Très bien. C'est noté.
3		Me ÉRIC DAVID :
4		Donc, Madame la Greffière, si vous voulez procéder
5		à l'assermentation de monsieur Marcus.
6		
7		L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce dix-neuvième
8		(19e) jour du mois d'avril, A COMPARU :
9		
10		WILLIAM PEREA MARCUS, economist to MCPM Economics,
11		and the business address is 618, Court Street,
12		Sweet C., Woodland, California, 95695 (USA);
13		
14		LEQUEL, après avoir fait une affirmation
15		solennelle, dépose et dit :
16		
17		(13 h 06)
18		INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DAVID :
19	Q.	[145] Donc, avec votre permission, je vais juste
20		commencer avec l'adoption de la preuve écrite. Mr.
21		Marcus, I refer you to your report which was filed
22		under the number OC-0023 as well as to your answers
23		to the Régie's first set of IRs which is OC-0028,
24		and your answers to the Régie's second set of IRs
25		which is OC-0030. Are you the author of these three

- 1 documents?
- 2 Mr. WILLIAM PEREA MARCUS:
- 3 A. Yes, I am.
- 4 Q. [146] And do you have any amendments or corrections
- 5 to bring to any of these documents?
- 6 A. I have a couple of small corrections to the very
- 7 last page of my testimony, to Exhibit WM-2.
- 8 Q. [147] Okay. Is it better for the Board members to
- 9 take out their copy and audit?
- 10 A. It might be because there are a couple of numbers
- 11 that have to change. It's not just grammar. It is
- in lines 22 and 23, when I was referring to the
- 13 Black & Veatch report, I had a range of zero to one
- eighteen seventy-nine (118.79) and zero to eighty-
- 15 seven eleven (87.11).
- 16 Q. [148] I'm sorry, you're in the Appendix, is that
- 17 correct?
- 18 A. Yes, WM-2 page 3, line 22 "Telemetry" and 23
- "Corrective instruments".
- 20 Q. [149] Okay. "Telemetry," yes. So... La troisième
- 21 page de l'annexe. And so, could you tell us once
- 22 more what the corrections are, sorry.
- 23 A. Yes. I had zeros in lines 22 and 23 for the minimum
- and the minimum should equal the maximum in those
- lines, so it should be one eighteen seventy-nine

- 1 (118.79) in line 22 and eighty-seven eleven
- 2 (87.11), eighty-seven dollars eleven cents (\$87.11)
- 3 in line 23.
- 4 Q. [150] Okay. In the middle column, Black & Veatch?
- 5 A. Yes.
- 6 Q. [151] Okay. Are there any other corrections?
- 7 A. No.
- 8 Q. [152] Okay, so do you adopt all three documents as
- 9 corrected as your written testimony in this case?
- 10 A. Yes, I do.
- 11 Q. [153] Okay. Now, before starting, I'd like you to
- 12 briefly summarize the experience that you have in
- the setting of methodologies to determine long term
- marginal costs.
- 15 A. Thank you. I have been involved in a number of
- 16 cases, seven cases, in California dating back to
- 17 nineteen ninety-four (1994) because long-run
- 18 marginal cost is used as one of the key elements of
- 19 setting allocation of costs to classes and rate
- 20 design in California. And in those cases, I have
- 21 testified on various aspects of the methodology,
- 22 how to deal with customer investment costs, which
- of the operation and maintenance costs, some of
- 24 which we're talking about today should be included,
- and for those types of issues. So, I've done that

1 quite a bit.

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

I've provided an alternative marginal cost study to that provided by a utility expert in a case in Maryland in two thousand four (2004) and the net result of that was that the Commission basically looked at both of our testimonies and said, "We don't want to use marginal costs for revenue allocation and rate design", which I actually concurred in that case.

And I did a major report on gas integrated resource planning for the Ontario gas utilities back in nineteen ninety-two (1992) which was looking at the long-run marginal costs of the system, more like the transmission and distribution system rather than down the individual customer hookups. So, I've been involved in this issue for over twenty (20) years.

- Q. [154] Okay, very good. Now, perhaps to start with,
 what I would ask you is if you could summarize for
 the Board the essence of your analysis of this
 Phase 3A.
- A. Thank you, Monsieur David. The first thing that I
 want to say about Phase 3A is that it is a vital
 but limited part of the analysis of the
 profitability of extensions and customer

connections. Phase 3A is defined, is limited to the long-run marginal operating costs directly related to the connection of new customers.

Indirect costs such as future capacity expansions due to load, certain types of administrative overhead costs are not part of this phase. Nevertheless, this phase is significant. The differences between Gaz Métro and the interveners are not, I wouldn't say are not enormous, but they move the point to where a connection is profitable or not in Phase 3B by probably several hundred dollars.

There are two essential differences in philosophy and economic theory between Dr. Overcast and my position and that by a large of the other interveners. The first is the issue that Dr. Overcast calls "lumpiness". Gaz Métro points to the idea that a single customer often does not affect much, for example, in meter reading. If one single customer has little or no impact, then Gaz Métro concludes that the cost of adding all customers should be zero. I and the other interveners take a different position. Gaz Métro is adding about twenty-five hundred (2500) hundred grade D1 customers per year. The addition of this many

customers will have operational effects. In addition, costs are not as discreet and lumpy as Gaz Métro suggests. Call centres are staffed with full-time workers, part-time workers and on-time and on-call workers who can be called in. They are staffed to meet the traffic. Similarly, the meter reading staff of the large utility typically has full-time and part-time staff, thus customer additions will start to have effects in overtime or extra hours for part timers and, eventually, in rerouting and adding permanent staff.

(13 h 11)

As a result, I take the position that we should be looking at the average incremental costs, not based not on one customer, but based on the significant cohorts of customers that we are adding.

The second major difference involves treatment of customers beyond the firs customer who is occupying the premises. Dr. Overcast leaves them out. I attempt to include these effects because the purpose of a profitability analysis is to determine the profitability of the premises over its lifetime, not just assuming that the first customer will occupy it for forty years. Slightly over ten

percent (10 %) of Gaz Métro's customers move every year. This has implication for the long run marginal costs of serving a new premises over its lifetime. New billing files will need to be created, gas may be turned on and off at sometimes after a move, so not always, and the first customer who may not face credit challenges at the outlet, outside of its being in that building, may develop credit challenges or be replaced by a new customer who has credit challenges.

We have made some small steps in this direction, including an ongoing cost of creating new billing files and including credit and collection costs over the lag of calculating profitability in Phase 3B. Mr. Chernick is also attempting to flush out this issue further in phase 3B and I think his efforts to do that are reasonable.

Third, I want to talk just a little bit about ranges of numbers. Dr. Overcast assumes that costs range from zero to the average cost of an activity in many cases. I believe that ranges should be used only when the cost is identifiable at the outset for the customer. For example, the customer has a kind of meter that needs a certain

kind of maintenance or it doesn't. The customer

files a CRP application or it doesn't. The

commercial industrial customer is of a type that

receives customer retention services, perhaps

because it is a small piece of a government

customer or a franchise customer, or is not. We

know these things when the customer takes service.

Ranges where customer characteristics

Ranges where customer characteristics cannot be identified at the outset, such as call centres, are essentially an invitation to underestimate long run marginal cost. For example, because some customers might not make phone calls, ignoring that some other customers might make two or three of them a year.

And I'm not going to go through all the numbers and charts in detail. I will just point to Gaz Métro's handout from yesterday and compare it to mine. If we look at page 6 of Gaz Métro's material, and you don't have to turn this up because I'm going to read the numbers off of it that are interesting, but...

- Q. [155] Just to be clear, you're talking about Dr.
- 23 Overcast's presentation?

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

- 24 R. No, I'm talking about...
- 25 Q. [156] Gaz Métro's presentation.

- 1 R. Gaz Métro, which I think is B-242.
- 2 Q. [157] That's correct, thank you.
- 3 R. And if we look at page 6 of that handout, the cost
- 4 for residential customers excluding mains and
- 5 meters is nine dollars and ten cents (9,10 \$) for
- 6 year two and beyond. My figure is sixty-two dollars
- 7 and ninety-two cents (62,92 \$). For commercial
- 8 customers, Gaz Métro is a ten dollars and eleven
- 9 cents (\$10.11), I'm at ninety-four eighty-one
- 10 (94.81). For major industries, Gaz Métro is at nine
- 11 dollars and ninety-five cents (\$9.95), my cost is
- twelve hundred thirty-eight dollars (\$1,238.00).
- 13 For major industries, the largest portion of that
- difference reflects my position of customer
- retention costs. Major account representatives who
- 16 replace call centres and other means of
- 17 communications with very large customers will
- 18 increase as more customers need to receive the
- services. And that concludes my opening comments,
- thank you.
- 21 Q. [158] Thank you Mr. Marcus. Now... yesterday, as
- 22 you know, Dr. Overcast filed a presentation, the
- 23 main highlight of his testimony which is B-241,
- have you had a chance to look at this document?
- 25 (13 h 16)

R. Yes sir.

1

- Q. [159] All right, and do you have any comments to
- 3 make about this document.
- 4 R. Yes I do and I, I appreciate the effort of, the
- 5 Régie would turn up that document so that we can
- follow along, actually the first six pages, I'm
- 7 going to make some brief comments on and then get
- 8 further into page 7. Overall the document starts
- 9 with a theoretical discussion about of long-run vs
- short-run marginal costs, but there's really an
- 11 empirical question here about the measurement of
- 12 short-run costs in particular.
- Our marginal cost only those costs
- 14 avoidable in a very short period of time, say next
- month, by one customer or the cost avoidable over
- 16 several years by a cohorte of customers. By taking
- 17 the first view, for example, Dr. Overcast leaves
- 18 out two of the most obvious costs of customer
- 19 service: meter reading and customer call centers.
- Now, we'll turn to Slide 7 please, and I
- 21 have a quick comment on the second part of Slide 7.
- 22 I think that the point made here is presupposing
- 23 some of the issues in Phase 3B, because it's
- saying, "We're only looking at the levelized
- 25 carrying charge of a hook up" and there's an issue

in contention in Phase 3B, I don't propose to debate here but just identify for you, that there may be other costs upstream of the immediate customer connection that may be caused by a... only an individual connection but a group of connections, and particularly concentrated in a given area.

We'll turn to the principles of policies starting on Slide 8 and the first (1st) principle is Cost Cause or Pays and, I'm, neither I going to agree nor disagree, but I'm going to tell you this is not a subject of inquiring either Phase 3A or Phase 3B, it's a question of rate design. It's, we have costs here in this case and the fact that Dr. Overcast believes certain people may need to pay for them, and I may even need to agree with him in some point does not mean that we ought to be adopting his solution of simply leaving the cost up.

And in Page 9, Socialization of Costs,
excuse me I've got ahead of myself, no
"Socialization of Cost attributable to unique
expenses associated with new customers", that is
the same reason, but it, our job is to prepare a
reasonable profitability analysis for new

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

connections. We can't just leave costs out because the new customer should pay for them. We have to put all the costs on one side of the ledger and all the revenues on the side of the ledger to do a proper analysis of Phase 3B. If the new customer ends up eventually paying for them, then at that time the cost will equal the revenue. Otherwise, it needs to be included in any event so we don't have an unbalanced analysis.

On this next page it says, "No double counting of expenses or revenues". I fully don't, really don't fully understand what Dr. Overcast is talking about here, except that he takes particular objections, to my views when he talks about this. He seems to particularly dislike my comment that: "residential and very small commercial customers already pay three hundred dollars (\$300) per new connection". So that might not be reasonable to load even more one-time (1) fees on them. In any event, the three hundred dollars (\$300) need to go on the Revenue side of the Phase 3B Profitability Analysis, which makes a line extension actually look more profitable for Gaz Métro.

He also orally commented that it is a bad idea to look beyond the first customer and it's

1	inequitable because today's first customers
2	shouldn't be expected to pay for future customers.
3	I disagree and the issue needs to be refrained. In
4	most cases, unless you're looking like an
5	individual building that's infill identification,
6	infill, one building, the large number of these
7	projects are built by land developers and Dr.
8	Overcast is basically saying it's inequitable for a
9	Land Developer in a new subdivision to be held
10	accountable for all of the costs that would be
11	imposed on Gaz Métro's system over the life of that
12	new subdivision. And this is really an issue that's
13	very similar and the Régie's job in regulating
14	profitability analysis is very similar to land used
15	planning and land used development where, when
16	doing proper plans it's necessary for the
17	municipality to take the long view of what is this
18	development going to do. And if there's certain
19	acts, certain fees, for example, how should they be
20	determined.
21	Now, give you an example from California.
22	New homes in new neighbourhoods, they generally pay

a fee to build new schools, whether the homeowner

is a parent or not. Because on average, so many

classrooms will be needed per dwelling unit, and

23

24

25

this is a fairly similar situation. People will move their extra cost that will happen because people move and you have new tenants. And you could average them out on a long-run incremental basis.

Let's turn to slide 11 as I've already addressed number 10. And here, Dr. Overcast is again conflating marginal costs and rate design. He is saying that customer related O&M expenses need to be matched to the customer charge. Well, that's a great design with principle, not a phase 3A or phase 3B principle. And all the charts per... and so, I would disregard that whole idea because it's really beyond the scope of this phase. And beyond the scope of the next phase.

Slide 12, the first bullet on slide 12, I think, is contradictory because Dr. Overcast says that O&M is included as a percentage of plant for each component, but then, we have O&M specifically stated in the long-run marginal costs charts of Dr. Overcast and all of the other experts, so I'm not sure where he's going with that bullet, it seems to not fit together with the rest of the analysis that both he and we have been doing.

Slide 13, this important. This is... this is the core of our disagreements. Items 1, 2, 3 and

5 are costs that vary with the number of customers or with the gas supply being managed. Even if they're not directly tied to the first customer on the premises. While I do... while I, for OC, do not include bad debt as a marginal cost of existing customers, I agree with the other experts that it should be included when we get to the profitability

Slide 14, I've talked about this before, this is the issue of lumpiness and use of averages for certainly the first two items and to some extent, preventive in corrective maintenance. And some of these items may not be year-one costs, but they need to be included and not the ranges of zero. The sales, fourth item at the bottom of the page, I think may be actually an overhead cost of getting the new connection. You have to have salesmen out there working with the customers to get new connections, so maybe I'm... may not by a marginal cost, but it may be on the other side of the ledger. But it should be considered in 3B.

Our slide 15, here's an analysis, I've gone

over it once, I'll just hit it quickly again. All I

am saying is that the three hundred dollars (\$300)

analysis in phase 3B. But this is really... the

core of the disagreement is on this slide.

needs to be in the analysis on the revenue side.

And again, this is outside the scope of the proceeding. If we get to the point of proposing to charge individual customers for one-time costs of new hookups. The existence of this fee should be taken into account for equity reasons before we decide to tack on another forty-five dollars (\$45) onto residential and small commercial customers, that's all I'm saying. I don't see it as a large point, but since he's making a point of it, I'll mention it.

Slide 16, call centre. Dr. Overcast, again, makes the argument that call centre costs are largely fixed costs until the call centre capacity is fully used up. I don't think that's true. It may well be true if the calls all come in a three in the morning, when you're generally overstaff just by having a couple people on scale as you crew. It may be true at other times as well. If the call centre is willing to degrade its performance and inconvenience its other existing customers by increasing average seconds to answer percent of calls answered in a certain period of time, busy signals and abandoned calls. While service degradation may indeed not be a marginal cost for

the utility, it is the cost of wasting the utility customers' time. When they would have to wait because more calls are coming in from the new customers.

(13 h 26)

Service degradation may even be hazardous unless there's a good means of segregating emergency calls. Moreover, in my general experience of analyzing phone system operations and costs occasionally over the last twenty (20) years, mostly, I'm analyzing revenue requirements and storm damage or form of response for utilities.

granularly to meet expected traffic. They have full-time, part-time and on-call staff and they use overtime or extra hours or part-time as is needed. The new calls for new customers have to be answered; a responsible management will plan for them and will tended... generate incremental changes as call centres volume rises. Now, there are technical changes in call centres due to, due to online services replacing phone calls and due to interactive voice response machines. They will reduce the number of calls offered the call Centre, reducing staffing, but staffing will not be reduced

1 as much if new customers are added to the system, then if new customers are not there. New customers 2 3 are still a marginal cost for the operation of the 4 call centres. I will address, let ROEÉ address Slide 17 5 6 in more detail, though I will point out I disagree with Dr. Overcast and I have already talked the 7 last slide of this presentation Number 18 to death 8 9 and really I don't have anything further to add. 10 Q. [160] Thank you Mr. Marcus. In yesterday's 11 12 13

hearing... yesterday, there was another topic that was addressed on which Dr. Overcast expressed clear disagreement with your position and I am referring to your report, Page 6, where you deal with the cost of customers that are moving and on that issue, when I asked him the question why there was such a divergence between your number quoted by Gaz Métro in two thousand eleven (2011), and his own report, he said you were wrong in your analysis. Do you have any response to that?

14

15

16

17

18

19

20

21 R. Uh, I think I responded to it mostly by saying that
22 the... for looking of the forty-year (40) history
23 of a premises that's being installed to use gas,
24 people will move in and out of that premises and
25 those costs will occur, so. But the other thing is,

1 I think, it was diverting attention from the point of view that Gaz Métro did have two very different 2 3 numbers, one in a rate case and one here. 4 Q. [161] And this morning I heard Mr. Pilotto's 5 question about one of the answers given by Dr. 6 Overcast to an IR, and I'm referring to the Exhibit 7 B-196 which is Gaz Métro 8, Document 1, you see I was listening and, and I believe it was question 8 9 2.1 and the question that the Régie asked had to do with "les ajouts de charge", in English - load 10 11 additions and I believe the Board wanted to hear 12 you on this topic. 13 R. Thank you. I actually answered the question from 14 the Régie in question 3.1 of the first set of 15 interrogatories from the Régie and, but I will summarize that answer here, which is that I believe 16 17 that, that the real question arises as to whether a 18 load increase generates some other marginal change, 19 incremental change on the system in terms of either

looping a main somewhere to increase capacity or installing a measuring and regulating station or something like that, particular when combined with other increases in load across the system and other

new customers. That's a question that we were

20

21

22

23

24

25

trying to inquire into as part of this phase, and

we're, basically, the interrogatories that we sent indicated that Gaz Métro thought that those issues belong in Phase 3B.

So, essentially I disagree with Dr.

Overcast's categorical statements in this regard
and we that were planning to acquire additional
information on essentially upstream network
additions due to changes and demand, we were first
trying to acquire them in this phase and now we'll
be trying to have... and in the first round of
Phase 3B, before the schedule change, we submitted
an interrogatory that would try to acquire that
information in that phase, so we will persist.

Q. [162] Okay I also heard Mr. Baudino this morning, when he was testifying, talk about how he appreciated the effort that was made to, when the Board... following the Board's order to have the experts discuss together to attempt to identify the topics on which the four experts agreed and to debate the topics on which there was disagreement. Mr. Baudino seems to be of the view that it was a useful exercise, are you also of that view that it was a useful exercise?

24 (13 h 30)

25 R. I think the exercise is useful. I think the report

- 1 could have been longer and laid out some of the
- 2 information on disagreements and that might have
- 3 been helpful for the Régie.
- 4 Q. [163] Now, on that point, you know, if I looked at
- 5 the Board's order, they did ask for a report that
- 6 would cover both topics, topic of agreement and
- 7 disagreement. I do know that the joint report does
- 8 not really talk about disagreements. Did you
- 9 yourself undertake a comparison of the four
- 10 positions in terms of where you guys were agreeing
- and where you guys were disagreeing?
- 12 A. Yes, I did.
- 13 Q. [164] Okay. Now, I understand that for the purposes
- of your testimony, you prepared a summary of these
- points of agreement and disagreement?
- 16 A. Yes, I did.

21

- 17 Q. [165] Okay. So, I'd like to file another exhibit
- 18 which is OC-0032.

20 C-OC-0032: Summary of the position of the experts

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:

- 23 Écoutez, simplement pour vous signaler qu'il aurait
- 24 été utile de recevoir ce document-là plus tôt
- 25 puisqu'il aurait été opportun d'en prendre

- 1 connaissance dans des délais plus confortables, si
- 2 vous me permettez l'expression, et en discuter avec
- 3 notre expert je le soumets, Monsieur le Président.
- 4 Maintenant, je n'en fais pas une objection mais on
- 5 est dans une journée de commentaires, en voilà un
- 6 nouveau.
- 7 LE PRÉSIDENT :
- 8 Évidemment, nous allons tous en prendre
- 9 connaissance en même temps puis, Maître Sigouin-
- 10 Plasse, je n'ai pas besoin de vous le dire mais si
- 11 vous sentez le besoin de faire revenir le docteur
- 12 Overcast dans la boîte des témoins pour commenter
- 13 le tableau, vous serez le bienvenu.
- 14 Me ÉRIC DAVID :
- 15 Merci, Monsieur le Président. Je tiens à souligner
- 16 qu'il n'y a pas de nouvelle preuve ici. Monsieur
- 17 Marcus a simplement fait un résumé des rapports qui
- sont déjà au dossier et c'est pour faciliter le
- 19 travail de tout le monde. C'est l'objet de son
- 20 témoignage aujourd'hui.
- 21 Q. [166] So, Mr. Marcus, do you have a copy of this
- 22 summary in front of you?
- 23 A. Yes, I do.
- Q. [167] Alright. Could you explain to us first of all
- 25 how you made this chart and then maybe talk to us

1 about the more important elements of this chart.

2 A. Yes. What I did, rather than trying to reproduce 3 all three charts in full, is start with the residential chart and start with the position that 5 was taken in my report and then, in the next two 6 columns, add the positions of Mr. Chernick and Mr. Baudino and then the last column, took the position 7 of Dr. Overcast. And I took them out of everybody's 8 9 testimony. There seems to be a few more words for 10 Mr. Chernick because he had some thoughts that he's 11 trying to develop in Phase 3B. So, there are a few more words and a few less numbers in his position 12 13 and I just essentially put the picture out there.

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

And then, we go down, I banded meter and main inspection and maintenance costs for all classes and then took a look at the cases where commercial—industrial was different from residential and major industries were different from residential. So, I wasn't repeating all the lines where everything was the same but just looking at the differences.

And so that was how the document was prepared. I also noted whether a cost is an ongoing cost or a one time cost which is the way that I was presenting them in my testimony. If you look, for

example, on the first page, line 4, "Cost of reading and new meter," you will see that we had estimated six seventy-one (6.71), Mr. Baudino agreed, Mr. Chernick had some commentary that it may be more expensive to read some CII meters than residential and Dr. Overcast didn't include it.

If you look at number 8, "Cost of processing a standard customer call," we again had, we took the position of twelve eighty-four (12.84) given the information presented by Gaz Métro. Dr. Baudino agreed, Mr. Chernick generally agreed but had some comments and Gaz Métro has said, "Use a range starting with zero going up to twelve eighty-four (12.84)."

And then I'll go to the last page just to highlight a third one which is under "Major industries," "Customer retention cost, Major industries," and this is where we have the major account representatives who serve the needs of very large customers and I accepted a number of eleven ninety-seven sixteen (1197.16) from the original Gaz Métro report, Mr. Chernick said it could vary by revenue within the market although I did not pose a specific objection to that as being an average for the group and neither mister Baudino

1 nor Gaz Métro included it, so I just pulled those out as examples of things on this chart, but the 2 3 whole chart is basically put together to show what 4 everybody's position was from the filed evidence. 5 (13 h 36) 6 Q. [168] O.K., we're making good time here, in fact, I 7 may not even have to use my reserve of thirty (30) minutes that I invoked earlier. And in conclusion, 8 9 Mister Marcus, what do you feel are the most 10 important... your most important points of 11 disagreements with Gaz Métro and doctor Overcast's 12 proposal in this phase of the case? 13 A. I think the most important things that I've gone 14 over before are that the issue of lumpiness is not 15 what they are believing it is, it's much less of an 16 issue and that you should be looking at the costs 17 of all of the customers who are going to be in the 18 premises over the long term. 19 In addition, I have to point out that I'm a 20 little taken aback by the materials in the recent 21 presentations that started straying off into phase 22 3B issues and trying to... essentially trying to 23 make recommendations on phase 3A based on how phase

3B works and that took me aback a little bit since

we've divided this case. I think, with hindsight,

24

25

R-3867-2013 Phase 3A M. William Perea Marcus - OC
19 avril 2017 Contre-interrogatoire
- 137 - Me FRANKLIN S. GERTLER

- 1 the division of this cas into these phases has
- 2 created some issues, both in the efficiency of
- 3 acquiring information and then with Gaz Métro's
- 4 presentations sort of veering off into phase 3B
- 5 while the rest of us are sticking fairly closely to
- 6 the script.
- 7 Q. [169] Alright, thank you. Do you have anything
- further to add, Mister Marcus?
- 9 R. No, I don't.
- 10 Q. [170] O.K. Donc le témoin est maintenant disponible
- 11 pour les questions de la Régie et les contre-
- 12 interrogatoires.
- 13 LE PRÉSIDENT :
- 14 Merci, Maître David. Maître Sarault, nous
- 15 commenceront par vous.
- 16 M. GUY SARAULT:
- 17 Pas de questions.
- 18 LE PRÉSIDENT :
- 19 Pas de questions. Maître Turmel? Qui brille par son
- 20 absence. Ah oui, lui, lui aussi, il doit nous
- 21 écouter. Maître Gertler?
- 22 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :
- 23 Q. [171] Ça, ça va être un coût marginal pour la
- 24 Régie, les procureurs qui empruntent des crayons en
- 25 arrivant. Merci, Franklin Gertler pour la ROEÉ.

R-3867-2013 Phase 3A M. William Perea Marcus - OC
19 avril 2017 Contre-interrogatoire
- 138 - Me FRANKLIN S. GERTLER

- Good afternoon Mister Marcus, I'm sorry we couldn't
- 2 arrange more Californian weather for you, but...
- 3 A. Actually, the weather on route here, in Washington
- 4 DC was warmer than it was in California.
- 5 Q. [172] Ah, O.K. I just have a few questions for you,
- of clarification, mostly. The first thing I wanted
- 7 to ask you was you use in a few places in your
- 8 testimony and again today early, you talked about
- 9 having theoretical or philosophical differences
- 10 with monsieur Overcast, expert Overcast. And I just
- 11 wondered, that strikes me as... because the Régie
- deals in methodologies, deals in principles, but
- doesn't necessarily deal in theory and in
- 14 philosophy, at least not for the most part. And I
- just wondered, to my mind, correct me if I'm wrong,
- in my mind you're not saying well, this is
- 17 something that people can differ about or that, you
- 18 know, la Régie can choose one or the other
- depending on which philosophy they have. My
- 20 understanding of your testimony is you're saying
- 21 that the approach, the methodological approach put
- 22 forward and the principals being put forward by Gaz
- 23 Métro and the expert Overcast are in fact
- inappropriate or wrong.
- 25 A. I don't believe that those are... that the

1 principles they're putting forward are correct in 2 these areas that I've been talking about. I was using the term theoretical or philosophical in the 3 sense that it's almost like we have two different 5 people looking at the same set of facts through two 6 different lenses. And I would appreciate the board would look at it through my lenses and mister 7 Chernick's lenses rather than doctor Overcast. But 8 9 that was what I was trying to convey. 10 (13h42)11 Q. [173] Okay. Now, the rest of my questions are less philosophical. Just referring to your evidence in 12 13 the form of Question and Answer, which is C, OC-23 14 if I'm correct, the first thing I want to ask you 15 about is on Page 4, and this is with respect to the 16 three hundred dollar (\$300) charge, you say, and 17 it's at, it's at Line 88: 18 There are one time costs of setting up 19 contracts and accounts for service at 20 a new premises. These costs are 21 presently part of the three hundred 22 dollar (\$300) fee collected from each 23 applicant for new service under ten 24 thousand and a hundred-fifty (10,150) 25 cubic meters per year. These costs are

1		not collected from larger customers on
2		a one time basis. But in any event,
3		they are marginal cost of that service
4		that need to be considered in the
5		ultimate analysis of profitability.
6		Just to clarify, is the three hundred dollars
7		(\$300), as you understand, charged every time a new
8		customer moves into a house or only when a new
9		location is connected.
10	R.	It's only when a new location is connected.
11	Q.	[174] Okay. But in any case the three hundred
12		dollars (\$300), as I understand it, is revenue, I
13		think what's you're saying is revenue to Gaz Métro
14		and should be included as a benefit offsetting the
15		cost, is that correct?
16	R.	It's, it's clearly revenue to Gaz Métro, they may
17		be treating it as a contribution in aid of
18		construction, but it's clearly revenue to Gaz Métro
19		that goes on the, goes in the ledger when we get to
20		Phase 3B and the profitability analysis. And this
21		cost clearly goes on the cost side of the ledger in
22		Phase 3B.
23	Q.	[175] Okay. So those expenses that justify the
24		charge should be included in the profitability
25		analysis.

R-3867-2013 Phase 3A M. William Perea Marcus - OC
19 avril 2017 Contre-interrogatoire
- 141 - Me FRANKLIN S. GERTLER

- 1 R. Yes, yes.
- Q. [176] Okay. Thank you. Now turning to Pages 6 and 7
- of your evidence, that is where you explain why you
- 4 include an allowance for the cost of opening
- 5 subsequent billing files and you include those in
- 6 marginal cost and that's, I think, in Line 3 in
- 7 Exhibit WM-2, is that correct?
- 8 R. Are we talking about, on page 7?
- 9 Q. [177] Well page 7 where you're explaining what's in
- 10 the...
- 11 R. Oh!
- 12 Q. [178] In the tables, sorry.
- 13 R. It's the, it's the line 3 reference that threw me.
- 14 I'm sorry.
- 15 Q. [179] Yeah, yeah. Line 3, it's a, or Item 3 if you
- 16 like in the Table.
- 17 R. Okay, yes. That's fine.
- 18 Q. [180] Okay, and in that context where...for
- 19 including allowance for opening of subsequent
- 20 files...
- 21 R. Yes.
- 22 Q. [181] Which you do, wouldn't be, I'm trying to
- understand, wouldn't the same rationale apply to
- the input, or the establishment of a new contract,
- which is line 5 in your, in your exhibit and, even

R-3867-2013 Phase 3A M. William Perea Marcus - OC
19 avril 2017 Contre-interrogatoire
- 142 - Me FRANKLIN S. GERTLER

- 1 though you don't seem to include allowance for
- 2 referring these costs for subsequent customers.
- 3 R. Hum, if...
- 4 Q. [182] I just wonder why the difference?
- 5 R. I'll tell you that residential customers don't
- 6 generally sign contracts when they move from one
- 7 premises to another.
- 8 Q. [183] Okay.
- 9 R. The contracts are being signed by the applicant for
- service, saying I will bring you, you know, I will
- 11 take-in gaz service and will pay you this much and
- this is how it's going to be structured, and
- that's, you know, a commercial/industrial customer
- might sign a contract, I'm not aware of that, but I
- don't think a residential customer does.
- 16 Q. [184] So that's the basis for...
- 17 R. That's the basis for my argument, I'm going to say,
- 18 I feel my argument is stronger on residential than
- it is on commercial/industrial.
- 20 Q. [185] So commercial/industrial you might...
- 21 R. There, there may be contracts, for the larger
- customers, maybe not for everybody but for over a
- 23 certain size.
- 24 Q. [186] So that would be an empirical question that
- we, you would include it if, if, if those...

- 1 R. I would include it if people signed contracts and
- 2 it is my understanding they don't for residential
- 3 but they may for some of the larger industrial
- 4 customers.
- 5 Q. [187] You don't make a distinction between, I mean
- I, even if someone doesn't sign a contract, there
- is a new, I don't know what it is, it's tacit
- 8 acceptance of the conditions of service perhaps,
- 9 but you don't, you wouldn't count that as...
- there's no notation of that or...
- 11 A. I think it is noted...
- 12 (13 h 47)
- 13 Q. [188] ... some action?
- 14 A. I think it's noted basically in the billing file.
- There might be another letter sent to them when I
- 16 look at the eighty-three (83) sent letters at the
- top of the page. I wouldn't be surprised if one of
- 18 those letters was sent to a new customer.
- 19 Q. [189] Ah. Okay.
- 20 A. And I think there may be some other costs of new
- 21 customers and I know that Mr. Chernick is thinking
- about, I have the feeling that special meter reads
- 23 may be rolled in into these meter-reading costs
- 24 already because they're an average. There may be
- some turn-ons and turn-offs of gas under certain

- 1 circumstances.
- Q. [190] I think Ms. Lemay, we'll check the record,
- 3 but I think she did say this morning that there are
- 4 some cases where those, there might be signing of
- 5 contracts but...
- 6 A. Okay.
- 7 Q. [191] ... I think we had some evidence about that
- 8 this morning. So now, I'm going to turn, I have
- 9 another question about page 7 of your evidence and
- this is down near the bottom where you're asked,
- Would you include bad debt itself in
- 12 marginal costs?
- Because you have included, you would include,
- unlike Dr. Overcast, collection and recovery costs,
- that's the part you dealt with just above that on
- page 7 but, with respect to debt itself in marginal
- 17 costs and its inclusion, you say,
- 18 No. The cost of bad debt itself is not
- 19 a marginal cost of serving existing
- 20 customers, but it is a cost incurred
- 21 by former customers and is related to
- revenue rather than the number of
- 23 customers.
- So, I just want to understand. Are you with me?
- 25 A. Yes.

1 Q. [192] Okay, thank you. So, are you saying that when Gaz Métro connects a new dwelling, it should assume 2 that it will get revenues from that dwelling for 3 several decades without ever occurring the expense 5 of bad debt? 6 A. No, I'm not. If we actually look at... What I'm 7 saying is the bad debt is not, it's not a marginal cost of serving a customer. It may be revenue-8 9 related and I answered an interrogatory from the 10 Board, question number 1.3 where I... It's C-OC-0028. 11 12 Q. [193] Right. 13 A. And I answered, hold on, I've got to figure out where it is. It's question 1.1 where I stated that 14 15 I believed that, 16 Bad debts are not marginal costs of current customers but are costs of 17 18 customers who left the system without 19 paying their full cost. They are thus 20 revenue-related. While Mr. Marcus left 21 those costs out of the calculation, as 2.2 not strictly being marginal costs of 23 operations related to customers, he 24 could envisage including them in a

25

profitability analysis in a similar

R-3867-2013 Phase 3A M. William Perea Marcus - OC
19 avril 2017 Contre-interrogatoire
- 146 - Me FRANKLIN S. GERTLER

- 1 way to his inclusion of the
- Collection and Recovery Costs".
- 3 So, I would say, you know, I am saying I don't
- 4 believe these are a marginal cost but I believe
- 5 that they may be relevant to profitability in Phase
- 6 3B.
- 7 Q. [194] So, that would be, I'm just trying to
- 8 understand, the bad debt is, as long as the person
- 9 remains a customer, you never write it off and it's
- only when they stop being a customer or stop being
- served then you write it off? I'm just trying to
- 12 understand how it's work.
- 13 A. That's typically what happens is when you
- 14 disconnect a customer or when they skip town on a
- final bill or something like that...
- 16 Q. [195] Uh, huh.
- 17 A. ... that's when these things tend to get written
- off. You don't write off bad debt generally on
- 19 current customers except under very unusual
- 20 accounting circumstances.
- 21 Q. [196] I don't thinks this is, you know, as I
- 22 understand it, then you would perhaps discount the
- future revenues to reflect the average amount of
- 24 bad debt that Gaz Métro would expect to incur as a
- 25 percentage of...

R-3867-2013 Phase 3A M. William Perea Marcus - OC
19 avril 2017 Contre-interrogatoire
- 147 - Me FRANKLIN S. GERTLER

- 1 A. Something like that, I think, would be a fair way
- 2 to deal with it in the profitability analysis, yes.
- 3 Q. [197] One thing, and you know, I'm not the
- 4 regulatory economist but I'm trying to understand
- 5 because the house that's got service and where the
- 6 bad debt occurred remains connected.
- 7 A. Yes.
- 8 Q. [198] So, isn't that in some way a cost that's
- 9 associated with the fact that you hook up a hundred
- 10 people and there will be one skunk among them?
- 11 A. And I don't disagree with that but I'm saying that,
- 12 you know, having used marginal costs for cost
- 13 allocation for a number of years in both electric
- and gas cases in several States in the US, I become
- leery of saying that a cost that was incurred by
- somebody who isn't a customer is a marginal
- 17 customer cost. Like, I agree that there ought to be
- some bad debt in this calculation but I'm leery of,
- 19 I'm more leery of the semantics of calling it a
- 20 marginal cost than I am of incorporating it in some
- 21 way.
- 22 (13 h 52)
- 23 Q. [199] Okay. Because, I mean, to my mind, whether
- it's a collection or recovery costs or, eventually,
- 25 the bad debt. It seems to me they're kissing

1 cousins, you might say in Georgia. 2 A. I'm not sure about Georgia, but it may be, I'm willing to say more clearly that it may be a cost 3 of the premises but it's not a cost of, but it's 5 not a customer cost as, you know, someone would 6 functionalize it in rate design. It's more tied to 7 revenue, but it may be associated with the 8 premises. 9 Q. [200] Over the forty (40) years anyway. A. Yes. 10 11 Q. [201] Just one other point of clarification. I 12 think I understand but I want to be sure. At page 6 13 of your testimony, and I'm now at line 134, we're talking here how to treat preventive and corrective 14 15 maintenance of service lines. And you say, 16 But from the perspective of 17 calculating long-run marginal costs, I would recommend that this average cost 18 per customer of service line and main 19 20 preventive and corrective maintenance 21 be assumed as both a minimum and 2.2 maximum cost which I have included in 23 these tables, in the profitability 24 analysis one might conclude that some costs may not occur for several 25

R-3867-2013 Phase 3A M. William Perea Marcus - OC
19 avril 2017 Contre-interrogatoire
- 149 - Me FRANKLIN S. GERTLER

- decades after the installation.
- 2 I'm just trying to understand. So, what you're
- 3 saying, you take the average cost and it's the same
- 4 number, minimum and maximum, you plug it in both
- 5 places, is that right?
- 6 A. Yes.
- 7 Q. [202] Okay. Alright, I wasn't sure.
- 8 A. But you may not inspect a service line or a main
- 9 for a couple of years.
- 10 Q. [203] Right. Right. Okay. C'est tout, Monsieur le
- 11 Président, merci beaucoup.
- 12 LE PRÉSIDENT :
- 13 Merci, Maître Gertler. Pendant un instant, j'ai cru
- voir maître Turmel, mais il est reparti. Maître
- Neuman, je crois que c'est à vous. Non, pas de
- questions. Maître Sicard? Pas de questions non
- 17 plus. Il faudrait vraiment retrouver maître Turmel
- 18 ou il va passer son tour.
- 19 Me ANDRÉ TURMEL:
- Désolé, Monsieur le Président, j'étais avec
- 21 monsieur Méthé pour un autre dossier. Nous n'avons
- 22 pas de questions.
- 23 LE PRÉSIDENT :
- Merci, Maître Turmel. Merci, Maître Sicard, d'avoir
- 25 fait la commissionnaire. Maître Cardinal, est-ce

- 1 que vous... Ah non, non, je la regardais, j'ai
- 2 comme « skipé ». Vous n'avez pas de questions?
- 3 Alors là, c'est vrai, c'est à vous.
- 4 Me AMÉLIE CARDINAL :
- 5 Merci, mais non, pas de questions.
- 6 LE PRÉSIDENT :
- 7 Bon.
- 8 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :
- 9 Mme LOUISE PELLETIER:
- 10 Q. [204] Louise Pelletier for la Régie. Just a point
- of clarification Mr. Marcus. When you have
- submitted the piece OC-0032, I don't know, you
- don't look at me, are you listening though? No,
- it's here. I'm over here.
- 15 A. Oh, I'm sorry. I was...
- 16 Q. [205] It's fine.
- 17 A. Okay, I thought I was having the questions from the
- other member of the Board, that's why. I mean, the
- other member of the Board staff, that's why I was
- 20 confused. I'm sorry.
- 21 Q. [206] No problem. So, I'll go ahead again. So, this
- 22 piece, your summary of divergence or similarities,
- I just want to clarify that you have prepared that,
- 24 evidently, on the basis of the testimony or what we
- 25 have on file and that does not take into account,

- 1 for example, what Mr. Baudino indicated this
- 2 morning as to now, he would agree to the customer
- 3 retention costs, major industries, am I correct?
- 4 A. Yes, you are. This is based...
- 5 Q. [207] Okay.
- 6 A. ... on the testimony on file...
- 7 Q. [208] Perfect.
- 8 A. ... and a couple of responses to Régie questions.
- 9 Q. [209] That's fine, thank you. I wanted to be sure.
- 10 Thanks.
- 11 LE PRÉSIDENT :
- 12 La Régie n'aura pas d'autres questions, donc merci
- beaucoup, Monsieur Marcus. Thank you Mr. Marcus.
- 14 A. Merci.
- 15 (13 h 57)
- 16 LE PRÉSIDENT :
- Madame Rowan. Dans notre calendrier... oui, nous
- sommes au mois d'avril en effet. Nous sommes rendus
- 19 à la preuve de UC et j'annonce tout de suite que si
- les choses vont rondement nous ne passerons pas
- 21 monsieur Chernick cet après-midi, plutôt demain
- 22 matin. Par contre, si l'ACIG est prête à témoigner
- 23 ainsi que SÉ-AQLPA, nous verrons en fonction du
- 24 déroulement du reste de l'audience. Donc soyez
- 25 prêts.

1	Me HÉLÈNE SICARD :
2	Oui, avec permission, juste vous nous avez
3	mis j'avais demandé dans une correspondance
4	qu'on procède après le ROEÉ puisque monsieur
5	Chernick était un peu notre expert aussi puis qu'on
6	voulait l'entendre. Déjà on a déposé notre preuve
7	avant de l'avoir lue à cause des délais puis de la
8	façon dont les choses se sont faites, on est prêts
9	à témoigner, sauf que si des questions devaient
10	nous être posées en rapport avec le rapport de
11	monsieur Chernick, entre autres, il est fort
12	possible que je vous demande de revenir, soit en
13	même temps le ROEÉ nous a offert qu'on assoit
14	monsieur Moisan-Plante sur le banc avec monsieur
15	Chernick, ou revenir par après puisque mais
16	autrement ça va être très bref, là, on va on
17	peut vous présenter une partie ou en tout cas
18	sous réserve de monsieur Chernick après tout de
19	suite.
20	LE PRÉSIDENT :
21	Je m'excuse, j'avais oublié cet élément dans votre
22	lettre, mais effectivement nous jouerons ça à
23	l'oreille, là, si au besoin on
24	Me HÉLÈNE SICARD :
25	Je tenais juste à vous l'aviser d'avance, là, je ne

- 153 -

1	vous fais pas de reproche. Les horaires sont faits
2	pour être modifiés.
3	LE PRÉSIDENT :
4	Oui.
5	Me HÉLÈNE SICARD :
6	Et accommoder tout le monde.
7	LE PRÉSIDENT :
8	Oui.
9	Me HÉLÈNE SICARD :
10	Voilà.
11	LE PRÉSIDENT :
12	C'est pour ça qu'on fait des plans, pour savoir ce
13	qui ne se passera pas. Alors
14	
15	PREUVE DE UC
16	
17	Me HÉLÈNE SICARD :
18	Alors un affidavit, c'est madame de Tilly qui avait
19	préparé la preuve de UC. Madame la Greffière, je
20	vais vous demander de me redonner, si vous avez,
21	là, le merci. Ce que vous êtes gentille parce
22	que alors preuve de UC, C-UC-35, a été préparée
23	madame de Tilly. Il y a un affidavit qui a été
24	déposé ce matin ou hier, C-UC-39 qui adopte cette
25	preuve comme la preuve de UC. Et nous le CV de

1		madame de Tilly a été déposé ce matin, celui de
2		monsieur Moisan-Plante et monsieur Moisan-Plante,
3		qui est aussi un des analystes internes de UC, est
4		là pour vous présenter la preuve qui a été
5		formellement adoptée par l'affidavit. Alors
6		monsieur Moisan-Plante est prêt à être assermenté,
7		Madame.
8		
9		L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), le dix-neuvième
10		(19e) jour d'avril, A COMPARU :
11		
12		MARC OLIVIER MOISAN-PLANTE, analyste politique et
13		réglementation en matière d'énergie à Union des
14		consommateurs, ayant son adresse d'affaires au
15		7000, du Parc, Montréal (Québec);
16		
17		LEQUEL, après avoir fait une affirmation
18		solennelle, dépose et dit :
19		
20		INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD :
21	Q.	[210] Alors, Monsieur Moisan-Plante, avez-vous
22		quelque chose à ajouter et/ou des précisions à
23		faire à la Régie par rapport à la preuve et à la
24		position de UC dans ce dossier?
25	R.	Bien en complément de notre preuve on pense à

Interrogatoire - 155 -Me Hélène Sicard

- 1 supporter le témoignage de l'expert Chernick, alors
- 2 c'est ça.
- Q. [211] Avez-vous quelque chose à ajouter? 3
- 4 R. À ajouter à ce que je viens de dire, non.
- 5 Q. [212] Non, mais par rapport...
- 6 R. Je ne comprends pas la question.
- 7 Q. [213] O.K. Par rapport à la preuve, là, avez-vous
- 8 quelque chose à...
- R. À modifier? 9
- 10 Q. [214] Oui.
- R. Non. 11
- 12 Q. [215] O.K. Allez-y.
- 13 (14 h 02)
- 14 R. Ça va être... ça va être express comme
- 15 présentation. La Régie a déjà lu notre preuve, on a
- aussi beaucoup de témoignages, la FCEI, OC, il va y 16
- 17 avoir monsieur Chernick demain. Je constate que nos
- 18 préoccupations sont largement reprises, là, par...
- 19 par monsieur Chernick entre autres. Donc à part ce
- 20 qui est dans la preuve, ce que je vais dire c'est
- 21 que UC tenait à ce que... bien à part ce qui est
- dans la preuve, c'est déjà dans notre preuve. Est-22
- 23 ce qu'on se garde une perspective de long terme,
- 24 là, pour évaluer les coûts marginaux peu importe si
- 25 Gaz Métro appelle ça « court terme », là, je pense

1 que c'est l'horizon de quarante (40) ans qui est considéré. Dans la preuve, c'est important qu'on 2 3 garde cet horizon-là. Je dis ça parce que Gaz 4 Métro, dans sa présentation ou son expert, là, 5 parle souvent de coûts fixes à court terme comme, 6 par exemple, des représentants, là, qui ne varient 7 pas à court terme. Quand on ajoute un client, bon, le représentant avait du temps de libre puis, 8 9 finalement, s'occupe du nouveau client sans 10 dépenses supplémentaires. On trouve que ce n'est 11 pas une hypothèse raisonnable à long terme quand le nombre de clients qui s'ajoutent grandit 12 éventuellement. Il va y avoir des dépenses qui vont 13 14 s'ajouter, là, sur la perspective de quarante (40) 15 ans. Donc... Bien, pour moi, ça va être tout. 16 Alors, je vais répondre aux questions, s'il y en a. Me HÉLÈNE SICARD : 17 18 Alors, le témoin est disponible pour le contre-19 interrogatoire. 20 LE PRÉSIDENT : 21 Merci. Maître Sarault, avez-vous des questions? Pas 22 de question. Maître Turmel, maître Gertler, maître 23 David? Maître David est parti. Maître Gertler, 24 Maître Gertler?

R-3867-2013 Phase 3A M.O. MOISAN-PLANTE - UC
19 avril 2017 Interrogatoire
- 157 - Me Hélène Sicard

- 1 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Non.
- 3 LE PRÉSIDENT :
- 4 Non, pas de question. Maître Neuman? Vous rentrez
- 5 ou vous sortez? Vous n'êtes pas sûr. Maître
- 6 Sigouin-Plasse? Je n'ai oublié personne? Maître
- 7 Cardinal?
- 8 Me AMÉLIE CARDINAL :
- 9 Non, pas de question.
- 10 LE PRÉSIDENT :
- 11 Collègues? Pas de question. Nous n'aurons pas de
- 12 question.
- 13 Me HÉLÈNE SICARD :
- 14 Alors, je vous demanderais de libérer monsieur
- 15 Moisan-Plante.
- 16 LE PRÉSIDENT :
- 17 Monsieur Moisan-Plante, vous êtes libéré.
- 18 Me HÉLÈNE SICARD :
- 19 Parce que, comme vous n'avez pas eu de question,
- bien, on ne reviendra pas sur le panel avec le
- 21 ROEÉ. Merci.
- 22 LE PRÉSIDENT :
- 23 Très bien. Merci. Maître Sarault, Madame Falardeau.
- 24 (14 h 08)

- 158 -

1	PREUVE DE L'ACIG
2	
3	Me GUY SARAULT :
4	Alors, c'est ça, c'est il y a deux groupes de
5	documents, il y a d'abord une présentation
6	PowerPoint, mais il y a aussi une page seule qui
7	est la même page que l'annexe du mémoire de
8	madame C'est juste le tableau qui est en annexe.
9	Les explications? Non. C'est on l'a photocopiée
LO	d'où ça a été pris. Ça va? Alors, c'est le tableau
L1	essentiellement qui est Et ignorez les
L2	explications, là, c'est pas c'est pas ça qui est
L3	notre preuve. Alors, on peut assermenter madame
L 4	Falardeau?
L5	LA GREFFIÈRE :
L 6	Oui. est-ce qu'on peut juste coter peut-être aussi
L7	le PowerPoint en premier?
L8	Me GUY SARAULT :
L9	O.K. Alors, la présentation PowerPoint, ça va être
20	la pièce?
21	LA GREFFIÈRE :
22	C-ACIG-0070.
23	
24	C-ACIG-0070 : Présentation PowerPoint de la
25	preuve de l'ACIG

- 159 -

- 1 Me GUY SARAULT:
- Oui. Et l'autre page, voulez-vous la coter ou non?
- 3 LA GREFFIÈRE:
- 4 Non, parce que c'est déjà dans la preuve.
- 5 Me GUY SARAULT:
- 6 En fait, ce qui est en annexe du témoignage, la
- dernière page du témoignage de madame Falardeau...
- 8 LA GREFFIÈRE:
- 9 Oui.
- 10 Me GUY SARAULT :
- 11 ... mais qui était un petit peu difficile à lire
- parce que c'est petit, c'est le tableau qui est sur
- la page seule, unique qu'on a distribuée.
- 14 LA GREFFIÈRE:
- 15 Oui. Oui.
- 16 Me GUY SARAULT :
- 17 Alors, c'est la même chose.
- 18 LA GREFFIÈRE :
- Donc, c'est pas... c'est la même chose.
- 20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- Je ne veux pas faire de la procédurite aigue. Si on
- 22 a pour effet de se référer à cette pièce-là parce
- 23 qu'elle est plus claire...
- 24 LA GREFFIÈRE :
- 25 Oui.

- 160 -

1	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
2	peut-être il serait préférable de la coter en
3	bonne et due forme
4	LA GREFFIÈRE :
5	Oui. D'accord. Parfait.
6	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
7	Je vous le suggère.
8	Me GUY SARAULT :
9	Oui, on peut peut-être faire ça.
10	LA GREFFIÈRE :
11	Bon. Parfait. Donc, ce serait la 71.
12	Me GUY SARAULT :
13	O.K. C-ACIG-0071. Ce serait le tableau de la
14	dernière page du mémoire de l'ACIG, en fait, de
15	l'annexe 1 du mémoire de l'ACIG. Ça va?
16	
17	C-ACIG-0071 : Tableau qui est la dernière page
18	de l'annexe 1 du mémoire de
19	l'ACIG
20	
21	L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce dix-neuvième
22	(19e) jour du mois d'avril, A COMPARU :
23	
24	ESTHER FALARDEAU, Consultante, ayant une place
25	d'affaires au 114, rue de Gascogne, Saint-Lambert

1 (Québec);

2

- 3 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
- 4 solennelle, dépose et dit :

5

- 6 INTERROGÉE PAR Me GUY SARAULT :
- 7 Q. [216] Alors, Madame Falardeau, nous avons déjà
- 8 produit il y a un certain temps comme pièce C-ACIG-
- 9 0066 votre mémoire daté du neuf (9) mars deux mille
- 10 dix-sept (2017). Alors, vous nous confirmez être
- 11 l'auteur de ce document?
- 12 Mme ESTHER FALARDEAU:
- 13 R. Oui, je le suis.
- Q. [217] Oui. Est-ce que vous avez des corrections à y
- apporter pour les fins de l'audience aujourd'hui?
- 16 R. Non.
- 17 Q. [218] Non. O.K. En addition à ça, vous avez préparé
- 18 un projet de présentation PowerPoint de douze (12)
- 19 planches que nous proposons de coter comme pièce C-
- 20 ACIG-0070. Vous nous confirmez également en être
- 21 l'auteur?
- 22 R. Oui. Cependant, j'aimerais ajouter que j'ai ajouté
- 23 une planche durant le courant de la journée que je
- n'ai pas imprimé ce matin, évidemment, parce que je
- 25 ne l'avais pas encore, mais sur la base des choses

- que j'ai entendues, une planche qui présente une
- conclusion, si on veut. Alors, je ne sais pas si ça
- 3 cause problème, je vais simplement en parler.
- 4 Q. [219] C'est une treizième planche?
- 5 R. C'est une treizième planche, c'est ça, mais qui
- 6 n'est pas dans l'imprimé.
- 7 Q. [220] Ah! Bien, il va falloir éventuellement que
- 8 nous la produisions au système de dépôt
- 9 électronique.
- 10 R. Bien, soit que je la laisse tomber, mais... en tout
- 11 cas, j'en ai une treizième.
- 12 Q. [221] Non. Laissez-la pas tomber, si vous voulez la
- présenter en preuve, présentez-la, mais nous allons
- 14 évidemment la déposer au système de dépôt
- 15 électronique...
- 16 R. Oui.
- 17 Q. [222] ... après votre témoignage parce que la
- 18 raison étant, c'est que ça a été rédigé séance
- 19 tenante. Et nous avons également déposé comme pièce
- 20 C-ACIG-0071 la version originale, si on veut, du
- 21 tableau que l'on retrouve à l'annexe 1 de votre
- 22 mémoire et qui constitue la page 2 de 3 de la pièce
- 23 Gaz Métro-7, Document 3.1 du dossier de la cause
- tarifaire deux mille neuf (2009) R-3662-2008.
- Alors, vous nous confirmez évidemment que cette

pièce, C-ACIG-0071, constitue, c'est bel et bien le 1

même tableau que l'on retrouve à l'annexe 1 de 2

3 votre mémoire?

- 4 (14 h 13)
- R. Oui. 5
- 6 Q. [223] Très bien. Qui vient simplement clarifier
- 7 pour nos yeux la preuve écrite qui est déjà au
- dossier. Alors, sans plus tarder, je vous invite à 8
- 9 faire votre présentation de votre preuve, la preuve
- PowerPoint, en n'oubliant pas votre treizième 10
- 11 planche que nous produirons ultérieurement. Merci.
- 12 R. Merci. Merci. Bonjour messieurs, madame. Donc, j'ai
- 13 préparé une courte présentation qui va exposer les
- 14 difficultés que nous avons eues et les
- 15 recommandations que nous ferions sur le sujet qui
- 16 nous intéresse aujourd'hui. Et justement, le sujet
- qui nous intéresse aujourd'hui, la première planche 17
- fait un espèce de mise en contexte. Quand il y a un 18
- 19 projet d'investissement, on fait une étude de
- rentabilité pour voir s'il va être profitable ou 20
- 21 non pour voir si on va de l'avant avec ce projet-
- 22 là, s'il ne faudra pas demander une contribution du
- 23 client parce qu'il n'est pas rentable. Puis pour le
- rendre rentable, il faudra demander une 24
- 25 contribution du client.

Donc, il y a une étude de rentabilité qui est faite. Et une étude de rentabilité, essentiellement, bien, c'est projeter dans le temps, dans le cas ici c'est sur quarante (40) ans, les revenus qu'on pense générer de ce projet-là puis projeter dans le temps les coûts qu'on pense encourir à cause de ce projet-là, les coûts additionnels qui sont associés à ce projet-là sur quarante (40) ans.

On actualise ces revenus-là, on actualise ces coûts-là, puis on les compare. Puis quand les revenus excèdent les coûts ou égalent les coûts, on juge que le projet est rentable. Alors, la question qu'on doit se poser... Évidemment quand les coûts excèdent les revenus, bien, on estime que le projet n'est pas rentable. À ce moment-là, on demande au client de faire une contribution monétaire pour réduire les coûts pour que les coûts deviennent rentables.

Donc, la première question qu'on se pose c'est : Quels sont les revenus qui seront générés par ce client-là ou par ces clients-là? Puis la deuxième question qu'on se pose c'est : Quels sont les coûts qui seront encourus à cause de ce projet-là? Bon, bien, nous, on est ici parce que c'est la

question des coûts qui nous intéresse.

Donc, on va passer ici... Gaz Métro fait une analyse de rentabilité, ou qu'on appelle une analyse de revenus requis, mais c'est une analyse de rentabilité, vous avez bien raison. Quels coûts prend-on en considération ou quels coûts est-ce que Gaz Métro prend en considération quand il fait une évaluation des coûts?

Bon. D'abord, tous les coûts liés au capital, c'est-à-dire le coût des conduites, des branchements, des compteurs. Bon. Tout ce qui rentre dans de l'immobilisation. Puis notamment, un des coûts qu'on inclut dans le coût de capital, bien, en fait ce n'est pas du capital, c'est des dépenses d'exploitation. Donc, c'est-à-dire ce que Gaz Métro inclut, Gaz Métro puis tout le monde, toutes les compagnies font ça, c'est d'inclure une proportion des dépenses d'exploitation qui vont être incluses dans le coût du capital, qui vont être capitalisées puis ensuite, après, ça va être mis dans la base de tarification.

Donc, quelles sont les dépenses d'exploitation qui sont incluses dans les immobilisations? Bien, c'est déterminé en fonction d'une proportion de la valeur de l'investissement. Donc, ici, on voit que les premiers coûts, bien, c'est des coûts qui ont trait aux conduites de branchements, aux compteurs, les frais de branchements, tout ça. Puis à un moment donné, on voit les frais généraux corporatifs, quatorze point cinq pour cent (14,5 %).

Dans cet exemple-ci qui est tiré de la réponse que Gaz Métro a donnée à une de nos questions, on voit que le client, qui est les Serres Demers ont payé... on attribue à ce projet-là deux cent trente-cinq mille dollars quatre cent quarante-cinq... ou deux cent trente-cinq mille quatre cent quarante-cinq dollars (235 445 \$) en dépenses d'exploitation pour ce projet-là. C'est-à-dire, ça, c'est un premier comme coût marginal, ce projet-là va engendrer des dépenses d'exploitation capitalisées, oui, de l'ordre de deux cent trente-cinq mille dollars (235 000 \$).

Bon. Ensuite, il y a le CASEP. Ensuite, il y a, s'il y a des subventions. Ensuite... Bon. On va jusqu'à la ligne qui est tirée qui démarque l'investissement total, à cause de la ligne rouge que j'ai on ne voit pas, mais c'est marqué « investissement total ». Donc, ça, les coûts capitalisés ici sont représentés en haut de la

1 ligne « investissement total ». Dans cet investissement-là, il y en avait pour un point 2 trois millions (1,3 M\$) d'investissement total. 3 (14 h 18) 4 5 Donc, les coûts capitalisés, qui incluent des 6 dépenses d'exploitation capitalisables, sont pris en considération, notamment parmi les coûts. 7 Les autres coûts ensuite qui sont ajoutés, 8 9 qui ne sont pas considérés comme des dépenses 10 capitalisables, donc qui ne sont pas éventuellement 11 inclus dans la base de tarification, bien, on voit 12 ici les coûts d'opération. Ce que Gaz Métro a 13 toujours appelé comme des coûts d'opération. Mais 14 qu'est-ce que c'est des coûts d'opération non 15 capitalisables? Bien, ce sont des dépenses 16 d'exploitation aussi. 17

Donc, aujourd'hui, dans la phase 3A, ce qui nous intéresse ou là où on porte notre attention, c'est à déterminer quel est montant qu'on va mettre à la ligne « coûts d'opération »? Donc, quel est le montant de dépenses d'exploitation qui va découler de ce projet-là? De dépenses d'exploitation non capitalisables. Alors, essentiellement, vous avez compris que l'inquiétude de l'ACIG c'est qu'ici, des dépenses d'exploitation, il y en a à deux

18

19

20

21

22

23

24

25

endroits. Et puis il y a certains experts qui en ont fait état, notamment monsieur Baudino, Gaz

Métro aussi a confirmé que les frais généraux

étaient composés de dépenses d'exploitation liées à, notamment, l'opération et à la maintenance des conduites. Donc, on va retrouver des dépenses d'exploitation liées à l'opération et à la maintenance des conduites dans les frais généraux et aussi dans les coûts d'opération.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Donc, il y a lieu de faire... de s'assurer qu'il n'y a pas dédoublement. Et, comme l'a dit l'expert Baudino aussi, il a été clair là-dessus, si on retourne dans les notes sténographiques, il a dit : « Il faut s'assurer qu'il n'y a pas... les coûts ne sont pas pris en compte en double. » Et je crois avoir compris qu'il a suggéré qu'une liste soit dressée des dépenses d'exploitation qui sont prises en compte dans les frais généraux et des dépenses d'exploitation qui sont prises en compte dans les coûts d'opération. Parce qu'on parle de coût marginal mais, dans le fond, il y a des coûts marginaux capitalisables puis des coûts marginaux non capitalisables puis nous, ici, nous sommes à déterminer quels sont les coûts marginaux non capitalisables. Il faut s'assurer qu'il n'y a pas

1 dédoublement. Oui?

Q. [224] Juste avant de quitter l'acétate numéro 3. Ce

que vous nous dites c'est que l'objet de l'audience

4 aujourd'hui, en phase 3A, c'est la deuxième

5 catégorie, « dépenses d'opération non

6 capitalisables ». Est-ce que c'est votre

7 compréhension que les dépenses d'opération

capitalisables, eux autres, seront analysées et

9 discutées en phase 3B?

8

19

10 R. Bien, c'est ce que j'ai compris. C'est ce que j'ai

11 compris, que les autres experts ont compris aussi.

Mais on comprend tous donc, qu'il y a lieu de

13 s'assurer qu'il n'y a pas dédoublement dans nos

deux listes. On verra en phase B, au mois

d'octobre, à déterminer quelles sont les

16 proportions, notamment, quels sont les autres coûts

17 qui entrent dans l'évaluation de l'étude de

18 rentabilité. Notamment, nous verrons... sûrement,

là, quels sont les frais généraux qu'on inclura à

ce moment-là. Mais il faudrait se souvenir, à ce

21 moment-là, que ce sont aussi des coûts marginaux

22 capitalisables et qu'on a déjà déterminé des coûts

23 marginaux non capitalisables aujourd'hui. Donc, il

faut s'assurer qu'il n'y a pas de double dans nos

25 deux listes. Et c'était l'inquiétude de la Régie,

1 est-ce que les précautions ont bien été prises pour 2 s'assurer que ça a été fait? 3 Donc, qu'est-ce que c'est que des coûts... quels sont les frais généraux? C'est quoi des frais 4 5 généraux? Gaz Métro, justement, dans une récente 6 cause tarifaire, avait présenté une demande 7 relativement à l'établissement de ses frais généraux et, dans le cadre de cette demande-là, 8 9 avait produit une définition de « frais généraux ». 10 Alors, la voici, les frais généraux dans... j'ai 11 puisé un paragraphe de cette preuve-là, que Gaz Métro a soumise il y a quelques années dans le 12 13 cadre de sa cause tarifaire. Ça dit : 14 Gaz Métro rappelle que le montant réel 15 annuel des frais généraux capitalisés 16 est déterminé en fonction des dépenses 17 d'opération réelles, des différents 18 centre de coûts multipliées par le 19 taux de capitalisation de chacun des 20 centres de coûts. 21 Donc, quelles sont les dépenses d'exploitation qui 22 sont prises en compte dans les frais généraux? Bien, Gaz Métro a une liste de ce qu'ils appellent 23 24 des « centres de coûts ». C'est une notion 25 comptable, c'est une façon de regrouper les coûts

dans différents centres, là, puis des coûts qui ont quelque chose en commun. Donc, Gaz Métro a fait une liste des différents centres de coûts qui devraient regroupés des dépenses qui auraient trait à être capitalisées puis applique une proportion pour déterminer quelle est la proportion de ce centre de coûts là, qui est capitalisable.

(14 h 23)

Donc juste... ça nous indique clairement ici que des dépenses, que les frais généraux sont des dépenses d'exploitation, sont des dépenses d'opération capitalisables, c'est-à-dire qui sont incluses dans la base d'opération, dans la base de tarification. Bon.

Il y a un premier commentaire que nous avions fait dans notre... avant de rentrer dans le détail de l'analyse des tableaux, un premier commentaire que nous avions fait dans notre mémoire à l'effet que... le fait que nous avions... que nous avons choisi dans ce dossier-ci de parler de coût marginal de long terme, ça a pu nous... ça a pu porter à confusion parce qu'il y a une notion en science économique que vous connaissez tous, là, et qu'on connaît tous, qui est le coût marginal. Et puis la théorie de microéconomie est assise

beaucoup sur cette notion-là, la notion de maximisation du profit et d'établissement des prix dans un marché monopolistique ou dans un marché concurrentiel va dépendre beaucoup du coût marginal, du revenu marginal. Et donc on associe la notion de coût marginal à ces concepts, à ce concept microéconomique-là.

Et ça nous a menés à... peut-être à élargir

et ça nous a menes a... peut-etre a elargir ou en tout cas, ça a peut-être porté à confusion et c'est pour cette raison-là ici qu'on voulait offrir de définir exactement de quoi on parle. On parle ici du coût d'opération, c'est notre compréhension, ce sont :

Les dépenses d'exploitation additionnelles non prises en compte dans les frais généraux, qui sont générées par l'ajout de clients au moment de la réalisation d'un projet d'extension de réseau en particulier.

Donc, ce qu'on se demande c'est : quelles sont les dépenses d'exploitation qui vont être générées par ce projet-là, donc marginales dans le sens que c'est ce projet-là qui va générer une augmentation de coûts, quelle est l'augmentation de coûts qui va découler de ce projet-là? Et qui ne sont pas déjà

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

prises en compte dans les frais généraux. Parce qu'on a déjà une grosse part de dépenses d'exploitation qui sont déjà prises en compte dans les frais généraux. Donc... donc c'est ce que 1'ACIG comprend et... et souligne dans son... le commentaire qu'elle fait dans son mémoire. Donc que l'utilisation du terme « coût marginal de long terme » a pu porter à confusion ici et que dans le présent dossier porte sur les dépenses d'exploitation non capitalisables additionnelles générées par l'ajout des clients au moment de la réalisation du dossier... du projet d'expansion. Donc là, il faut se demander si on veut dresser une liste des dépenses d'opération non capitalisables et des dépenses d'opération capitalisables ou des frais généraux, bien qu'estce que ça contient des frais généraux? Quelles sont les dépenses qui sont contenues dans les frais généraux? Bon, alors nous avons fait une recherche des preuves antérieures déposées par Gaz Métro et nous avons trouvé... nous avons trouvé au dossier, à la cause tarifaire deux mille neuf (2009) en réponse à une DDR qui avait été posée, et ici je

vous ai retransmis, là, le tableau qui avait été

offert en réponse pour que vous puissiez le lire.

Et nous avons reproduit la réponse à l'annexe de notre mémoire, mais donc la question qui avait été posée à Gaz Métro c'est : « Veuillez ventiler la rubrique des frais généraux capitalisés attribuables aux postes majeurs et expliquez les écarts entre les dépenses projetées et les montants réels. » Bon, cette question-là s'intéressait surtout à l'écart entre la projection puis le réel, mais ce qui est intéressant pour nous c'est la ventilation de ce que ça comprend, les frais généraux.

(14 h 28)

Puis, bon, on se rend compte que, par exemple, si on prend soit l'annexe du mémoire de l'ACIG ou bien la feuille séparée que nous avons distribuée... prenons par exemple dans cette feuille-là la dernière ligne du premier bloc. CC, c'est pour Centre de coûts, d'accord. Donc ici à la première colonne nous avons les Centres de coûts, alors Gaz Métro attribue des centres de coûts à... ça fait partie de sa comptabilité, aux différents types de coûts. Donc allons ici à la dernière ligne du premier bloc, le Centre de coûts 14075. On voit qu'il y a une description qui est offerte ici

« administration mesurage ». Donc, ça, c'est un coût qui a trait aux compteurs, aux activités de mesurage des compteurs. En fait, ce serait à Gaz Métro de me dire exactement. Mais je sais que ça a trait aux compteurs, aux lectures, aux activités de lecture.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Bon. Ici, si on continue sur la ligne, on se rend au total de ce centre de coûts-là. Donc, on a que pour cette période-là, il y a eu pour huit cent vingt-deux mille dollars (822 000 \$) d'activités de mesurage ou de frais administratifs de mesurage. On voit ensuite, à l'avant-dernière colonne, un taux de capitalisation. Dans ce cas-ci, c'est vingt point quatre pour cent (20,4 %). C'està-dire, ce que ça dit, c'est, Gaz Métro va donc multiplier vingt point quatre pour cent (20,4 %) par huit cent vingt-deux mille huit cent quarantedeux (822 842 \$). Et ça va donner cent soixantesept mille huit cent soixante (167 860 \$). Ça, c'est la valeur des montants des activités de mesurage qui sont inclus dans les frais généraux. Donc, ça nous indique la proportion de l'activité de mesurage ici qui va être capitalisée.

Donc, on voit que, dans les frais généraux ou dans les dépenses d'exploitation capitalisées,

on a des frais qui ont trait au mesurage. On a des frais qui ont trait à l'opération à la maintenance des compteurs, à l'opération à la maintenance des connexions, des branchements, à l'opération à la maintenance des conduites.

Puis ensuite, si on fait la somme de tous les montants capitalisés dans tous les différents centres de coûts, bien, ça donne neuf millions six cent trente-quatre mille trois cent soixante dollars (3 634 360 \$). Et puis, avec ce chiffre-là, qui sont des montants capitalisables, Gaz Métro établit une proportion avec laquelle elle va dégager, pour chacun des projets, les montants capitalisables.

Alors, dans ce cas-ci, dans le cas, par exemple, qui nous intéresse ici, l'exemple que j'avais donné, la proportion qui a été dégagée, les frais capitalisables, c'était quatorze point cinquante-trois pour cent (14,53 %). Alors, Gaz Métro a calculé à partir de cette méthode-là que les frais capitalisables allaient représenter quatorze pour cent (14 %) de la valeur des investissements.

Donc, tout ça, c'est pour vous indiquer que, dans les frais généraux, il y a des dépenses

d'exploitation. Il n'y a que des dépenses
d'exploitation. Et il y a des dépenses
d'exploitation qui ont trait aux compteurs, aux
activités de mesurage des compteurs, aux activités
d'entretien, de maintenance, d'opération des
conduites et des branchements. Et donc, il y a des
coûts marginaux, si on veut, de long terme qui sont
capitalisés, qui ont trait aux conduites et aux
branchements. Puis il y a des coûts marginaux de
long terme ou des coûts marginaux qui ne sont pas
capitalisables. Donc, il y a vraiment lieu de
s'assurer qu'il n'y a pas dédoublement.

Bon. Là, j'ai quelques exemples ici que je voulais porter à votre attention concernant le coût de relève des compteurs. Ces coûts ne sont pas inclus dans les frais généraux, les coûts de relève des compteurs, parce que, on voit ici que la relève des compteurs, ça ne semble pas là. Mais il y a des coûts de mesurage qui sont là.

Par ailleurs, l'ACIG adhère ici au point de vue du docteur Overcast et de Gaz Métro à l'effet que le coût additionnel d'opération pour la relève des compteurs est nul. Parce que, bon, un compteur additionnel ou un... ça ne va pas générer un coût supplémentaire.

Mais ici il y a un élément, il y a une suggestion qui avait été faite par l'expert Paul Chernick qui propose d'inclure les frais liés à la flotte de transport utilisée pour la lecture des compteurs. Bien, dans les frais d'exploitation, il y a une proportion des coûts « flotte de garage » qui sont inclus. Donc, il y a une proportion des coûts liée à la flotte et au garage. La flotte, c'est la quantité de camions de transport de Gaz Métro. Ces coûts-là sont déjà capitalisés dans les frais généraux. Donc, il n'y a pas lieu d'en tenir compte encore dans les coûts d'opération non capitalisés. Donc, on s'objecterait à une inclusion de cette nature-là, parce que les coûts sont déjà inclus dans les frais généraux. (14 h 34)

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Concernant les coûts d'inspection des compteurs. Il y a environ trois pour cent (3 %) des frais généraux capitalisés. Si on regarde ici la dernière colonne de la feuille séparée que nous avons passée, c'est la valeur pour cette périodelà, des frais capitalisés. Si on fait un simple calcul pour déterminer l'importance relative de chacun des coûts dans le frais total, on se rend compte qu'il y a environ trois pour cent (3 %) des

frais généraux capitalisés qui sont des coûts d'entretien et de maintenance des compteurs. C'est-à-dire, si on prend tous les coûts qui ont trait aux compteurs dans cette liste-là et on regarde la valeur des frais généraux, des frais capitalisés auxquels ils correspondent, ça donne à peu près trois pour cent (3 %) de l'ensemble des dépenses d'exploitation capitalisées. Donc, il y a environ trois pour cent (3 %) des frais généraux capitalisés qui sont déjà des coûts d'entretien et de maintenance des compteurs.

Ça, ça veut dire, par exemple, dans le cas du projet de Serres Demers, il y a déjà sept mille six cents... sept mille soixante-trois dollars (7063 \$) de dépenses d'exploitation qui sont liées à l'opération à la maintenance des compteurs. Bon, c'est déjà quand même un montant appréciable, là, on a déjà attribué sept mille dollars (7000 \$) aux compteurs.

Donc, quels sont les coûts liés aux compteurs qu'on pourrait inclure dans les dépenses d'opération? Il faut que ce soit des coûts ciblés très, très, finement. Et qu'on sait, avec certitude, que ces coûts-là ne sont pas pris en compte dans les frais généraux.

Concernant les dépenses d'opération et maintenance des branchements et conduites, bien, dans la planche que je vous présente, j'ai identifié, ici, ce que je pense parce que... sur la base de ma compréhension. Quels sont les centres de coûts qui se rapporteraient à l'opération puis à la maintenant des branchements puis des conduites?

Donc, il y a une partie de tous ces centres de coûts là qui sont... il y a une partie des coûts de tous ces centres de coûts là, excusez-moi de me répéter, qui est capitalisée. Et tous ces centres de coûts de là travaillent, d'une façon directe ou indirecte, à la maintenant et à l'opération des branchements puis des conduites.

Donc, ici, concernant les coûts d'opération et de maintenance des branchements puis des conduites qu'on voudrait inclure comme coûts d'opération, bien, on sait qu'il y a environ dix pour cent (10 %) des frais généraux capitalisés qui sont des coûts d'entretien et de maintenance des branchements et des conduites. Et des compteurs confondus.

Donc, dans le cas du projet des Serres

Demers, c'est-à-dire le cas qu'on a cité hier et
aujourd'hui, que Gaz Métro a cité dans sa

présentation et qui a été tiré d'une réponse à une de nos questions. Donc, dans le cas du projet des Serres Demers, ça représente vingt-trois mille dollars (23 000 \$) de dépenses d'exploitation, qu'on a déjà attribuées à ce projet-là. O.K.? Qui seraient liées à l'opération et à la maintenance des branchements et des conduites. Car vous vous souvenez que, dans ce projet-là, on a déjà attribué plus de deux cent mille dollars (200 000 \$) en dépenses d'exploitation, en coût marginal capitalisable. Donc, le coût marginal non capitalisable, bien, il faut s'assurer qu'il n'est pas compris dans le deux cent mille dollars (200 000 \$) de coût marginal capitalisable, qu'on a déjà pris en compte.

Donc, dans ce deux cent mille dollars (200 000 \$) là, il y a à peu près vingt-trois mille dollars (23 000 \$) qui a trait à un coût d'entretien et de maintenance des branchements des conduites et des compteurs.

Donc, quand on veut inclure des coûts très précis sur la prévention puis à la maintenance et puis aux aspects de corrections, aux activités de corrections et de prévention des branchements et des conduites, bien, moi, personnellement, je ne

peux pas vous dire, oui, cette activité-là est dans ce centre de coûts là. Non. Mais je sais qu'il y a une grosse partie... il y a une grosse partie des coûts qui ont trait à la maintenance et aux branchements qu'on prend déjà en compte. Donc, il faut s'assurer que celui qu'on ajoute, c'est un coût très, très, ciblé, qui n'est déjà pas pris en compte.

Puis... bien, je me faisais, par exemple, comme... pour faire une analogie, puis je ne sais pas si elle va être bonne parce que, parfois, je fais des analogies comme ça puis ça déroute plus qu'autrement.

(14 h 39)

Mais c'est comme si j'ai un contrat, supposons, avec la Régie puis je dis à la Régie : « On s'entend, pour couvrir les dépenses administratives, on va avoir un montant forfaitaire de dix pour cent (10 %) », mettons, et puis là, dans ma facture, je vous charge le prix des timbres et le prix des... bien là, vous pourriez dire le prix des timbres et le prix de la cartouche d'imprimante et le prix... et je vous envoie la facture. Vous pourriez dire « oui, mais t'as un montant forfaitaire pour couvrir tes dépenses

1	d'administration » - « Ah! Oui. Mais, ça, là, les
2	lettres, le prix du timbre, ce n'était pas compris
3	dedans. » - « O.K. Mais, explique-moi donc ça. »
4	C'est à peu près ça, là, qu'on vous demande.
5	C'est-à-dire il y a déjà un montant
6	important qui est attribué en dépenses
7	d'exploitation qui représente des coûts de
8	maintenance et d'entretien de compteurs, de
9	branchements, de conduites. Assurons-nous, là, que
10	les coûts, les items très très précis qu'on inclut,
11	bien ils n'étaient pas pris en compte dans ces
12	montants globaux là. C'est ça essentiellement.
13	Et puis ce que l'ACIG dit, puis il y a
14	plusieurs experts qui ont fait allusion à ça et
15	docteur Overcast, dans son mémoire, lui-même y a
16	fait référence quand il dit :
17	The operations and maintenance
18	expenses related to mains, services,
19	and meters are all considered category
20	2. The marginal costs of the these
21	assets are more related to the
22	recovery of the investment rather than
23	additional operating expenses.
24	Ce que j'ai compris, et on lui a posé la question
25	hier je crois, c'est donc, ça, ce serait c'est

davantage lié aux coûts capitalisables, aux coûts directement liés à l'investissement plutôt qu'à des dépenses d'exploitation additionnelles.

Là ici, c'est la... bien, je vais faire celle-ci. En ce qui concerne les coûts reliés au maintien de la clientèle, il y a environ trois pour cent (3 %) des frais généraux capitalisés qui sont des dépenses liées aux frais administratifs et suivis.

Bon. Il y a le mot « suivis », là, qui m'a fait penser que peut-être que les activités de rétention de la force de vente seraient déjà pris en compte encore dans les frais généraux. Et dans le cadre du projet des Serres Demers, ça représente encore sept mille dollars (7 000 \$) de dépenses d'exploitation, bien là, qui sont liées aux frais généraux, aux frais administratifs et suivis.

Bon. Et en plus, ici, bien les experts

Baudino et Overcast recommandent tous deux de ne

pas inclure les coûts de rétention de la clientèle.

L'ACIG adhère à cette conclusion et est d'avis que

dans le cas que... dans le cas de clients VGE,

l'ajout d'un client n'affectera pas les ressources

requises dans la division VGE parce que dans les...

dans les projets d'investissement qui visent les

- 1 clients VGE, ordinairement il n'y a qu'un client
- 2 VGE qui est visé par un projet parce que ce sont de
- gros, de gros projets. Et donc, l'ajout d'un client
- 4 ne va pas entraîner un coût marginal au niveau de
- 5 la force de vente chez Gaz Métro.
- Donc, la recommandation était que l'ACIG
- 7 adhère aux conclusions de Gaz Métro et du docteur
- 8 Overcast concernant les activités de rétention.
- 9 LE PRÉSIDENT :
- 10 Q. [225] Madame Falardeau.
- 11 Mme ESTHER FALARDEAU:
- 12 R. Oui.
- 13 Q. [226] Excusez-moi de vous interrompre. Revenez à
- 14 l'acétate précédente.
- 15 R. Oui.
- Q. [227] Je crois qu'il y a une petite coquille.
- 17 R. Il y a une grosse coquille, hein!
- 18 Q. [228] Au lieu d'être dix pour cent (10 %), ca
- devrait être trois pour cent (3 %) qui est là.
- 20 R. Oui.
- 21 O. [229] C'est parce que vous avez fait un copier-
- 22 coller de la...
- 23 R. J'ai fait un copier-coller, puis vous voyez, j'ai
- 24 oublié. J'ai dit, les activités :
- [...] d'exploitation liées à

1 l'opération et à la maintenance des 2 branchements et conduites 3 et ce qu'on devrait lire, c'est : 4 Les activités d'opération liées au maintien de la clientèle VGE 5 6 et ça devrait être trois pour cent (3 %) qui est 7 là. 8 Merci. Je l'ai vu en vous parlant puis... 9 Q. [230] C'est pour ça que je suis intervenu. 10 R. Bien, j'aurais dû... Q. [231] J'ai senti votre hésitation. 11 12 R. J'aurais dû... j'aurais dû le mentionner. J'aurais 13 dû le souligner, là. Donc, ici, ce que j'ai fait, c'est reproduire un tableau qui est dans la preuve 14 15 du docteur Overcast, sauf qu'ici c'est traduit, là, 16 si on veut, mais c'est exactement le même tableau 17 qu'il avait présenté, donc à la pièce B-0145, page 18 5, où le docteur Overcast nous avait indiqué, avait 19 appliqué une cote d'importance, si on veut, pour 20 savoir si ces coûts-là devaient ou non être 21 considérés comme des coûts marginaux. 22 (14 h 44) 23 Mais, j'ai rajouté une colonne ici où il y

a un indice binaire et puis c'est oui, non. Est-ce

que, dans les frais généraux, on retrouve de ces

24

25

- 1 coûts-là? Et la question donc qu'on devra se poser,
- 2 c'est ces coûts-là ont été inclus à la fois dans le
- coût d'opération et à la fois dans les coûts 3
- généraux. Bien il faudra... il faudra s'assurer 4
- qu'il n'y a pas duplication des coûts et puis qu'il 5
- 6 y a lieu effectivement d'ajouter ces coûts
- 7 d'opération-là additionnels.
- Me GUY SARAULT : 8
- 9 Q. [232] Alors ça, c'est la fameuse acétate numéro 13,
- 10 planche numéro 13 intitulée « Dédoublement
- possible ». Madame la Greffière, est-ce qu'on 11
- 12 devrait y donner une cote séparée? Probablement
- 13 parce qu'elle n'est pas dans la... la présentation
- 14 PowerPoint de base, que nous avons cotée comme
- pièce C-ACIG-0070, donc on serait rendus à 72. Donc 15
- 16 la page 13, planche 13 de la présentation
- 17 PowerPoint de madame Falardeau sera cotée comme
- pièce C-ACIG-0072, est-ce que ça fait du sens? 18
- 19 LA GREFFIÈRE :
- 20 C'est-à-dire que vous allez remplacer.
- 21 Me GUY SARAULT :
- 22 Je vais la déposer sous forme électronique.
- 23 LA GREFFIÈRE :
- 24 C'est ça, donc ça veut dire que le greffe ne
- 25 déposera pas la copie papier. Il va attendre que

- 1 vous envoyiez la copie électronique, vous
- 2 comprenez?
- 3 Me GUY SARAULT:
- 4 O.K. Ah, O.K.
- 5 LA GREFFIÈRE :
- 6 La copie électronique va celle-ci. On va quand même
- 7 la garder comme quoi ça a été déposé en audience,
- 8 cette copie-là.
- 9 Me GUY SARAULT:
- 10 Donc... donc la planche numéro 13 va être incluse
- dans la version du SDÉ de la pièce C-ACIG-0070.
- 12 LA GREFFIÈRE :
- 13 C'est ça. Absolument.
- Me GUY SARAULT:
- Parfait. On va faire ça comme ça. C'est pour ça que
- je vous demandais vos conseils. Alors, à moins que
- 17 vous ayez des commentaires supplémentaires...
- 18 Mme ESTHER FALARDEAU:
- 19 R. Bien simplement conclure ici donc les... les lignes
- ici que j'ai mises en rouge sont les lignes où on
- 21 retrouve à la fois, selon le docteur Overcast, ces
- 22 coûts-là devraient être inclus dans le coût
- d'opération, mais on les retrouve à la fois aussi
- 24 dans les frais généraux selon la petite analyse que
- j'ai faite. Donc ce sont des... des Centres de

1 coûts ou des catégories de coûts où il y a

- 2 possibilité de dédoublement.
- 3 Q. [233] Des lumières rouges.
- 4 R. Oui. Des lumières rouges. Et puis vous savez, quand
- 5 ce dossier-là... à l'origine du dossier quand mon
- 6 collègue Antoine Gosselin a soulevé cette question-
- 7 là, il parlait des coûts d'opération et c'était
- 8 très précis dans son questionnement, il demandait :
- 9 pourquoi est-ce que Gaz Métro utilise quarante-sept
- 10 (47 \$) ou quarante-cinq dollars (45 \$) par client,
- je pense? Puis quand est-ce que ça a été mis à jour
- la dernière fois, puis probablement que ce n'est
- plus adéquat comme chiffre. Il parlait strictement
- du coût d'opération, c'est-à-dire des dépenses
- 15 d'exploitation non capitalisables. C'était très
- 16 clair dans l'esprit de tout le monde à ce moment-
- 17 là.
- Mais avec le passage du temps on s'est mis
- à libeller ça autrement puis à appeler ça coût
- 20 marginal, qui est plus large comme concept que le
- 21 coût d'opération et qui inclut donc des coûts
- 22 capitalisables et des coûts non capitalisables. Et
- je pense que c'est... ça a porté à confusion et je
- 24 crois aussi qu'il y a certains experts qui ont fait
- 25 allusion au fait qu'on déborde dans la Phase B

- parce que c'est facile de déborder dans la Phase B,
- 2 parce qu'on veut parler de ces coûts marginaux-là
- 3 capitalisables, qui sont des coûts marginaux, parce
- 4 qu'on est ici pour parler des coûts marginaux. Mais
- on nous restreint à parler des coûts marginaux qui
- 6 ne sont pas capitalisables, ce qui... c'est pour ça
- 7 que c'est difficile puis c'est malheureux, je
- 8 trouve, comme division, mais c'était pas une
- 9 division, on n'avait pas anticipé ces problèmes-là.
- 10 Mais alors...
- 11 Q. [234] On n'en sera pas à notre premier problème de
- 12 vocabulaire dans le présent dossier.
- 13 R. C'est ça, c'est ça. Alors... mais ça conclut ma
- 14 présentation. Merci beaucoup de votre écoute,
- 15 merci.
- 16 Q. [235] Alors je pense que ça conclut et madame
- 17 Falardeau est disponible pour être contre-
- 18 interrogée.
- 19 LE PRÉSIDENT :
- Merci, Maître Sarault. Maître Turmel? Maître
- 21 Gertler ou Maître David? Pas de questions, Maître
- 22 Gertler?
- 23 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :
- 24 Q. [236] Monsieur le Président, bonjour, Franklin
- 25 Gertler pour le ROEÉ. C'est juste avant... juste

1 une petite question à titre de clarification, mais 2 je veux juste savoir, je ne pense pas avoir reçu 3 copie de la présentation alors... puis c'est pas 4 sur le... je ne pense pas, sauf erreur, c'est pas 5 sur le site. Alors je ne sais pas si quelqu'un 6 aurait une copie que je pourrais regarder aux fins 7 de mon interrogation... mon interrogatoire. Merci. 8 Je ne pense pas avoir besoin du fameux de la 9 planche volante 13.

10 (14 h 49)

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Bonjour, Madame Falardeau. Attendez, je vais juste trouver la place où je veux vous poser la question. Si j'ai bien compris vos commentaires, vous avez exprimé des préoccupations, à différents moments, par rapport à un potentiel double comptage, c'est ça, dans la proposition ou dans la preuve, entre autres, de monsieur Chernick?

R. Oui. Oui.

Q. [237] O.K. Et puis c'est double comptage parce que certains coûts qui seraient inclus dans les coûts attribués aux extensions de service ou branchements et donc, desservir des nouveaux clients, seraient aussi inclus dans les revenus requis, si je comprends bien, pour les tarifs de base, c'est bien ça?

- 1 R. Bien, là. encore une fois, le revenu requis pour le
- 2 tarif de base, c'est... ça serait... le revenu
- 3 requis pour le tarif de base, à ma compréhension,
- 4 c'est autre chose, là. Mais ça serait déjà inclus
- 5 dans les autres coûts, qui sont des dépenses
- 6 d'exploitation capitalisées au projet. Donc, des
- 7 coûts marginaux capitalisés.
- 8 Q. [238] O.K. Mais si... j'aimerais comprendre
- 9 pourquoi vous pensez qu'il y aurait double
- 10 comptage. Parce que moi ma compréhension est que
- 11 c'est tous les coûts qui ne seraient pas récupérés
- 12 à travers des contributions pour la construction
- doivent être récupérés à travers les revenus requis
- ou les tarifs, c'est bien ça?
- R. Oui. Non, mais, ici, là, je pense que votre
- question est... est plus ambitieuse que mon
- 17 commentaire, là. Certainement, là. Donc, moi, mon
- 18 commentaire est à l'effet qu'on tient compte... on
- 19 identifie, lors de notre étude de rentabilité, les
- 20 différents coûts que ce projet-là va générer. Ce
- 21 projet spécifique là va générer. Dans ces
- 22 différents coûts là il y a des coûts qui ont trait
- 23 aux immobilisations puis il y a des coûts qui ont
- 24 trait aux dépenses d'exploitation, c'est-à-dire au
- 25 service que l'entreprise va donner à ce projet-là,

1 si on veut. Et parmi ces dépenses d'exploitation 2 là, que l'on impute au projet, il y en a une partie 3 qu'on met dans la base de tarification, 4 éventuellement, qu'on appelle « qui sont capitalisés », là, dans le jargon. Et puis il y a 5 6 une partie des dépenses d'exploitation très, très 7 ciblées qu'on ajoute aussi mais ces dépenses-là ne 8 sont pas capitalisées.

9

20

- Donc, mon commentaire est à l'effet qu'il y 10 a lieu de s'assurer qu'il n'y a pas dédoublement. Et il y a lieu de s'assurer... c'est mon 11 12 commentaire, il y a lieu de s'assurer. Donc, quand 13 je regarde la liste des coûts qu'on veut inclure, 14 par exemple maintenant... « preventive 15 maintenance » puis « corrective maintenance », tous les coûts qui ont trait aux branchements, à la 16 17 maintenant des conduites, à la maintenance des compteurs, bien, il y a déjà une grosse partie des 18 19 frais généraux qui sont des coûts de maintenance
- Q. [239] Oui, mais est-ce qu'il n'est pas vrai que, si 21 22 les branchements ou l'ajout de clients, les 23 extensions de service ajoutent à ces coûts-là, ils 24 ne sont pas couverts dans les frais généraux? Éventuellement, oui, peut-être, mais c'est... 25

des conduites et des compteurs et des branchements.

- justement, c'est ça le point de l'exercice, c'est
- 2 de déterminer s'il y a des coûts additionnels dont
- on doit tenir compte à cause de l'extension qui...
- 4 pour être sûr que c'est rentable. Ça, je ne le
- 5 comprends pas.
- 6 (14 h 54)
- 7 R. Oui, mais quand... juste dans votre phrase quand
- 8 vous dites « on doit déterminer s'il y a des coûts
- 9 additionnels », oui mais des coûts additionnels à
- 10 quoi?
- 11 Q. [240] Oui, mais si... Je vous donne un exemple.
- 12 Vous avez parlé, à votre planche numéro 8, vous
- dites, par exemple:
- 14 Monsieur Chernick propose d'inclure
- 15 les frais liés à la flotte de
- 16 transport utilisés pour la lecture des
- 17 compteurs. L'ACIG soumet que des frais
- 18 liés à la gestion de la flotte et
- 19 garage sont déjà inclus dans les frais
- 20 généraux...
- 21 R. Oui.
- 22 Q. [241] ... et ils n'ont pas à être ajoutés
- dans les dépenses d'opération.
- 24 Et ça, qu'est-ce que je ne comprends pas, si
- admettons qu'on ajoutais vingt-cinq pour cent

- 1 (25 %) d'extension de réseau à Gaz Métro, dans
- 2 votre plan de développement, pas votre plan de
- développement, dans le plan de développement, puis
- 4 ça ajoute aux flottes, on a beau avoir un poste qui
- 5 s'appelle « Frais généraux », vous n'êtes pas
- 6 d'accord avec moi qu'à ce moment-là c'est des coûts
- 7 additionnels dont on doit tenir compte pour établir
- 8 la rentabilité de l'extension de réseau?
- 9 R. Oui. Et c'est ce qui est fait.
- 10 Q. [242] O.K.
- 11 R. C'est des coûts dont on doit tenir compte et ces
- 12 coûts-là, Gaz Métro en tient compte. Alors, par
- exemple, quand il y a un nouveau projet comme celui
- de Serres Demers, il y a des frais généraux qui
- sont imputés à ce projet-là de l'ordre de deux cent
- 16 mille dollars (200 000 \$) environ. Dans ce deux
- cent mille dollars-là (200 000 \$), il y a, je ne
- sais pas moi, peut-être cing mille dollars
- 19 (5 000 \$) c'est des coûts imputables à la flotte.
- Donc, on ajoute, on impute à ce projet-là, on dit
- 21 « à ce moment-là, là, on va lui ajouter, on va lui
- 22 attribuer ce coût-là qui est lié à la flotte de
- camions. » Donc, ce coût-là, il est déjà là, on lui
- impute.
- 25 Maintenant, si un peu plus loin on dit

- on capitalise, on permet à l'entreprise de
- 3 capitaliser ces dépenses-là. Bon. C'est important
- 4 pour Gaz Métro, comme vous le savez, qu'est-ce qui
- 5 est capitalisable et qu'est-ce qui ne l'est pas
- 6 parce que son salaire en « dépend », donc... entre
- 7 quillemets, mais... Donc, il y a des dépenses qui
- 8 ne sont pas capitalisables.
- 9 Bon. Quand on vient... le temps de voir aux
- 10 dépenses capitalisables, doit-on dire à ce moment-
- 11 là « ah! Bien, on va ajouter cinq mille dollars
- 12 (5 000 \$). » Non, non. Cinq mille dollars (5 000 \$)
- liés à la flotte, on leur a permis de capitaliser
- ces dépenses-là, on ne va le rajouter encore dans
- 15 les dépenses non capitalisables. Donc, il faut en
- tenir compte, ça, personne le questionne, mais il
- 17 ne faut pas en tenir compte deux fois.
- 18 Q. [243] Bien, je ne sais pas si vous êtes... je ne
- 19 suis pas sûr que personne le questionne.
- 20 R. Bien, en tout cas...
- 21 Q. [244] De la preuve de docteur Overcast, si je
- comprends bien, c'est que ça n'existe pas aux fins
- de l'analyse de la rentabilité de l'extension de
- 24 réseau.
- 25 R. Non, c'est pas ma compréhension. Je ne pense pas

- que le docteur Overcast s'est prononcé là-dessus,
- 2 selon ma compréhension. Le docteur Overcast n'a pas
- 3 remis en cause les frais généraux et en a fait
- 4 mention très très sommairement, une ligne. Mais, il
- 5 s'est vraiment campé dans le mandat du coût
- 6 marginal, les coûts d'opération non capitalisables.
- 7 C'est ce que j'ai compris. Donc, ici...
- 8 Q. [245] Mais, on ne tient pas compte... selon lui, on
- 9 n'en tient pas compte pour l'analyse de la
- 10 rentabilité de l'extension de réseau.
- 11 R. Moi, ce n'est pas ce que j'ai compris. Comme je
- vous dis, là, ces coûts-là sont récupérés par
- 13 l'intermédiaire des frais généraux ou des
- docteur Overcast s'est prononcé sur les « overhead
- 16 costs » qui débordaient son mandat, le mandat dans
- 17 3A.
- Moi, personnellement, ça a été ma
- 19 compréhension personnelle et c'est pour ça qu'il
- 20 s'est limité donc aux coûts marginaux, aux coûts
- 21 d'opération non capitalisables.
- Q. [246] O.K. Je pense, c'est tout, Monsieur le
- Président. Je ne sais pas si on est plus avancé,
- 24 mais... en tout cas. Merci beaucoup.

- 1 LE PRÉSIDENT :
- 2 Maître Neuman? Pas de question? Pas de question.
- 3 Maître Sicard? Pas de question. Maître Sigouin-
- 4 Plasse? Vous voyez, j'ai pensé à vous regarder vous
- 5 avant maître Cardinal. Maître Cardinal?
- 6 Me AMÉLIE CARDINAL :
- 7 Pas de question non plus.
- 8 LE PRÉSIDENT :
- 9 Merci. Oui.
- 10 (14 h 59)
- 11 INTERROGÉE PAR LA FORMATION
- 12 Mme LOUISE PELLETIER :
- 0. [247] Oui. Bonjour. Louise Pelletier pour la Régie.
- 14 Madame Falardeau, probablement un élément de
- 15 clarification. En regard de votre mémoire, et je
- 16 m'en vais à la page 10 de votre mémoire, il y a un
- 17 encadré qui est là. J'ai pris aussi certaines notes
- 18 que vous nous avez présentées aujourd'hui. Je vais
- 19 attendre que vous me trouviez... pas me trouver,
- 20 mais trouver ce à quoi je fais référence, là. Ça
- 21 va?
- 22 Mme ESTHER FALARDEAU:
- 23 R. Merci.
- 24 Q. [248] Alors ça commence : « Outre les réserves
- 25 énoncées à la section 2.1 », ce dont on a largement

1 parlé cet après-midi, là, la distinction... ce qui 2 est capitalisable ou pas. Moi, je lis : « L'ACIG 3 appuie l'approche proposée par Gaz Métro pour 4 l'établissement du coût marginal d'opération. » Quand j'ai lu ça, j'ai compris que l'ACIG appuyait 5 6 la preuve B-144 et pas Black & Veatch, la position 7 du docteur Overcast. C'est un petit peu comme 8 mêlant, là, je suis un peu comme confuse, c'est 9 qu'on parle souvent de... et ce matin on nous a 10 dit: non, non, la preuve de Gaz Métro c'est le rapport B-145, c'est notre posi... la position de 11 12 Gaz Métro c'est celle-là. Alors, moi, je n'avais 13 pas vraiment saisi ca, je comprenais plutôt que 14 c'est ce qu'on nous avait déposé, D-144 versus ce 15 que le docteur Overcast a soumis. Me suivez-vous? 16 R. Oui, je vous suis. 17 Q. [249] Et je me demandais... bien quand je lis: 18 « L'ACIG appuie l'approche proposée par Gaz 19 Métro », qu'est-ce que... et le tableau qui est 20 juste en haut de cet encadré-là vient de la preuve 21 de... bien en tout cas du document de monsieur 22 Overcast, le B-145. O.K. Alors donc l'ACIG, elle 23 est où? Outre le fait, là, que j'ai soulevé tantôt que vous adhérez à la conclusion concernant qu'il 24 25 ne doit pas y avoir de coût pour la rétention de la

- 1 clientèle.
- 2 R. Oui.
- 3 Q. [250] Outre... il y en a un autre que j'ai soulevé,
- 4 que vous êtes aussi d'accord avec monsieur Overcast
- 5 et Gaz Métro que le coût additionnel d'opération
- 6 pour la relève des compteurs est nul. O.K.
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [251] Alors donc je... je fais juste vous demander
- 9 : l'ACIG est où? C'est-tu Gaz Métro ou bien donc
- 10 Black & Veatch? Avec la réserve de 2.1 qui est à
- 11 clarifier, là.
- 12 R. Bien écoutez, l'ACIG, elle est à la... aux pages 9
- et 10 de son mémoire, parce qu'il y a une
- 14 conclusion quand même importante, là, à la page 9
- qui dit qu'il est important de s'assurer que les
- 16 coûts considérés pour l'établissement du coût
- 17 marginal d'opération ne soient pas aussi pris en
- 18 compte au moment de l'établissement des frais
- 19 généraux imputés à chaque projet. Bon, ca, c'est...
- 20 ma présentation a porté là-dessus. L'ACIG demande à
- la Régie d'exiger qu'une démonstration soit faite à
- cet effet. Alors donc à cet égard l'ACIG suggère
- que la liste de tous les Centres de coûts entrant
- 24 dans l'établissement du taux des frais généraux
- 25 pourrait être mise à jour. Elle suggère aussi que

les Centres de coûts se rapportant aux coûts entrant dans le calcul du coût d'opération marginal soient produites (sic), les deux listes pourraient ainsi être comparées et le cas échéant, la liste des coûts entrant dans l'établissement du coût d'opération marginal pourrait être ajustée.

Donc, essentiellement l'ACIG propose qu'on s'assure qu'il n'y ait pas de dédoublement de coûts entre les coûts capitalisés et les coûts non capitalisés. Ensuite de ça, ma compréhension lorsque j'ai écrit ce paragraphe-là, Madame Pelletier, c'était que Gaz Métro adhérait aux conclusions de Black & Veatch et faisait siennes les conclusions de Black & Veatch.

Donc, l'ACIG n'a pas remis en question la méthodologie appliquée par Black & Veatch et par Gaz Métro, qu'elle estime, bon, sont les experts dans leurs coûts. Est-ce que ça coûte plus cher quand on fait un projet en termes d'appels téléphoniques, en termes de... personnellement, je ne peux pas me prononcer. Je vais laisser les experts se prononcer sur chacun des items de coûts.

Sur les coûts de rétention de la clientèle, je dois vous avouer que c'est par l'expérience que j'ai acquise au fil des années que

- j'en suis venue à comprendre cela, mais ce n'est
- 2 pas parce que je suis une experte dans ça. C'est
- 3 parce que j'ai travaillé là, puis je le sais que si
- 4 on ajoute un client VGE, on n'ajoutera pas de
- 5 personnel puis qu'il va falloir bien des clients
- 6 VGE pour qu'on ajoute des ressources. Mais bon, ça,
- 7 c'était ma compréhension puis comme je l'ai dit je
- 8 ne suis pas experte là-dedans. Puis dans ce
- 9 paragraphe-là ce que ça disait c'est que outre nos
- réserves présentées à la page 9, oui, on adhère aux
- 11 conclusions de Black & Veatch et on avait compris
- que c'était la recommandation de Gaz Métro. Voilà.
- 13 Q. [252] Parfait, je vous remercie de la
- 14 clarification. Je suis peut-être la seule à ne pas
- 15 l'avoir comprise dans la salle encore, mais
- 16 enfin...
- 17 R. Non, non.
- 18 Q. [253] Merci de la clarification. Merci, Madame
- 19 Falardeau. Je n'ai pas d'autres questions pour
- vous.
- 21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 22 Q. [254] Écoutez, si je peux me permettre d'intervenir
- là-dessus, Monsieur le Président, ou je peux
- 24 réserver ca en argumentation demain, mais comme on
- est dans le vif du sujet concernant ce qu'est la

1	proposition de Gaz Métro et c'était au soutien la
2	proposition de Black & Veatch, il faut juste pas
3	perdre de vue, parce que madame Pelletier vous
4	dites « j'avais compris que c'était B-144 la
5	position de Gaz Métro ». C'est B-144, la position
6	de Gaz Métro, mais il faut considérer ce qu'elle
7	dit cette pièce-là et dans les premiers et
8	l'annexe en question, là, auquel on a référé dans
9	des questions, c'était la proposition initiale qui
10	avait été déposée, mais si on va à la pièce B-144,
11	effectivement, comme l'indique madame Falardeau,
12	dans les premières pages, on fait état justement
13	des services de Black & Veatch qui ont été retenus
14	Et vous avez la conclusion encadrée à la page 3 du
15	document B-144 (pièce Gaz Métro-6, Document 1).
16	(15 h 04)
17	Mme LOUISE PELLETIER :
18	Oui.
19	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
20	Où on dit bien :
21	Gaz Métro demande à la Régie
22	d'approuver la méthode proposée par
23	Black & Veatch.
24	C'est pour ça que Et qui est présentée dans la
25	pièce Gaz Métro-6, Document 2, qui est la pièce

- 1 B-145. Donc, il y a un lien inévitable entre les
- deux pièces. Peut-être qu'il y a une confusion qui
- 3 découle de cela. Mais je vous soumets en tout
- 4 respect que c'est bien énoncé ici dans la
- 5 conclusion qui est encadrée.
- 6 Mme LOUISE PELLETIER:
- 7 Je vous comprends. Et je fais mon acte de
- 8 contrition. C'est de bon aloi. Mais j'ai passé
- 9 beaucoup plus de temps sur l'annexe, ce document-là
- 10 que sur les trois premières petites pages où je
- 11 suis allée assez vite. C'est ça. Mais je vous
- 12 remercie de la clarification. C'était essentiel de
- 13 bien le comprendre. Merci, Madame.
- 14 Mme ESTHER FALARDEAU:
- 15 R. Merci.
- 16 Me MARC TURGEON:
- 17 O. [255] Juste un commentaire, Madame Falardeau.
- 18 Concernant votre planche 13. Quelle que soit la
- 19 planche 13, c'est toujours très apprécié de ma part
- de voir que, en cours de route, vous suivez, dans
- 21 le sens je ne veux pas dire que les autres ne
- 22 suivent pas, mais c'est très, très agréable que
- vous mettiez à jour, que votre analyse, l'analyse
- 24 aussi, vous représentez quand même un client avec
- votre avocat, moi je trouve que ça... ça grandit,

- en fait, je veux dire, les mémoires. Qu'on soit
- d'accord, qu'on retienne, qu'on ne retienne pas,
- 3 ca, c'est autre chose. On se connaît. Vous avez
- 4 déjà été dans nos bureaux. Vous savez comment on
- 5 fonctionne. On accueille tout le monde puis, après
- 6 ca, bien, on s'en va dans une salle obscure, noire
- 7 et, là, on décide quand les chiens... il y a une
- 8 pleine lune. Mais cela étant dit...
- 9 R. Vous mangez un bon lunch quand même.
- 10 Q. [256] Oui, il y a des fois des bons lunchs, vous
- 11 avez bien raison. Mais c'est très apprécié. Moi,
- que ça nous vienne par après, on voit que vous êtes
- là, puis en même temps, bien, là, tout ca, tout ce
- qu'on est ici, là, c'est des tarifs, hein, c'est du
- 15 monde qui paie ces tarifs. On fait tout partie de
- 16 ces tarifs. Et de voir que la participation des
- 17 intervenants continue à progresser jusqu'à la
- dernière minute, en tout cas, moi, je suis très
- 19 content, et je vous en remercie.
- 20 R. Ah, bien, je vous remercie. C'est gentil de le
- 21 mentionner.
- 22 LE PRÉSIDENT :
- 23 Q. [257] Moi, je vais être moins bucolique.
- 24 R. Oui, c'est ça.
- 25 Q. [258] Non, c'est parce que je veux revenir sur...

1 enfin faire du pouce sur la question de ma 2 collègue, mais pas parce que j'avais une 3 mécompréhension, mais parce que, dans le fond, dans 4 votre mémoire, vous dites, l'ACIG appuie la position de Gaz Métro. Et donc, vous reconnaissez 5 6 le travail qui a été fait par Gaz Métro 7 originalement. De la même façon que docteur 8 Overcast le reconnaît d'ailleurs, parce que lui-9 même, il prend le travail qui a été fait par Gaz 10 Métro dans sa preuve originale, il élimine un certain nombre de ces coûts-là parce qu'il ne les 11 12 reconnaît pas comme des coûts marginaux de long 13 terme, donc qu'ils ne doivent pas faire partie... 14 R. Hum, hum. Q. [259] ... de ce qu'on appelle le coût marginal. 15 16 Mais Gaz Métro n'a pas remis en question le travail 17 qui avait été fait originalement, qui est en annexe de sa pièce B-0144, et le docteur Overcast non 18 plus. Et quand Gaz Métro a fait cet exercice-là à 19 20 l'intérieur de ses murs en posant les questions à tout le monde, je suis persuadé qu'il y avait là 21 22 des gens qui ont été questionnés qui étaient bien 23 au fait de la séparation entre ce qui va dans les coûts capitalisés puis ce qui ne va pas dans les 24

25

coûts capitalisés.

Puis, Maître Sigouin-Plasse, je vais vous demander de revenir en plaidoirie là-dessus, parce que, moi, je ne veux pas laisser ça... Je comprends votre inquiétude-là, mais, moi, je ne l'ai pas cette inquiétude-là. Parce que, pour moi, dans toute entreprise qui fait des projets capitalisables, mais qui a des postes de coûts qui sont normalement aux opérations, je connais bien le mesurage. Puis il y a des inspecteurs mesurage partout sur le terrain, un inspecteur mesurage, ça travaille tantôt sur des projets qui vont aux charges, tantôt sur des projets qui vont aux « invest ».

Puis pour départager ça, bien, on évalue.

Il y a des comptables qui s'évertuent à faire ça dans le coeur de l'entreprise puis qui disent, ah, finalement, dans mes opérations de mesurage, il y a dix-huit pour cent (18 %) du temps qui est consacré par mes gens à faire des projets capitalisables.

Donc, il y a dix-huit pour cent (18 %) de ce poste de dépenses-là qui va aux dépenses capitalisables.

Puis s'il a été imputé là, bien, il ne sera nécessairement pas là. Moi, je fais confiance aux comptables puis au système SAP de Gaz Métro; il y a des défauts mais il a des qualités. Alors, pour

1 moi, c'est « no contest ». Puis l'expert n'a pas 2 remis ca en question, les gens de Gaz Métro 3 continuent à défendre cette analyse de fond qu'ils 4 ont faite comme étant la meilleure job qu'ils ont 5 faite depuis longtemps en matière de coûts 6 d'opération. Pour moi, je suis désolé de vous dire 7 ça, Madame Falardeau, mais, moi, je n'en vois pas de problème. Mais je vais demander à Gaz Métro de 8 9 nous le confirmer parce que, si votre doute 10 persiste, bien, il va falloir en traiter à un 11 moment donné « down the road » parce que la 12 question ne sera pas vidée puis on n'en sortira 13 pas, là. 14 (15 h 09) 15 R. Bien, effectivement, la question des frais 16 généraux, elle va atterrir au moment de la phase B, 17 là, si je comprends bien, parce qu'on va revoir la méthodologie. Mais je suis certaine qu'on va peut-18 19 être déborder sur les autres éléments qui rentrent 20 dans le coût puis, à ce moment-là, on déterminera 21 s'il y a un coût qu'on va inclure dans les frais 22 généraux, on va l'inclure encore... n'a pas déjà 23 été pris en compte dans les coûts d'opération. Mais 24 quand vous dites que, bon, vous êtes convaincu, 25 moi, je respecte éminemment vos convictions, là,

1 mais... mais vous vous souviendrez, puis si on peut 2 lire les... le texte, là, les notes sténographiques 3 d'aujourd'hui, l'expert Baudino nous a dit que... 4 effectivement, a fait cette mise en garde là, qu'il 5 ne doit pas y avoir dédoublement. Il a fait 6 allusion aux coûts « overhead ». Donc, il a dit ces 7 phrases-là, là, je ne suis pas la seule qui dit ces 8 phrases-là. 9 Q. [260] Je ne le conteste pas, Madame Falardeau. Je 10 fais juste dire que les gens de Gaz Métro ont présenté cette preuve-là comme étant... et l'ACIG 11 12 dit, dans son mémoire, qu'elle appuie la position 13 de Gaz Métro. Alors, en quelque part, je trouve ça 14 contradictoire parce que... R. Bien, non. Non. Écoutez, je ne veux pas trop 15 prendre de votre temps mais, vous savez, j'appuie 16 17 la position de Gaz Métro parce que je crois que 18 c'est une méthodologie qu'on appelle « sound », en 19 anglais. « Sound », dans le sens que Gaz Métro a 20 commencé par faire des entrevues, a consulté ses 21 propres gens, ses ingénieurs, ses gestionnaires, 22 bon, les gens qui sont responsables de la gestion 23 des différents comptes, des différents centres de

coûts et puis leur poser des questions : « D'après

ta compréhension de comment ça fonctionne, c'est

24

25

quoi l'impact si, tu sais, on fait un projet ou tel projet. » Puis, au meilleur de leur connaissance, les gestionnaires ont répondu. Est-ce que les gestionnaires ont donné un chiffre qui correspondait au coût marginal ou au coût moyen? Je ne suis pas sûre, là, que, dans leur tête, c'était clair à quoi ils répondaient exactement, ces gestionnaires-là.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Mais on a fait quand même une bonne approche. Moi, je comprends que c'est un premier pas, là, je trouve c'est très raisonnable comme approche. Commençons par consulter les gens sur place, les experts. Puis ensuite, bien, on a fait venir un expert en tarification puis lui a dit : « Oui, c'est vrai qu'en moyenne, ça coûte tant pour telle activité mais, dans les faits, si on... ce n'est pas un coût marginal, c'est un coût moyen, ca. Donc, ce n'est pas un coût qu'on doit attribuer. » Donc, je trouve que le complément de ces deux approches là, bien, ça nous fait un résultat qui est assez solide. C'est pour ça que je me dis, bien, l'ACIG, là... puis je ne suis pas experte, je ne vais pas remettre en cause, je trouve que l'approche est très solide et j'ai confiance que ça va donner les bons résultats.

1 Mais j'ai compris, comme les autres experts 2 ont compris, comme Gaz Métro a compris, que des dépenses d'exploitation, il y en a à deux endroits. 3 4 Des dépenses d'exploitations qui traitent de la 5 maintenance des compteurs puis de la maintenance 6 des branchements puis des conduites, il y en a 7 capitalisées puis il y en a non capitalisées. Et j'ai compris qu'il y a d'autres experts qui se sont 8 9 dit : « Bien, il faut faire attention qu'il n'y ait 10 pas dédoublement. » Alors, c'est la contribution 11 qu'on fait en tant que non-expert... bien, c'était 12 notre contribution dans ce dossier-là. Voilà. Q. [261] Je vous remercie. 13 14 LE PRÉSIDENT : 15 Puis, Maître Sigouin-Plasse, vous avez pris note de 16 mon interrogation. On essaiera de clarifier la chose en plaidoirie ou plus tard, s'il faut se 17 18 rendre jusqu'à la phase 3B pour régler le problème, 19 s'il y en a un. 20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE : 21 Ça me fera plaisir de revenir en vous convainquant 22 du sérieux de la démarche des comptables mais aussi 23 des vendeurs, Monsieur le Président. 24 LE PRÉSIDENT :

Ah! je suis convaincu. Je crois qu'on a fait le

25

- 212 -

- 1 tour.
- 2 O. [262] Donc, on peut vous libérer. Merci, Madame
- 3 Falardeau.
- 4 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS
- 5 LE PRÉSIDENT :
- 6 Trois heures quinze (3 h 15). Donc, on va arrêter
- 7 ça là pour aujourd'hui. Donc, rendez-vous demain à
- 8 neuf heures (9 h) pour la preuve du ROEÉ suivie de
- 9 celle de SÉ-AQLPA. C'est bien ça? Oui. Merci
- 10 beaucoup. Bonne soirée.
- 11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 12 Est-ce que je peux me permettre...
- 13 LE PRÉSIDENT :
- 14 Bien oui.
- 15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 16 Est-ce qu'on doit anticiper avec tout ça, Monsieur
- 17 le Président, qu'on risque de commencer
- 18 l'argumentation demain après-midi? Est-ce que c'est
- 19 quelque chose que vous avez en tête? Juste pour
- qu'on puisse s'orienter en termes de préparation ou
- 21 il est trop tôt pour vous prononcer là-dessus et
- 22 qu'on doit être prêt à toute éventualité?
- 23 LE PRÉSIDENT :
- 24 Moi, je... on avait prévu un calendrier de quatre
- jours parce que quand je compte le nombre de

- 213 -

1 minutes nécessaires pour faire les plaidoiries, ça 2 nous amène suffisamment loin que vaut mieux faire 3 ca vendredi. 4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE : 5 Ah! Écoutez, comme je suis le premier à plaider, 6 c'est simplement ça que je voulais avoir comme... 7 LE PRÉSIDENT : Oui. 8 9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE : 10 Donc, je risque de devoir plaider vendredi matin, c'est ce que je comprends. 11 12 LE PRÉSIDENT : 13 J'avais compris qu'il y avait une possibilité de 14 contre-preuve peut-être aussi de votre part? 15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE : Ah! Mon Dieu. Donc, vous me renvoyez la balle, si 16 17 je comprends bien, c'est à moi à répondre à la 18 question... 19 LE PRÉSIDENT : J'essaie. J'essaie. 20 21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE : O.K. Écoutez, je peux... évidemment, on va voir, il 22 23 y a quand même la preuve du ROEÉ qui est un joueur 24 important dans tout cela et ca va être difficile 25 pour moi effectivement de vous dire qu'il n'y en

- 214 -

- 1 aura pas.
- 2 LE PRÉSIDENT :
- 3 Et c'est pour ça que je l'ai gardé pour demain
- 4 matin.
- 5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 6 Oui. Parfait. Bon. Écoutez, gardons ça comme ça.
- 7 LE PRÉSIDENT :
- 8 Je crois que demain matin on est en mesure de
- 9 passer la preuve du ROEÉ et de SÉ/AQLPA.
- 10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- Hum, hum.
- 12 LE PRÉSIDENT :
- 13 Ce qui nous laisserait l'après-midi soit pour
- vaquer à d'autres occupations et préparer votre
- 15 plaidoirie...
- 16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 17 Parfait.
- 18 LE PRÉSIDENT :
- 19 ... ou commencer votre plaidoirie, si c'est ce que
- vous souhaitez. Cela dit, enfin, d'après ce que
- j'ai calculé comme temps, je ne pense pas qu'on
- 22 puisse faire toutes les plaidoiries demain après-
- 23 midi. Ça nous amènerait fort tard.
- 24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 25 Parfait. Regardez, je vais me préparer.

- 215 -

1	LE PRÉSIDENT :
2	Donc, c'est pour ça que
3	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
4	Je vais me préparer en conséquence, Monsieur le
5	Président, donc je vais me préparer à toute
6	éventualité, que je passe plus de temps ce soir ou
7	demain soir à préparer l'argumentation, de toute
8	façon, il y a de la preuve qui se poursuit demain.
9	Je ne pourrais pas la compléter entièrement cette
10	argumentation-là, là. Je vais prendre en
11	considération ce qui sera dit demain dans
12	l'administration de la preuve des intervenants qui
13	restent à passer.
14	LE PRÉSIDENT :
15	Hum, hum.
16	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
17	Écoutez, c'est beau. Je voulais seulement avoir
18	cette courte discussion-là avec vous, mais Bien
19	Je vous remercie.
20	LE PRÉSIDENT :
21	Très bien. Bonne soirée.
22	AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE
23	

1	
2	SERMENT D'OFFICE :
3	Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
4	certifie sous mon serment d'office, que les pages
5	qui précèdent sont et contiennent la transcription
6	exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
7	moyen du sténomasque, le tout conformément à la
8	Loi.
9	
10	ET J'AI SIGNE:
11	
12	
13	Sténographe officiel. 200569-7